



## Les tories reconnaîtront aux provinces le droit d'abandonner les plans conjoints

OTTAWA — Le parti conservateur a fait preuve mercredi, aux Communes, de modération dans la façon dont il envisage le projet de loi du gouvernement concernant la dénonciation par les provinces des programmes à coût partagé. Il considère la mesure anodine. Il voit en elle une mystification, mais n'y discerne aucun danger pour le pacte confédératif.

M. Marcel Lambert (PC, Edmonton-Ouest) prenant la parole au nom de son parti déclare que le projet de loi offre aux provinces pas un seul iota de latitude.

M. Alvin Hamilton (PC, Qu'Appelle) constate un certain malaise au pays né des capitulations du gouvernement fédéral devant les provinces sur un grand nombre de questions, mais considère que le bill est en lui-même anodin.

Le parti conservateur était divisé sur cette question. M. Erik Nielsen (Yukon) s'était fait en caucus l'interprète de ceux qui préconisaient d'opposer une vive résistance au bill.

M. Nielsen avait déclaré que le projet de renonciation devait être considéré comme élément intégral de l'attitude du gouvernement à l'égard des relations entre le fédéral et les provinces, attitude qu'il juge un danger pour la confédération.

Le bill permet aux provinces de se dissocier des programmes fédéraux-provinciaux et leur accorde des indemnités fiscales en tant que succédané des octrois fédéraux annuels.

M. Lambert proposa un amendement qui suspendrait le bill jusqu'à la tenue d'une conférence fédérale-provinciale qui aurait à discuter des "priorités" pour les 17 programmes en jeu.

Le ministre des Finances, M. Gordon, répliqua que la question des priorités était étudiée par un comité de l'assiette fiscale qui doit faire rapport au commencement de l'an prochain. Il n'y a pas lieu de tenir une conférence fédérale-provinciale et l'amendement est un non-sens.

M. Lambert fait observer que le projet de loi oblige les provinces à adhérer aux programmes pour la durée des premiers accords fédéraux-provinciaux.

"Il n'y a pas d'option à exercer," dit-il.

Ces programmes pourraient être modifiés à l'expiration des accords, ajoute-t-il, mais il en serait de même de toute façon dans le cas où une province refuserait de renouveler un accord.

### FUMISTERIE

Le gouvernement, dit-il, a fait de ce bill l'une des plus grandes supercheries qui soient en prétendant qu'il briserait les chaînes des provinces.

Le débat sur le bill fut amorcé après que les Communes eurent convenu de mettre de côté le projet de caisse de retraite jusqu'à la semaine prochaine afin de permettre que soit traduit en français le rapport du comité parlementaire à ce sujet.

Le ministre des Finances, M. Gordon, conseille d'étudier le bill avec largeur d'esprit. Il rappelle que le gouvernement fédéral affectera cette année plus de \$900,000,000 à la réalisation des programmes fédéraux-provinciaux et que le moment est venu d'ouvrir les yeux.

La plupart de ces programmes ressortissent à la compétence provinciale. Les paiements de péréquation ont à peu près résolu le problème que présentait en premier lieu la nécessité de ces programmes et quelques-uns d'entre eux sont soigneusement établis.

"Finalement, les transferts fiscaux conditionnels ont atteint une telle proportion qu'il faut songer s'il serait sage de continuer à séparer la responsabilité pour l'administration et la dépense de sommes considérables, de la responsabilité de percevoir des revenus," conclut M. Gordon.

Le ministre des Finances fait de plus remarquer que le projet à l'étude permet la conclusion d'accords supplémentaires qui autoriseraient la renonciation à ces programmes pour une certaine période de temps jusqu'à ce qu'une nouvelle structure fiscale ait été élaborée avec les provinces.

En compensation pour sa non-participation au programme d'assurance hospitalisation, au programme d'enseignement professionnel et technique et au programme de santé, le gouvernement fédéral accordera à une province une réduction de l'impôt sur le revenu personnel.

Les indemnités pour abstention aux autres programmes spéciaux, comme l'aide à l'agriculture, à l'industrie forestière, à la construction des hôpitaux et à la construction des routes menant aux ressources naturelles, seront versées en argent comptant.

### STATU QUO

Ces prestations n'amélioreront ni n'empireront le sort d'une province.

M. Colin Cameron (NPD - Nanimo-Cowichan) trouve que le projet de loi n'est pas le phénomène que laissait entrevoir une publicité exagérée. C'est la montagne qui a accouché d'un souris. Ce n'est pas non plus un appât pour Québec comme certains l'ont dit. Quiconque l'affirmerait prouverait qu'il est soit un démagogue soit un ignorant en fait d'économie politique. Son parti votera probablement pour le gouvernement.

Pour M. H. A. Olson, député créditiste de Medicine Hat, le bill ne fait que semblant d'accorder aux provinces l'administration de leurs programmes sans qu'elles aient l'air d'accepter une amonction du gouvernement fédéral. A prime abord le bill ne procure aucun revenu nouveau aux provinces et il ne leur permet pas non plus de modifier leurs programmes.

## Après un caucus d'une heure

### Diefenbaker est encore chef tory



OTTAWA — Diefenbaker reste leader du parti conservateur, du moins pour l'instant. A l'issue d'un caucus des députés fédéraux conservateurs, convoqué pour mettre au point l'attitude qu'adoptera le parti en Chambre sur la motion du député créditiste Gérard Perron, les journalistes ont interrogé M. Michael Starr au sujet des rumeurs qui annonçaient la démission de M. Diefenbaker comme chef des tories.

"M. Diefenbaker, qui n'a pas assisté à la réunion, sera-t-il encore chef du parti aujourd'hui, jeudi et vendredi?" a-t-on demandé. M. Starr a répondu oui, précisant toutefois qu'il n'avait pas été question au cours du caucus de la formule de rapatriement de la constitution. Depuis deux semaines, on raconte que M. Diefenbaker devra quitter la direction du parti conservateur s'il n'obtient pas tout l'appui qu'il désire pour organiser une attaque de front contre la formule présentée par le gouvernement.

M. Diefenbaker a lui-même nié la rumeur de son départ, affirmant qu'elle avait été lancée par des journalistes qui ont des dons pour la fiction. L'autre part, hier à Winnipeg, le député conservateur de St-Hyacinthe, M. Théogène Richard, tout en concédant qu'il ne savait pas tout ce qui se passait, a nié les rumeurs au sujet de la démission de son chef, les attribuant à la propagande libérale.

Les libéraux ont tenu eux aussi une réunion hier, afin de discuter la position à prendre en face d'un nouveau problème qui s'est posé aux Communes, mardi soir, et qui a empêché la Chambre de poursuivre son étude du régime de pensions.

M. Diefenbaker n'a pas assisté à la réunion de son parti. Il est sorti brièvement de son bureau, coiffé d'un chapeau vert et le revers de son veston orné d'un trèfle, à l'occasion de la fête de saint Patrice, patron des Irlandais.

Il a salué les journalistes et est retourné à son bureau. Un adjoint de M. Diefenbaker a expliqué que le chef de l'opposition travaillait à la rédaction d'un discours au cas où il déciderait de participer au débat sur la motion créditiste.

Le créditiste Gérard Perron, de Beauce, a proposé, mardi, que l'adoption du régime de pensions soit remise jusqu'au jour où tous les rapports des réunions du comité spécial qui a étudié le bill auront été soumis en français.

Certains députés libéraux auraient demandé au gouvernement de se rendre à la demande de M. Perron et de fournir les textes français, comme le demande la constitution canadienne.

Le premier ministre Pearson a rencontré des conseillers hier et il semble que des mesures seront prises afin d'obtenir la traduction des documents d'ici trois ou quatre jours.

## Le débat sur le régime de retraite est remis à lundi

par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA — Au bout d'une journée de résistance timide, le gouvernement s'est rendu hier à la revendication du député créditiste de la Beauce, M. Gérard Perron, qu'avait appuyée presque unanimement l'opposition. Il a consenti à suspendre jusqu'à lundi le débat sur le régime de retraites et s'est engagé à livrer entretiens aux députés de langue française la version française du compte rendu des délibérations du comité mixte de la Chambre des communes et du sénat qui a examiné le projet de loi (C-136) durant les vacances de janvier et de février. Le premier ministre Lester Pearson a informé la Chambre qu'il avait donné instruction à la direction des services de traduction de réserver tout autre travail, sauf le journal des débats et les documents de même nature, et de s'absorber tout entière dans la traduction des délibérations du comité "vingt-quatre heures par jour et durant la fin de semaine". Il compte que la version française des délibérations pourra ainsi être livrée aux députés lundi ou dès le début de la semaine prochaine.

M. Perron et les créditistes, soutenus par l'opposition conservatrice et néo-démocrate, refusent de poursuivre le débat — qui est maintenant dans sa dernière phase — aussi longtemps qu'ils seraient privés de la version française des délibérations du comité mixte. Celui-ci, siégeant presque quotidiennement en janvier et en février afin d'accélérer l'étude du projet de loi, a tenu 54 séances. Le compte rendu de ses délibérations, dans sa version anglaise, a été publié en 24 fascicules dans le cours du mois de février, mais seulement sept fascicules ont jusqu'ici été reproduits en français.

Le gouvernement a résisté durant toute la journée de mardi à la demande pourtant répétée de l'opposition, plaçant ses députés de langue française dans la position fâcheuse de devoir excuser le retard de la publication de la version française des délibérations du comité mixte. Quand les ministériels se sont réunis en comité secret comme d'habitude hier matin, les Québécois ont protesté avec véhémence contre la négligence de l'appareil de traduction, croit-on savoir, et ils ont insisté pour que le gouvernement cède avec grâce au désir de l'opposition.

C'est ainsi qu'à la Chambre, quelques instants plus tard, le premier ministre a reconnu "le bien-fondé du grief du député".

Voir page 2: Le débat

## La caserne de la rue Craig serait transformée en prison

QUEBEC — Des pourparlers visant à transformer la caserne de l'Armée canadienne située sur la rue Craig à Montréal en prison ont été entrepris entre les gouvernements de Québec et d'Ottawa, a annoncé hier le procureur général Claude Wagner. Le ministre a dit qu'aucune décision n'a été prise jusqu'ici, mais que le projet est en bonne voie de se matérialiser. Si les pourparlers donnaient des fruits, a dit M. Wagner, 350 détenus à la prison de Bordeaux seraient transférés au nouveau centre de détention.

## Québec étudie une solution au problème des chutes Churchill

QUEBEC — Le gouvernement du Québec s'interroge pour savoir si l'abolition de l'impôt fédéral sur les profits des sociétés privées qui assument des services publics mettrait fin au conflit en cours entre Terre-Neuve et Québec au sujet de l'aménagement des chutes Churchill, a dit hier le premier ministre Lesage.

Parlant à titre de ministre des finances, M. Lesage a dit qu'il ne pouvait guère demander à son collègue fédéral, M. Gordon, s'il prévoyait abolir un tel impôt, étant donné le secret qui entoure la préparation en cours du budget fédéral.

On n'aura la réponse à cette question que lors de la publication du budget fédéral, a dit le premier ministre en réponse au chef de l'opposition, M. Johnson.

L'abolition de l'impôt sur les profits de sociétés privées qui

assument des services publics a été suggérée comme l'une des solutions au conflit entre Québec et Terre-Neuve au sujet du prix que paiera le Québec pour l'électricité venant des chutes Churchill, anciennement appelées chutes Hamilton. On sait que les sociétés d'Etat de services publics ne paient pas l'impôt fédéral.

M. Lesage a dit que le Québec est disposé à rouvrir les négociations au sujet des chutes Churchill, mais à certaines conditions. Il n'y a pas de pourparlers en cours, a-t-il dit.

Je serais très heureux, a-t-il ajouté, qu'on mette un terme aux négociations si le prix est raisonnable et si d'autres conditions que nous avons posées se révèlent conformes aux meilleurs intérêts du Québec. L'une des conditions est l'emploi d'ouvriers québécois dans l'aménagement des chutes.

## 200 mises à pied à la RAQ

200 employés de la Régie des alcools du Québec seront mis à pied vendredi de cette semaine. Engagés depuis le 4 juin 1964, ces employés n'avaient pas obtenu leur permanence au moment où la grève fut déclinée, soit le 4 décembre.

Selon les termes de la convention collective entrée en vigueur le 19 février, un employé acquiert sa permanence et les bénéfices qui s'y rattachent après six mois de service à la Régie.

En vue de permettre aux employés non permanents

de bénéficier des avantages acquis par le contrat de travail, le syndicat a accepté que les jours de travail accomplis par ces employés entre le 19 février et le 1er avril ne comptent pas en vue de l'ancienneté. A compter du 2 avril, les jours de service de ces employés, ajoutés à ceux dé-

jà accumulés avant la grève, seront acquis pour la permanence.

Etant non permanents, les 200 employés mis à pied ne toucheront pas les indemnités prévues par la convention collective. Ils demeurent toutefois sur la liste de rappel.

## La SSSJB: le bilinguisme affaiblit l'Etat! Penfield: le bilinguisme enrichit le citoyen

par Michel ROY

"Un Etat bilingue est nécessairement un Etat affaibli!" proclame avec vigueur la Société Saint-Jean-Baptiste dans son mémoire à la Commission Laurendeau Duntton. Quelques minutes plus tôt, le Dr Wilder Penfield énonçait de nouveau sa thèse en faveur de l'enseignement de la langue seconde au niveau de la maternelle et affirmait, sur la foi d'expériences faites à McGill, que des étudiants bilingues sont intellectuellement supérieurs à leurs camarades unilingues.

Les audiences de la Commission d'enquête à Montréal auront pris fin hier sur cette contradiction: d'un côté, la bonne volonté, parfois désarmante et angélique, de plusieurs organismes qui ont fait en l'avenir d'une Confédération où "les choses peuvent s'arranger" grâce à d'importantes concessions au Québec et à une transformation de la mentalité du Canada anglais; de l'autre, le radicalisme des mouvements qui, ayant déjà opté pour l'indépendance ou le régime des Etats associés, se bornent à nuancer des positions déjà connues.

Ce furent, de 10 heures du matin à 5 heures du soir, le Sir George William University (qui appuie toutes mesures de justice envers les minorités fran-

çaises); la section montréalaise du Comité ukrainien (convaincu qu'une grande "civilisation canadienne" peut sortir de la crise actuelle si chacun le veut); le Comité ouvrier juif du Canada (pour qui le réveil du Québec est une admirable preuve de sa vitalité); la Société d'étude et de conférences (qui propose un Institut permanent de biculturalisme et un programme fédéral-provincial d'enseignement des matières de base); la Promethean Society of Montreal (qui revendique une place plus importante pour les "autres ethnies"); l'Association des Canadian Clubs (persuadée qu'une meilleure éducation est la réponse à tous nos problèmes); M. Raymond Barbeau (qui formule les conditions d'un authentique fédéralisme); M. Paul Rochon (persuadé que la Confédération ne vivra pas au-delà de 1970); et, enfin, la Société St-Jean-Baptiste (qui déclare: il est trop tard pour arranger les choses, nous avons manqué le virage après la 1ère Guerre).

Cette dernière journée des audiences à Montréal aura surtout été marquée par l'exposé de porte-parole de la Société St-Jean-Baptiste, MM. Yvon Groulx, Paul-Emile Robert et Michel Brunet, et par les explications du Dr Penfield dont la formule d'enseignement des langues, on s'en souvient, avait suscité un long débat à Montréal voici plusieurs mois.

(On trouve à la page 9 des résumés des divers mémoires).

Les commissaires ont longuement interrogé le professeur Penfield qui, avec MM. Allan Magee et Eric Morse, représentait l'Association des Canadian Clubs. L'enfant, a-t-il expliqué, a des réflexes conditionnés tout comme le chien de Pavlov. En maternelle, il joue en français; l'après-midi en anglais. Selon qu'il se trouve devant un anglophone ou un francophone, il fait appel à des mécanismes différents. Toute cette opération s'accomplit sans effort à la condition que

cet enseignement soit assuré avant l'âge de six ans.

M. Laurendeau fait observer au Dr Penfield que les Canadiens français vivant en milieu anglophone insistent sur un enseignement unilingue français à l'école, sorte de cénacle où ils peuvent ainsi se soustraire à l'ambiance anglaise durant quelques heures.

Voir page 2: La commission

## Gérin-Lajoie: contrat accepté avec amertume à Valleyfield

VALLEYFIELD — M. Jean Gérin-Lajoie a déclaré hier soir que les travailleurs de la Canadian Electrolytic Zinc ont accepté "avec un cœur plein de rancœur et d'amertume" le contrat de travail qui leur était offert par Noranda Mines.

Le représentant des Métallos-Unis a ajouté que les syndiqués avaient acquis la certitude que s'ils allaient en grève pour la reconnaissance de leurs droits élémentaires, la puissante compagnie aurait été prête à faire face à un arrêt de travail de plusieurs mois. Quand Noranda Mines affronte une grève, elle fait preuve de flagrants abus de force et la lutte devient une boucherie sociale, a-t-il expliqué.

Noranda Mines, a dit M. Gérin-Lajoie, ne négocie pas de bonne foi, mais à coups d'ultimatum.

Le contrat de travail accordé aux travailleurs un salaire horaire de base de \$2,05, une augmentation de salaire de 30 cents répartie sur trois ans, 15 jours de vacances après un an de travail, et autres bénéfices. Voir autre nouvelle à ce sujet à la page 16.



Le professeur Michel Brunet, auteur du mémoire de la SSSJB.

## Le contrôle de l'étranger sur certaines industries s'est accru au cours de 62

OTTAWA — Le contrôle étranger sur de larges secteurs de l'industrie canadienne s'est accru au cours de l'année 1962, même s'il est moins concentré entre les mains des Etats-Unis, a révélé hier un rapport du Bureau fédéral de la statistique.

La revue annuelle du BFS indique que le contrôle étranger dans l'industrie du pétrole et du gaz naturel s'est élevé à 74 p.c. en 1962, soit deux points de plus que l'année précédente.

Dans l'industrie manufacturière, la proportion du contrôle exercé par des non-résidents s'est accrue d'un point et se situe présentement au niveau de 60 p.c.

Par contre la domination étrangère dans le secteur des mines est descendue de 59 à 57 p.c.

Tenant compte d'une réduction de la main-mise étrangère dans les chemins de fer et autres services publics, le rapport du BFS enregistre une baisse générale d'un point pour l'ensemble des secteurs économiques qui ont fait l'objet de l'étude.

Le rapport note aussi que le contrôle américain dans le pétrole et le gaz naturel est descendu d'un point, et qu'il en est de même dans les mines. Dans l'industrie manufacturière, la proportion est cependant demeurée stable (45 p.c.), de même que dans les chemins de fer (2 p.c.) et autres services publics (4 p.c.).

Le BFS précise que le mot "contrôle" s'applique aux investissements à longue échéance dans des compagnies dont les principaux propriétaires sont des étrangers.



## Michel Pelletier des H.E.C. est élu président de l'AGEUM

Il ne faisait plus de doute, à 9h30, hier soir, que Michel Pelletier (2e à gauche sur notre photo) était élu à la présidence de l'Association générale de l'université de Montréal, battant ainsi l'ancien directeur du "Quartier-Latin", Serge Ménard.

Les derniers résultats connus accordaient une majorité de près de 200 voix à Pelletier, qui avait recueilli 951 voix contre 767 pour Ménard.

Tout indique que ce sont les facultés "professionnelles" et l'école des hautes études commerciales qui ont fait triompher Pelletier, tandis que Ménard a recueilli la faveur des étudiants des facultés de sciences humaines.

A 9h30, la faculté de pharmacie par exemple avait accordé 109 voix à Pelletier contre 22 pour Ménard. Tout lais-

sait croire que le vote des HEC — où Pelletier étudie — de médecine, de chirurgie dentaire allait se diriger dans la même proportion en faveur de Pelletier. En droit, où étudie Ménard, le vote a été de 79 à 75 en faveur de l'ancien directeur du journal étudiant.

Pelletier a nettement dominé en pharmacie, en éducation physique (72 à 31), à Polytechnique (478 à 317), en psychologie (40 à 20) et a mené aussi en diététique (31 à 30), en architecture (49 à 38).

De son côté, Ménard a vaincu à la faculté des arts (66 à 41), en sciences sociales (164 à 156) et en droit.

La participation au vote s'établissait à peu près à 60 p.c. Un nombre probablement record de bulletins de vote a été écarté par la commission électorale de l'AGEUM.

# CARRIÈRES et PROFESSIONS

## COURTIER EN VALEURS

Maison canadienne-française recherche les services de représentants sérieux dans différentes régions de la province pour desservir clientèle établie. Expérience dans la finance serait un atout.

Rémunération intéressante et excellentes conditions de travail.

Case 807, Le Devoir

## REDACTEUR EN PUBLICITE

Agence canadienne d'envergure nationale actuellement en plein essor cherche rédacteur particulièrement qualifié dans tous les domaines de la création publicitaire française.

Si vous désirez occuper un poste-clé à Montréal et que votre expérience vous permet d'en assumer toute la responsabilité, veuillez nous téléphoner pour prendre rendez-vous.

Salaires à déterminer — Traducteurs s'abstenir

## LE BUREAU CANADIEN DE PERSONNEL PUBLICITAIRE

2100, rue Drummond — Chambre 860  
Tél. 849-5368



## CONSEIL DES PORTS NATIONAUX PORT DE MONTRÉAL

**INGENIEUR EN STRUCTURE :** \$8520. - \$9600. Diplômé en Génie Civil d'une Université reconnue ou l'équivalent. Plus de neuf (9) ans d'expérience en structure et chantier. **Fonctions :** Responsabilité des projets de structure; préparation de dessins, rapports, devis et estimés; surveillance de travaux d'ingénieurs et dessinateurs. De préférence bilingue. Les demandes d'emploi donnant un détail complet de l'expérience doivent être soumises au Chef du Personnel, Conseil des Ports Nationaux, Port de Montréal, 357 de la Commune, Montréal 1, P.Q.



## LA COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967 DEMANDE DES ADJOINTS à l'ADMINISTRATION

Le Secrétariat a actuellement besoin d'adjoints à l'administration pour la rédaction de procès-verbaux d'assemblées.

Les candidats doivent être capables de rédiger facilement des rapports en français et en anglais. Ils doivent de plus posséder de bonnes connaissances générales en administration. Un grade universitaire est souhaitable.

Le traitement est approprié à l'importance des fonctions et les avantages sociaux offerts sont excellents.

Veuillez adresser votre curriculum vitae à:

Service du Personnel, COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967, Place Ville-Marie, Montréal, Qué.

## ANALYSTE - MECANOGRAPHE

Un organisme progressif de la région de Québec est présentement à la recherche d'un analyste mécano-graphe.

Ce poste est présentement vacant à cause d'une réorganisation interne.

**L'EMPLOI :** le travail consistera à diriger un service de mécano-graphie comptant actuellement un personnel de cinq employés.

L'équipement utilisé consiste en une tabulatrice IBM 407 et l'équipement périphérique.

Le candidat choisi devra être en mesure de planifier de nouvelles applications comptables et statistiques.

**POSSIBILITE POUR L'AVENIR :** il est possible que le service actuel soit intégré dans un système central de traitement de l'information et le candidat choisi devra être en mesure d'y représenter notre organisme.

**LE CANDIDAT :** le candidat choisi devra être âgé de 25 à 30 ans. Il devra être gradué en commerce et avoir au moins 2 ans d'expérience en mécano-graphie.

**LE SALAIRE :** le salaire sera en rapport avec la compétence et les aptitudes du candidat. Bénéfices sociaux coutumiers.

Les candidats intéressés sont priés d'adresser un résumé complet de leurs qualités personnelles et de leur expérience à:

Case 1211, LE DEVOIR

## PROGRAMMATEUR

Bonne position pour programmeur ayant un an ou deux d'expérience. Connaissance nécessaire de l'ordinateur électronique I.B.M. 1401 avec rubans magnétiques ou d'un ordinateur équivalent.

Envoyer curriculum vitae à: **CASE 1212, LE DEVOIR**

## SERVICE DU PERSONNEL

Poste ouvert à Montréal pour homme bilingue. Expérience minimum d'une année dans le recrutement du personnel de bureau. Tâche englobant aussi d'autres aspects de la direction du personnel.

Adressez curriculum vitae à:

**CASE 1206, LE DEVOIR**

## INGENIEUR-VENDEUR

Dû à l'expansion continue de notre département des instruments de recherche et de contrôle, nous requérons les services d'un autre représentant technique pour l'Est du Canada.

Le candidat de notre choix sera préférentiellement bilingue, diplômé d'université reconnue et âgé de 22 à 30 ans.

Ecrire à:

**PHILLIPS ELECTRONIC EQUIPMENT LTD.**  
5930 Côte de Liesse

At: Département des Instruments de recherche et de contrôle

## DIRECTEUR GENERAL DES ECOLES

La Commission scolaire régionale Charlevoix demande un directeur général des écoles.

**Qualifications requises :** selon les exigences du Ministère de l'Éducation (Licence en pédagogie ou équivalence).

Prière de mentionner le curriculum vitae et de répondre au plus tard le 25 mars 1965.

S'adresser à:

**Maurice Simard,**  
28, boulevard Fafard,  
Baie-Saint-Paul, comté de Charlevoix,  
Casier postal 277

- \* Infirmières licenciées
- \* Gardes-malades auxiliaires
- \* Gardes-bébés
- \* Technicienne de laboratoire
- \* Diététistes

demandées pour l'Hôpital Chibougamau

Très bons salaires — Excellentes conditions de travail  
Facilités de logement à la résidence

Pour information, écrire à:

**Hôpital Chibougamau Ltée,**  
Case postale 1296,  
Chibougamau, Cité Abitibi-Est, P.Q.

## CONTRÔLEUR

Pour une compagnie américaine en Guyane française, Amérique du Sud. Cet homme doit posséder trois années d'expérience comme comptable ou auditeur. Age limite 35 ans. Marié de préférence. Le candidat doit être capable de parler le français et l'anglais. La durée de l'emploi est de deux ans et le salaire est de \$9,000. par année. Le salaire est exempt de taxe. Excellente occasion.

Envoyer curriculum vitae à:

**Contrôleur, Boîte 819, Coral Gables, Floride.**

Les interviews auront lieu à Montréal, les 2 et 3 avril.

## LA DIVISION DES EMPLOIS ADMINISTRATIFS ET PROFESSIONNELS

du

## SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT

est à la recherche de personnel qualifié pour les situations suivantes :

### Chargés de comptes

Chargés de comptes pour les agences de publicité avec salaire jusqu'à \$18,000. S'occupe de la publicité de produits reconnus.

### Ingénieurs en électricité

Ingénieurs en électricité avec un minimum de 3 ans d'expérience dans le dessin d'étude pour travailler sur plans d'usines hydro-électriques. Salaire \$6,000 à \$10,000 et plus, selon les qualifications.

### Comptables en coût de revient

Il existe d'intéressantes vacances dans la comptabilité en coût de revient. Ces comptables devront établir des systèmes, des standards de procédure, contrôler le coût du matériel et des opérations, et préparer des données pour l'usage de l'administration.

On considérera tout diplômé en commerce ou en comptabilité ou toute personne poursuivant des études en vue d'obtenir ces diplômes. Devra être bilingue et avoir quelques années d'expérience. Salaire jusqu'à \$7,000.



Adressez-vous à la

DIVISION DES EMPLOIS ADMINISTRATIFS ET PROFESSIONNELS

## SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT

10 est, rue Notre-Dame — Tél. 868-1581

# Selon une lettre déposée aux Communes, le scrutin de Burnaby-Coquitlam était truqué

## La commission

(Suite de la première page)

Le Dr Penfield reconnaît que ce point de vue est très valable. C'est pourquoi, il propose de limiter son expérience à la maternelle. A l'âge de 7 ans, l'enfant devra recevoir un enseignement dans sa langue maternelle. Mais il aura acquis les éléments qui lui permettront de compléter facilement sa connaissance de l'autre langue. Il cite en exemple la maternelle Notre-Dame-de-Sion, chemin de la Reine-Marie, où l'expérience s'est révélée heureuse.

Dans son mémoire, la SSJB de Montréal admet que le bilinguisme peut être un facteur d'enrichissement pour un individu, mais tient pour fautive la thèse selon laquelle le bilinguisme enrichit un Etat. "C'est une infirmité", déclare M. Brunet qui ajoute: "Les hommes sont parfois portés à idéaliser leur infirmité!"

On sait que, dans son mémoire au comité de la constitution, la SSJB réclamait, en substance, la création de deux Etats souverains: l'Etat national du Canada anglais constitué par les neuf provinces anglo-canadiennes et le gouvernement d'Ottawa, et l'Etat du Québec. L'association de ces deux Etats formerait l'Union canadienne, appelée la Confédération canadienne.

Dans cette conjoncture, chaque Etat déciderait de sa ou de ses langues officielles. C'est aux électeurs de chaque Etat qu'il appartiendrait de choisir "compte tenu du processus démocratique". Le français et l'anglais seraient les deux langues officielles et obligatoires de l'Etat confédéral, la capitale fédérale ayant un caractère bilingue. Enfin, "les classes dirigeantes de chaque Etat seraient, autant que possible, bilingues."

"Qu'il nous soit permis de faire remarquer, déclare le mémoire, que parmi les grands pays qui, depuis l'antiquité jusqu'à l'époque contemporaine, ont fait progresser la civilisation et enrichi l'humanité, aucun n'était bilingue."

Est-ce à dire, demande le commissaire Jean-Louis Gagnon, que tout groupe linguistique, doit déboucher sur la création d'un Etat autonome? "Oui, s'il en a la possibilité", répond le professeur Brunet qui ajoute cependant: "Comme historien, je reconnais aussi que l'assimilation est un facteur de civilisation."

M. Gagnon fait observer qu'il y a dans le monde beaucoup de groupes linguistiques qui vivent en état de coexistence: en Chine, en Grande-Bretagne, en France, en Belgique, en Suisse.

M. Brunet répond qu'il faut tenir compte des circonstances, du contexte géographique et des données de l'histoire. Ainsi, en Suisse, c'est avec réserve que la communauté allemande exerce ses pressions sur la communauté française. Les Suisses allemands savent que la France est toute proche. Il en est ainsi pour la Belgique dont les frontières touchent celles de la France.

Et en URSS? demande le commissaire Frith.

En URSS, reconnaît le professeur Brunet, la constitution autorise chacune des républiques à conserver sa langue. Mais c'est là un moyen idéologique de rallier tous ces peuples au leadership de Moscou. Il n'est pas sûr, du reste, que cette expérience puisse durer toujours.

Un long débat s'engage enfin sur le problème des minorités. La SSJB a donc choisi de les abandonner? demande le Père Clément Cormier. Des explications sont apportées par MM. Groulx, Brunet et Robert, résumons l'argument principal: il nous faut, ont-ils dit, concentrer toutes nos énergies dans le Québec. Nous ne refusons pas d'aider, dans certains cas particuliers, les minorités françaises, mais nous ne faisons guère d'illusions sur leurs chances de survie. Etant devenus forts, nous pourrions, comme la France, rayonner dans les autres territoires.

La météo locale prévoit que six pouces de neige s'abattront dans ces régions avant que la pluie ne commence définitivement à tomber.

# Farouk est mort

## DES DIFFICULTÉS DU BILINGUISME

Le dr. Moreau fut élu président du comité des élections le 23 avril de l'an dernier. Il s'en désintéressa temporairement peu après, le comité en attendant sur une question qui l'intéressait personnellement.

M. Moreau a aussi déposé une lettre du juge Nemetz portant la date du 12 mars l'informant que la question avait été référée aux juristes de la commission d'enquête.

Deux députés créditistes, M. Gilbert Rondeau, de Shelburne, et M. Raymond Langlois, de Mégantic, avaient demandé mardi aux Communes que soit déposée la correspondance relative à cette affaire.

Le débat (Suite de la première page)

puté de la Beauce et la nécessité de placer les deux langues officielles du pays sur un pied d'égalité pour tout ce qui touche les travaux de la Chambre et de ses commissions."

"Il existe évidemment des difficultés d'ordre pratique dans la réalisation de cet objectif, a dit M. Pearson, mais nous nous efforçons de les surmonter, d'y remédier une fois pour toutes. Nous avons accompli plus de progrès dans ce sens depuis quelques années qu'on en avait fait durant les 50, 60 ou 70 ans qui ont précédé."

"Hier, on m'a laissé entendre qu'il faudrait quelques semaines pour compléter la traduction des procès-verbaux de la Chambre et de ses commissions."

"J'ai communiqué, écrit M. Brown, à plusieurs reprises avec M. Nelson Castonguay, commissaire à la représentation, et bien qu'il ne croie pas qu'il y ait lieu de s'alarmer, je ne puis faire autrement que d'être profondément honnâché et me faire du souci devant le grand nombre de doubles inscriptions des mêmes noms en deux circonscriptions électorales ou davantage et cela dans des proportions alarmantes."

Recue le 1er mai 1964

M. Brown termine en citant un ordre du jour relatif à la loi électorale adoptée en janvier 1964 par le congrès du parti libéral de la Colombie et offrant au comité toutes les informations que celui-ci pourrait désirer.

M. Antonio Plouffe, chef du bureau des comités des Communes, accusa réception de la lettre le 1er mai 1964. Il dit l'avoir transmise au comité des élections le 6 avril.

Manoeuvre

Le "Vancouver Province" a publié des articles alléguant que six syndicats ouvriers avaient conspiré pour truquer le vote de façon à favoriser les candidats néo-démocrates en plusieurs comtés de cette province à l'élection fédérale de 1963. Cette province est représentée par neuf néo-démocrates à Ottawa.

Dans une lettre portant la date du 27 avril 1964, M. Brown disait avoir examiné les listes des électeurs pour les 22 comtés fédéraux de la Colombie pendant 3,000 heures sur une durée de 13 mois et constaté des faits étonnants.

Le principal passage de la lettre, écrite à la main et couvrant cinq pages, se lit comme suit:

"Le bureau de vote du No 1 de Burnaby-Coquitlam est double ailleurs en Colombie britannique dans la proportion de 40 pour cent. Le même district à l'élection provinciale fut hissé dans la proportion de 27.5 pour cent."

"Vingt-cinq pour cent des noms répétés dans les listes fédérales le furent également au provincial et cependant aucun

par le malaise dont il devait mourir — crise cardiaque ou embolie, on ne le précise pas encore — L'ex-roi Farouk avait été transporté du restaurant "Isle-de-France" à l'hôpital San Camillo, où tous les soins pour ramener à la vie l'ancien roi d'Égypte ont été vains.

L'événement, organisé par l'Union générale des étudiants du Québec, a lieu au centre social de l'université de Montréal.

On croise le fer à 8h.30.

## SESSION Fédérale

OTTAWA — En date du 9 mars, la Commission d'enquête Dorion sur des allégations de coercition et de pot-de-vin dans l'affaire de Lucien Rivard avait coûté au trésor fédéral la somme de \$54,687.10, a révélé hier aux Communes M. Jack Davis, adjoint parlementaire du premier ministre Pearson.

Le sénat a adopté le projet de code fédéral du travail, après qu'un amendement con-

servateur eut été défilé aux voix. Le bill prévoit un salaire horaire minimum de \$1.25, la semaine de travail de 40 heures, deux semaines de vacances payées et huit congés statutaires par année.

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le bicluralisme a coûté \$1,424,640 au trésor fédéral, depuis sa formation jusqu'au 31 janvier dernier, a révélé hier le secrétaire parlementaire du premier ministre, La Commission compte 125 employés permanents et 10 contractuels. Ces derniers sont payés \$100 pour chaque jour qu'ils sont au service de la Commission.

Un accusé de meurtre, Angelo Musitano, de Hamilton, arrêté le premier mars, a été détenu en Italie trois jours plus tard, a déclaré le ministre de l'immigration, M. Nicholson. Il a ajouté que le détenu était entré illégalement au Canada et que le gouvernement italien le recherchait pour un autre meurtre.

Le premier ministre Pearson a déclaré que la suggestion de McGill, visant à établir une agence gouvernementale permanente pour promouvoir le bilinguisme et le bicluralisme méritait d'être étudiée.

Le gouvernement fédéral a dû déboursé jusqu'ici \$1,200,000 pour assurer une surveillance supplémentaire aux manèges militaires du Québec, par suite des attentats terroristes de groupes séparatistes.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Martin, a déclaré aux Communes que le Canada avait tenté d'obtenir l'assurance de la part de la Grèce et de la Turquie, qu'aucune intervention militaire ne serait exécutée à Chypre si la force de paix des Nations unies y était maintenue.

Le député néo-démocrate Reid Scott, de Toronto, a demandé au premier ministre d'étudier la possibilité d'établir une Commission royale d'enquête sur le mariage et le divorce. M. Pearson a répondu qu'il s'agissait là d'une vaste question à laquelle il ne pouvait répondre au cours de la brève période consacrée aux questions en Chambre.

## Tempêtes en Ontario

TORONTO — L'ouest et le sud de l'Ontario ont été victimes hier de violents orages, marqués de chutes de neige et de pluie verglaçante, le tout accompagné de vents de 60 milles à l'heure.

La météo locale prévoit que six pouces de neige s'abattront dans ces régions avant que la pluie ne commence définitivement à tomber.

## Les Anglais

(Suite de la page 9)

Le Canada ne devrait donc pas reposer exclusivement sur l'égalité de deux partenaires, mais l'équation, dit le mémoire, devrait tenir compte de la présence des autres Canadiens d'origine étrangère, sans oublier les premiers habitants du pays, qu'ils soient Indiens ou Esquimaux.

La Promethean Society soutient que chacun de ces groupes devrait voir sa langue inscrite au programme d'étude à titre de langue seconde. Le mémoire suggère aussi que 25 p.c. de l'horaire de la radio et de la télévision portent sur des sujets qui intéressent ces groupes de nationalités diverses.

La Society verrait enfin d'un bon oeil la création d'un ministère fédéral de la Culture dont le but serait d'assurer la préservation et l'intégration de ce qu'il y a de meilleur dans les diverses cultures qui composent la nation canadienne.

# Selon une lettre déposée aux Communes, le scrutin de Burnaby-Coquitlam était truqué

## La commission

(Suite de la première page)

Le Dr Penfield reconnaît que ce point de vue est très valable. C'est pourquoi, il propose de limiter son expérience à la maternelle. A l'âge de 7 ans, l'enfant devra recevoir un enseignement dans sa langue maternelle. Mais il aura acquis les éléments qui lui permettront de compléter facilement sa connaissance de l'autre langue. Il cite en exemple la maternelle Notre-Dame-de-Sion, chemin de la Reine-Marie, où l'expérience s'est révélée heureuse.

Dans son mémoire, la SSJB de Montréal admet que le bilinguisme peut être un facteur d'enrichissement pour un individu, mais tient pour fautive la thèse selon laquelle le bilinguisme enrichit un Etat. "C'est une infirmité", déclare M. Brunet qui ajoute: "Les hommes sont parfois portés à idéaliser leur infirmité!"

On sait que, dans son mémoire au comité de la constitution, la SSJB réclamait, en substance, la création de deux Etats souverains: l'Etat national du Canada anglais constitué par les neuf provinces anglo-canadiennes et le gouvernement d'Ottawa, et l'Etat du Québec. L'association de ces deux Etats formerait l'Union canadienne, appelée la Confédération canadienne.

Dans cette conjoncture, chaque Etat déciderait de sa ou de ses langues officielles. C'est aux électeurs de chaque Etat qu'il appartiendrait de choisir "compte tenu du processus démocratique". Le français et l'anglais seraient les deux langues officielles et obligatoires de l'Etat confédéral, la capitale fédérale ayant un caractère bilingue. Enfin, "les classes dirigeantes de chaque Etat seraient, autant que possible, bilingues."

"Qu'il nous soit permis de faire remarquer, déclare le mémoire, que parmi les grands pays qui, depuis l'antiquité jusqu'à l'époque contemporaine, ont fait progresser la civilisation et enrichi l'humanité, aucun n'était bilingue."

Est-ce à dire, demande le commissaire Jean-Louis Gagnon, que tout groupe linguistique, doit déboucher sur la création d'un Etat autonome? "Oui, s'il en a la possibilité", répond le professeur Brunet qui ajoute cependant: "Comme historien, je reconnais aussi que l'assimilation est un facteur de civilisation."

M. Gagnon fait observer qu'il y a dans le monde beaucoup de groupes linguistiques qui vivent en état de coexistence: en Chine, en Grande-Bretagne, en France, en Belgique, en Suisse.

M. Brunet répond qu'il faut tenir compte des circonstances, du contexte géographique et des données de l'histoire. Ainsi, en Suisse, c'est avec réserve que la communauté allemande exerce ses pressions sur la communauté française. Les Suisses allemands savent que la France est toute proche. Il en est ainsi pour la Belgique dont les frontières touchent celles de la France.

Et en URSS? demande le commissaire Frith.

En URSS, reconnaît le professeur Brunet, la constitution autorise chacune des républiques à conserver sa langue. Mais c'est là un moyen idéologique de rallier tous ces peuples au leadership de Moscou. Il n'est pas sûr, du reste, que cette expérience puisse durer toujours.

Un long débat s'engage enfin sur le problème des minorités. La SSJB a donc choisi de les abandonner? demande le Père Clément Cormier. Des explications sont apportées par MM. Groulx, Brunet et Robert, résumons l'argument principal: il nous faut, ont-ils dit, concentrer toutes nos énergies dans le Québec. Nous ne refusons pas d'aider, dans certains cas particuliers, les minorités françaises, mais nous ne faisons guère d'illusions sur leurs chances de survie. Etant devenus forts, nous pourrions, comme la France, rayonner dans les autres territoires.

La météo locale prévoit que six pouces de neige s'abattront dans ces régions avant que la pluie ne commence définitivement à tomber.

## Le rapatriement, vu par Lévesque, Laporte et Morin

René Lévesque, Pierre Laporte et Jacques-Yvan Morin discuteront sur une même tribune ce soir de la formule Fulton-Favreau.

L'événement, organisé par l'Union générale des étudiants du Québec, a lieu au centre social de l'université de Montréal.

On croise le fer à 8h.30.

## Farouk est mort

ROME — L'ex-roi Farouk est mort mercredi soir, à Rome, après avoir été pris d'un malaise soudain, alors qu'il achevait de dîner au restaurant "Isle-de-France," une auberge aux portes de la capitale italienne, sur la Via Aurelia.

Des qu'il eut été terrassé

par le malaise dont il devait mourir — crise cardiaque ou embolie, on ne le précise pas encore — L'ex-roi Farouk avait été transporté du restaurant "Isle-de-France" à l'hôpital San Camillo, où tous les soins pour ramener à la vie l'ancien roi d'Égypte ont été vains.

## DES DIFFICULTÉS DU BILINGUISME

Le dr. Moreau fut élu président du comité des élections le 23 avril de l'an dernier. Il s'en désintéressa temporairement peu après, le comité en attendant sur une question qui l'intéressait personnellement.

M. Moreau a aussi déposé une lettre du juge Nemetz portant la date du 12 mars l'informant que la question avait été référée aux juristes de la commission d'enquête.

Deux députés créditistes, M. Gilbert Rondeau, de Shelburne, et M. Raymond Langlois, de Mégantic, avaient demandé mardi aux Communes que soit déposée la correspondance relative à cette affaire.

Le débat (Suite de la première page)

puté de la Beauce et la nécessité de placer les deux langues officielles du pays sur un pied d'égalité pour tout ce qui touche les travaux de la Chambre et de ses commissions."

"Il existe évidemment des difficultés d'ordre pratique dans la réalisation de cet objectif, a dit M. Pearson, mais nous nous efforçons de les surmonter, d'y remédier une fois pour toutes. Nous avons accompli plus de progrès dans ce sens depuis quelques années qu'on en avait fait durant les 50, 60 ou 70 ans qui ont précédé."

"Hier, on m'a laissé entendre qu'il faudrait quelques semaines pour compléter la traduction des procès-verbaux de la Chambre et de ses commissions."

"J'ai communiqué, écrit M. Brown, à plusieurs reprises avec M. Nelson Castonguay, commissaire à la représentation, et bien qu'il ne croie pas qu'il y ait lieu de s'alarmer, je ne puis faire autrement que d'être profondément honnâché et me faire du souci devant le grand nombre de doubles inscriptions des mêmes noms en deux circonscriptions électorales ou davantage et cela dans des proportions alarmantes."

Recue le 1er mai 1964

M. Brown termine en citant un ordre du jour relatif à la loi électorale adoptée en janvier 1964 par le congrès du parti libéral de la Colombie et offrant au comité toutes les informations que celui-ci pourrait désirer.

M. Antonio Plouffe, chef du bureau des comités des Communes, accusa réception de la lettre le 1er mai 1964. Il dit l'avoir transmise au comité des élections le 6 avril.

Manoeuvre

Le "Vancouver Province" a publié des articles alléguant que six syndicats ouvriers avaient conspiré pour truquer le vote de façon à favoriser les candidats néo-démocrates en plusieurs comtés de cette province à l'élection fédérale de 1963. Cette province est représentée par neuf néo-démocrates à Ottawa.

Dans une lettre portant la date du 27 avril 1964, M. Brown disait avoir examiné les listes des électeurs pour les 22 comtés fédéraux de la Colombie pendant 3,000 heures sur une durée de 13 mois et constaté des faits étonnants.

Le principal passage de la lettre, écrite à la main et couvrant cinq pages, se lit comme suit:

"Le bureau de vote du No 1 de Burnaby-Coquitlam est double ailleurs en Colombie britannique dans la proportion de 40 pour cent. Le même district à l'élection provinciale fut hissé dans la proportion de 27.5 pour cent."

"Vingt-cinq pour cent des noms répétés dans les listes fédérales le furent également au provincial et cependant aucun

par le malaise dont il devait mourir — crise cardiaque ou embolie, on ne le précise pas encore — L'ex-roi Farouk avait été transporté du restaurant "Isle-de-France" à l'hôpital San Camillo, où tous les soins pour ramener à la vie l'ancien roi d'Égypte ont été vains

# Un avion d'Eastern Provincial Airways s'écrase en N.-E.: 8 morts

UPPER MUSQUODOBOIT, N.-E. — Huit personnes ont trouvé la mort dans l'écrasement d'un avion bi-moteur sur les pentes de la vallée Musquodoboit.

L'appareil d'Eastern Provincial Airways qui allait de Moncton, Nouveau-Brunswick, à St-Jean de Terre-Neuve, a apparemment explosé dans les airs

quelques minutes après son décollage de l'aéroport international de Halifax. Cinq passagers et trois membres d'équipage se trouvaient à bord.

Des équipes de recherches ont fouillé les bois environnants à la recherche des survivants. Ils n'ont trouvé que des cadavres, quelques-uns affreusement défigurés.

Les débris s'éparpillèrent sur une distance de trois milles carrés, ce qui porte à croire que l'appareil se désintégra dans les airs.

Un témoin a affirmé qu'il avait entendu une explosion et qu'il avait vu la section arrière se détacher de l'appareil, un Handley Page Dart-Herald.

Les passagers à bord étaient

Gordon R. MacDonald, de Sydney, Henry P. Leidi, de Halifax, Harold Moore, de Scarborough, Owen Embree, de Wellington, Arthur Blades, de Burlington, et les membres de l'équipage étaient R.F. Murnaghan, de Riverview, C. Clements, de Moncton, et Denis Chevarie, de Moncton, également.

L'avion avait quitté Moncton à 6 h. 30 du matin, et avait fait des arrêts à Summerside, Charlottetown et New Glasgow, avant la dernière escale de Halifax. Il devait se poser à Sydney à 12 heures.

Le Dart Herald, de fabrication britannique, était en service avec l'Eastern Provincial Airways depuis 1962. C'est un appareil à turbo-propulsion qui peut transporter entre 38 et 47 passagers. Il est muni d'engins Rolls Royce.

Le pilote, âgé de 46 ans, était un vétéran de la seconde guerre et comptait plus de 20 ans de service avec des compagnies d'aviation commerciale.

Le ministre des transports, M. Pickersill a déclaré aux Communes qu'il y aurait une enquête complète pour déterminer les causes de cette tragédie. Il a également loué les agents de la RCMP, qui se sont rapidement rendus sur les lieux du désastre.

## Vincent Prince suggère une agence d'information canadienne-française

M. Vincent Prince, éditorialiste au quotidien *La Presse*, a suggéré hier la création d'une agence d'information canadienne-française, qui recevrait au besoin le secours financier de l'Etat provincial.

M. Prince, qui avait pris la parole dans le cadre des journées d'études de l'Office Catholique Canadien des Techniques de diffusion, a rappelé qu'au Canada il n'y avait qu'une seule agence de presse de langue anglaise, ce qui pose, fatalement, nombre de problèmes aux journaux de langue française.

La Presse Canadienne est une société coopérative desservant 104 quotidiens du Canada.

Elle transmet les nouvelles en français à ses 10 journaux associés, répartis dans trois provinces.

"Je suggère de remédier à ce problème par deux mesures successives," a dit M. Prince. "L'une consisterait à amener nos journaux français à collaborer davantage entre eux."

"La seconde serait de fonder une agence canadienne-française avec, au besoin, le secours financier de l'Etat provincial, mais selon une formule qui garantirait la pleine indépendance de cette même agence de toute intrusion ou influence gouvernementale."

Un journal doit avoir ses propres correspondants, mais

un petit nombre des quotidiens de langue française au Canada possèdent les moyens financiers suffisants, a précisé le conférencier. Les services de la seule agence à laquelle ils peuvent recourir entraînent des problèmes de traduction, d'interprétation et aussi d'une certaine mentalité particulière, inhérente autant aux journalistes canadiens-anglais qu'au public auquel ils s'adressent.

De façon générale, M. Prince a incité les journaux à présenter à leurs lecteurs un plus grand nombre d'articles allant au fond des choses et non pas relatant uniquement les événements.

## LE DEVOIR

MONTRÉAL, JEUDI 18 MARS 1965



L'auteur de "La vie extraordinaire de Jean Desprez" et le directeur des Editions du Jour, M. Jacques Hébert. (Photo Le Devoir)

## "La vie extraordinaire de Jean Desprez" par sa secrétaire

A peine deux mois après sa mort qui avait bouleversé Montréal par sa soudaineté, voici que l'on publie aux Editions du Jour un livre consacré à Jean Desprez. C'est sa dernière secrétaire qui en est l'auteur, Ingrid Saumart, qui a intitulé "La vie extraordinaire de Jean Desprez".

"J'ai vu, nous dit Ingrid Saumart, Jean Desprez, la veille de sa mort. Elle était comme elle fut toujours, dynamique et pleine de projets". Cette femme dynamique et remplie

de projets qui a fait battre les cœurs de milliers d'auditeurs et de spectateurs, l'auteur de cette biographie l'a décrite depuis le début jusqu'à la fin de sa carrière.

Dans la section photographique de ce livre, témoignage émouvant, on peut voir Jean Desprez, petite fille dans les bras de sa mère, puis plus grande, comédienne qui joua le rôle d'Elizabeth d'Angleterre, sous un de ses chapeaux dont elle fit la célébrité, enfin, la dernière image, Jean Desprez à sa machine à écrire, devant laquelle, auteur fécond, elle devait mourir.

Beaucoup de souvenirs dans ce livre sur une femme dont Ingrid Saumart dit: "Elle était dans tous les sens du mot exceptionnelle; d'accord ou non avec elle, on ne pouvait rester indifférent."

J. B.

## LaSalle: l'enquête débute aujourd'hui

Aujourd'hui s'ouvrira à Montréal l'enquête du commissaire des incendies du Québec sur l'explosion qui a coûté la vie de 27 personnes le 1er mars dernier à LaSalle. Les quelque 100 personnes qui ont été jetées sur le pavé par suite de cette conflagration pourront toutefois toucher un montant de quelque \$440,000, ont annoncé de leur côté les organisateurs du Fonds de secours aux sinistrés de LaSalle.

Quant à l'enquête, que présidera le commissaire François-Xavier Perreault, on s'attend à ce qu'elle dure trois semaines. Seront entendus les témoins de l'explosion et divers spécialistes qui ont tenté de découvrir les explications de cette conflagration.

Pour leur part, les organisateurs du Fonds de secours aux sinistrés de LaSalle ont révélé que les contributions ont atteint la somme de \$440,000.

Un communiqué de l'admini-

## Le véhicule anti-bombes entre dans la capitale

QUEBEC — Le camion blindé de la Sûreté provinciale avait fait fabriquer pour intervenir au cours de manifestations trop agitées est arrivé hier soir dans la Vieille capitale.

Le véhicule, fait sur mesure au coût de \$46,000, était entouré d'une escorte de la SPQ. Il venait de Pierreville, où le gouvernement l'avait commandé à une compagnie spécialisée dans les produits d'acier.

Le camion doit être remis entre les mains de la section de la Sûreté provinciale à Montréal. Toutefois, il pourra être utilisé à tout moment épineux, n'importe où dans la province.

On avait parlé pour la première fois de ce véhicule quel que temps avant la venue de la reine à Québec. Il doit servir aux policiers qui voudront intervenir pour disperser une foule en furie.

Il est fabriqué de plaques d'acier renforcées. Douze hommes peuvent monter à bord et il est muni d'un grand nombre d'appareils pour repousser les foules.

Le ministre des transports, M. L. Robertson, a précisé que \$290,000 ont déjà été déposés au Fonds, dont \$140,000 recueillis par deux postes de télévision de langue anglaise, à la suite d'un téléthon spécial.

Une autre somme de \$120,000 a été recueillie par le poste de télévision de langue française, CFMT, et \$30,000 sont attendus d'une campagne lancée par le poste de radio CJAD.

M. Robertson a précisé que l'argent sera consacré à venir en aide aux familles éprouvées dans l'explosion du 1er mars qui a pulvérisé une conciergerie dans LaSalle, en banlieue.

M. Robertson a ajouté que l'on accordera la priorité aux besoins immédiats, mais on suivra également un programme de réadaptation, qui comprendra des soins médicaux à longs termes et même une aide éducative, pour ceux qui en auront besoin.

D'autre part, l'entrepreneur qui a construit 30 unités d'appartements qui logent quelque 3,000 personnes à LaSalle, a demandé un prêt au gouvernement pour remplacer le chauffage au gaz par le chauffage électrique, dans les conciergeries.

Un porte-parole de LaSalle Heights Development, a déclaré que la demande de prêt à la Société centrale d'hypothèques et de logement, a été formulée au cours de la fin de semaine par Ain and Zaita Limited. On n'a pas dévoilé le montant de l'emprunt.

Le porte-parole a dit que la conversion des systèmes de chauffage pourrait être complétée en un ou deux mois, si le prêt est consenti.

D'autre part, M. Joseph Reeves, président du Comité des citoyens de LaSalle Heights, a déclaré que quelque 200 des 700 familles qui vivaient dans le complexe domiciliaire sont déjà délogées et que 354 autres locataires ont exprimé l'espoir de pouvoir résilier leur bail.

## Québec prend le canal Soulanges en charge moyennant un octroi fédéral de \$416,000

QUEBEC — Pour des raisons d'esthétique et de protection des berges, le gouvernement du Québec a décidé hier de prendre à sa charge la construction et le contrôle du canal Soulanges et de ses dépendances moyennant le versement d'une somme de \$416,000 par le fédéral.

M. Bernard Pinard, ministre de la voirie, a précisé que cette décision est motivée par un impératif de première importance. Le ministère de la voirie se doit de maintenir l'eau dans le canal Soulanges à son présent niveau pour garantir la stabilité de la route 2. Si le canal était vide, il existerait un danger à ce point de vue.

Une autre raison motive la décision du gouvernement québécois, le long du canal Soulanges, il existe des possibilités d'aménagement pour fins industrielles, commerciales et récréatives. Des projets sont présentement à l'étude et des

industries sont déjà établies le long de cette voie maritime.

Il n'est pas besoin de souligner que, avec un peu d'embellissement, il serait aisément concevable que des ports de plaisance (marinas) soient aménagés aux deux extrémités du canal Soulanges, soit dans le lac St-François et le lac Saint-Louis.

La décision du gouvernement fait suite à une série de pourparlers entamés, il y a déjà plus de quatre ans, avec les autorités fédérales. La somme de \$416,000 qu'Ottawa verse à Québec pour l'administration du canal, représente la capitalisation de la différence entre les frais annuels d'entretien (\$26,200) et les revenus actuels (\$7,000) provenant de la

location d'immeubles et de terrains.

Une seule condition est attachée à cette entente, à savoir: la province de Québec permet au gouvernement central ou à une de ses agences, d'entreposer pendant l'hiver, sur le mur d'entrée en amont du canal de Soulanges, les bouées de la navigation et autres aides à la navigation.

## Equity - UDA: étude, aujourd'hui des procédures de négociation

Des représentants de l'Actor's Equity doivent se rencontrer aujourd'hui pour étudier les procédures qui prévaudront au cours des séances de négociations qui se dérouleront entre leur syndicat et le syndicat québécois de l'Union des artistes en vue d'apporter une solution à une

dispute juridique ayant éclaté à la Place des Arts, la plus importante des salles de concert de la métropole.

Un porte-parole de l'Equity a rapporté que la réunion avait été convoquée, parce que mardi prochain expire une injonction temporaire qui avait suspendu la mise en vigueur d'un accord signé au mois de décembre entre la Place des Arts et l'Union des artistes et accordant juridiction exclusive à ce dernier syndicat.

La principale question en litige, actuellement à l'étude est la suggestion par l'UDA que les artistes appartenant à

d'autres syndicats devraient payer les permis spéciaux pour pouvoir participer à un spectacle à la Place des Arts.

L'Actor's Equity a émis la menace qu'elle rappellerait à ses membres que l'achat d'un permis de l'UDA pour paraître à la salle de concert de la métropole allait à l'encontre des règlements syndicaux. L'Equity auquel sont associés plusieurs syndicats représente la plupart des grands artistes américains et canadiens.

Le juge Chevalier devrait remettre d'ici quelques jours son rapport sur les procédures devant prévaloir lors des négociations.

## Nouvelles de la Législature

### Accident à un avion du gouvernement

Le premier ministre a appris, hier, à l'Assemblée législative qu'un des deux avions DC-3 du ministère provincial des transports avait subi, la veille, un accident à Blanc Sablon, sur la Côte Nord. L'avion se préparait à décoller quand, après plusieurs bonds, il a échoué à quelque deux mille pieds hors de la piste. Le copilote Marc Bélanger a subi des fractures à la clavicle et au bassin. Les deux autres membres de l'équipage étaient le capitaine Roger Demers et le pilote Oteau. Il y avait six

passagers: les Drs Laurent Lizotte, sous-ministre adjoint, Rodolphe Gervais, Paul Claveau, L. Rivest, tous du ministère de la santé, M. J.L. Dussault, secrétaire du ministre de la santé, et M. André Risi, ingénieur. Une enquête a lieu actuellement; l'avion a subi de lourds dommages. Sans l'héroïsme dont ont fait preuve les membres de l'équipage, cet accident, a dit M. Lesage, aurait pu avoir des conséquences beaucoup plus tragiques.

### La Saint-Patrice à l'Assemblée législative

Le premier ministre et le chef de l'opposition ont profité de la Saint-Patrice pour rendre hommage aux Irlandais du Québec. M. Eric Kierans, pour sa part, a rappelé la carrière formidable qu'ont connue en Australie, aux Etats-Unis et au Canada, les neuf jeunes Irlandais qui, à la suite de troubles de 1847 en Irlande, avaient été condamnés à être pendus pour trahison, puis graciés. L'un est devenu premier ministre de l'Australie, le second gouverneur du Montana, deux autres brigadiers généraux dans l'armée américaine, le cinquième

gouverneur général de Terre-Neuve, les sixième et septième procureurs généraux en Australie, le huitième, politicien américain éminent et père d'un maire de New York. Le neuvième était Thomas D'Arcy McGee, Montréalais et l'un des pères de la Confédération.

"La morale de cette histoire," a dit l'Irlandais Kierans, est que l'on peut avoir confiance dans la jeunesse à condition de ne pas la perdre". Quant à M. Frank Hanley, il a demandé au gouvernement d'ouvrir à Dublin un bureau d'immigration.

### Bill 3: vers un compromis au conseil législatif

Le Conseil législatif a adopté hier en deuxième lecture, sur division, le bill 3 ayant pour but de réduire ses propres pouvoirs. Six conseillers ont pris la parole: M. George Marler, leader du gouvernement, M. Edouard Asselin, leader de l'opposition, M. Jean-Louis Baribeau, M. Lionel Bertrand, M. Olier Renaud et M. Edouard Masson. Le débat en troisième lecture aura lieu la semaine prochaine. D'ici là, il est question qu'en comité plénier, les membres de l'opposi-

tion et les ministériels viennent à un compromis dont on ignore la nature. On croit comprendre que l'opposition aurait décidé de ne pas s'obstiner indéfiniment. Elle admet qu'on puisse réduire ses pouvoirs comme cela a été le cas à la Chambre des lords, mais elle voudrait certaines garanties assurant l'existence même de la Chambre haute et lui donnant un droit de veto sur tout projet d'ordre constitutionnel.

### La Chambre et la requête de M. Gabias

Le président de l'Assemblée législative a promis, hier, de tenir la Chambre au courant de l'opinion juridique qu'il recueillera au sujet de la requête en injonction demandée par le député de Trois-Rivières, M. Yves Gabias. M. Richard Hyde

a dit qu'il avait soumis la requête à Me Louis-Philippe Pigeon qui doit le conseiller dans ce domaine. On sait que le député Gabias a décidé de contester en Cour supérieure la décision de la Chambre de l'expulser pour trois ans.

### Des détenus au manège de la rue Craig

Quelque 350 des 1,200 détenus de la prison surpeuplée de Bordeaux seront d'ici quelques semaines hébergés au manège militaire de la rue Craig à Montréal, en attendant la construction de la nouvelle prison provinciale à Oka. Ce transfert fera suite à des pourparlers en-

gagés depuis quelque temps entre le département du procureur général et les autorités fédérales. Eventuellement, le manège lui-même sera exproprié par le ministère de la voirie et démolir pour faire place au tronçon de la transcanadienne qui doit passer à cet endroit.

### LAVOIE REPOND A RENE DAVID:

## Le Regroupement a endossé les conclusions du rapport Sylvestre

QUEBEC (DNC) — "M. René David semble oublier qu'une réunion générale du Regroupement municipal a par un vote unanime endossé les conclusions du rapport Sylvestre recommandant la création d'une seule municipalité sur l'île Jésus", a déclaré, hier, M. Jean-Noël Lavoie, député de Laval, maire de Chomedey et président du Regroupement municipal.

Les journaux d'hier ont rapporté une déclaration de M. René David, vice-président du Regroupement, rappelant que cet organisme avait toujours favorisé la création de deux villes et non d'une seule sur l'île Jésus.

M. Lavoie a admis, hier, que depuis sa création le Regroupement municipal avait préconisé l'établissement de deux villes. Il avait même présenté à la commission d'enquête Sylvestre deux mémoires en ce sens.

"Cependant," a ajouté M. Lavoie, le 9 février, deux cent cinquante membres du Regroupement municipal, lors d'une réunion générale, à la demande de l'échevin Jacques Bourdon, de Duvernay, félicitait unanimement la commission Sylvestre; adoptait à l'unanimité une résolution du maire R.M. Paradis, de Vimont, demandant au gouvernement de mettre en pratique, sans délai, les recommandations de la commission Sylvestre et finalement approuvait le principe des conclusions du rapport de cette commission."

"Le Regroupement municipal," a dit M. Lavoie, se ralliait donc aux conclusions de la commission Sylvestre."

Le député de Laval a fait remarquer cependant que M. René David, retenu à domicile par la maladie, n'a pu se rendre à la réunion générale du 9 février.

"M. David, a ajouté le député de Laval, a droit à ses opinions personnelles. Je ne lui conteste pas ce droit. Cependant, il ne doit pas oublier les vœux exprimés par la réunion générale du Regroupement municipal."

## Les Oeuvres: il faut un million en quatre jours

Pour atteindre son objectif de \$2,565,000, il faudra que la Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises recueille au moins \$1 million de dollars, et ce en quatre jours.

Tel est le bilan qu'on peut tirer des dernières compilations faites au secrétariat de la Fédération, rue Saint-François-Xavier, où on annonce que le premier million et demi de dollars vient d'être atteint. Ce chiffre ne représente toutefois que 61 p.c. de l'objectif qui est de 2,565,000 dollars, et qui est aux dirigeants de la campagne un succès complet. Ceux-ci espèrent toutefois que les 25,000 auxiliaires du diocèse redoubleront d'ardeur au cours des prochains jours et que la population répondra avec générosité à leur pressant appel.

A la règle interne de la Fédération, où la situation demeure stable en raison du ralentissement de l'entrée des souscriptions, on s'inquiète surtout du retard dans le rythme de croissance de la campagne, qui sera très difficile à rattraper.

On attribue ce retard au lent départ de la sollicitation dans les paroisses, de même qu'aux rapports qui ne sont entrés au secrétariat de la Fédération qu'après deux ou trois jours de sollicitation. On est de plus sans nouvelles d'un bon nombre de paroisses, pour lesquelles aucun rapport officiel n'a encore été reçu.

Il faudra donc que les dévoués auxiliaires bénévoles doublent d'intensité dans leurs efforts dans les quatre prochains jours. "C'est à cette seule condition que nous atteindrons l'objectif de \$2,565,000 d'ici lundi soir", a déclaré le président général de la campagne, M. Samuel-L. Gagné, en annonçant les derniers résultats officiels.

## Fusillade: un mort

La police de Montréal tente d'identifier les trois hommes qu'on croit impliqués dans une fusillade au cours de laquelle un individu est mort et un autre a été grièvement blessé hier.

On croit que le trio a parlé à Laurier Labelle, âgé de 23 ans, et Tony Calabro, âgé de 31 ans, dans un cabaret de l'est de la métropole, avant que ceux-ci n'aient été abattus dans une automobile.

**NOUVELLE ADRESSE**  
**Noël Beauchamp**  
TAILLEUR  
6960 Park Ave. — Montréal 15  
Tél.: 276-1355

Un journal bi-mensuel est à la recherche d'un associé possédant un capital de \$6,000.00.

Le territoire s'étend à la province de Québec et son potentiel est de \$75,000, par année. Pour plus de renseignements écrivez à 7759, rue St-Denis, Montréal 10.

**ASSURANCE AUTOMOBILE**

L. M. DESILETS  
Montréal 861-5395  
Québec 872-7186  
St-Hilaire 467-5636

**L'EAU DÉGOUTTE ?**  
Faites installer les  
**GOUTTIERES**  
(ho-do)  
Estimation gratuite

\* MONTRÉAL — 322-4160  
\* QUÉBEC — 872-9244  
PRIMEAU METAL INC.

## AVIS AUX AUTOMOBILISTES devant passer par BELOEIL et ST-HILAIRE

CES DEUX MUNICIPALITÉS soucieuses de protéger leurs vieillards et leurs enfants, surtout la nuit, pénalisent lourdement les automobilistes qui commettent la moindre infraction sur le parcours de la route 9 qui traverse leur territoire.

Soyez particulièrement vigilants au pied de la montagne de St-Hilaire où la limite de 30 milles est difficile à maintenir. Vous vous rendrez service à vous-mêmes et à vos semblables en faisant auprès des autorités provinciales les représentations qui s'imposent.

Nous nous excusons auprès de nos nombreux clients et amis de ces abus de pouvoir que les citoyens eux-mêmes de ces municipalités sont les premiers à déplorer.

Publié à titre de service public par  
**L. M. DESILETS ASSURANCES**  
Montréal UN. 1-5395, Québec 872-7186, St-Hilaire 467-5636

**PLUS QUE JAMAIS NOUS ACHETONS ET VENDONS LES VIEUX LIVRES CANADIENS**

LIBRAIRIE **DUCHARME** LIMITÉE  
BOOKSTORE  
418, O. RUE NOTRE-DAME ST. W.  
MONTRÉAL, CANADA  
849-1146

**COURS DE VENTE Dynamique**

Ce cours vous aidera à:

- Découvrir et développer vos talents de vendeurs.
- Mieux utiliser la connaissance de votre produit.
- Acquérir la passion de la vente par la motivation personnelle.
- Conserver votre enthousiasme.
- Cultiver des habitudes payantes.
- Planifier votre temps efficacement.
- Découvrir les bons prospects.
- Répondre à des objections.
- Parler devant un petit groupe de clients.
- Clore vos ventes souvent et rapidement.

N'attendez pas! Venez participer à un cours dynamique, où vous serez actifs, et apprendrez à utiliser vos connaissances dès le premier jour. Venez révéler en vous les qualités des bons vendeurs. Vous obtiendrez ainsi plus de prestige, un meilleur revenu, et une grande satisfaction personnelle.

Quels que soient votre âge, votre occupation ou votre degré d'instruction, vous êtes invité à une démonstration gratuite lundi soir ou jeudi soir à 8:00 heures p.m., au Palais de Commerce, à la suite 222 (entrée, 1600, rue Berri, appelez l'ascenseur).

Cette démonstration dure environ une heure et demie. Il n'y a qu'un 30 fauteuils. Les premiers arrivés seront les premiers servis. Pour être certains d'avoir une place, téléphonez immédiatement à 842-8186.

**NOTRE GARANTIE: l'augmentation de votre revenu payera le cours, nous vous rembourserons.**

Jean-Guy Leboeuf, président, Auteur du volume "Arrêtez d'avoir peur! et croyez au succès!"

**L'INSTITUT DE PERSONNALITE**  
Pour devenir plus dynamique en pensée, en paroles et en actions

**la Barre 500**

Fins gourmets, venez apprécier notre cuisine et nos vins dans une atmosphère de détente. Salle à dîner, bar-salon motel à l'épreuve du feu. Piscine. Prix spéciaux pour les voyageurs

2019 Boul. Taschereau, Route 9, 4<sup>e</sup> mille du Pont Jacques-Cartier

EDITORIAL

L'entente France-Québec symbolisme et réalité

La mission que vient d'accomplir en Europe le ministre de l'Éducation du Québec est à beaucoup d'égards extrêmement significative et, en annonçant...

L'accueil réservé à Paris à la délégation québécoise a d'ailleurs indiqué clairement l'importance que du côté français même on attachait à la nouvelle convention...

Dans les allocutions qu'ils ont prononcées lors de la signature de l'entente, le 27 février, les ministres français et québécois ont tous deux insisté sur le caractère de "départ" de cette convention...

Les secteurs prioritaires d'intervention de l'accord seront ceux de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique...

d'Afrique et d'Orient, tous alignés en gros sur le système français.

En somme, "l'entente," pour l'appeler par son nom officiel, est importante pour le Québec à trois points de vue: elle organise les relations franco-québécoises, fournit un cadre et des règles à ce qui jusque-là n'était le fait que des hommes et des circonstances...

Et peut-être l'importance psychologique de l'événement aura-t-elle été aussi considérable que son importance culturelle et politique pour les hôtes français de la délégation québécoise aussi bien que pour celle-ci...

On retiendra aussi l'écho suscité dans plusieurs milieux français par l'appel de Monsieur Gérin-Lajoie en faveur de la création d'une communauté culturelle francophone à la dimension du monde...

Assurément, il ne s'agit pas de "partir pour la gloire" et d'oublier que les tâches fondamentales sont encore de l'ordre intérieur, singulièrement sur les plans de l'économie, de l'enseignement et de la constitution...

Jean-Marc LEGER

L'épanouissement des minorités françaises

La Commission d'enquête sur le biculturalisme a reçu ces jours derniers plusieurs mémoires importants, en particulier ceux de la Commission des écoles catholiques de Montréal et de l'université McGill...

La CECM demande que le droit des Canadiens français à avoir des écoles françaises soit reconnu dans tout le Canada, et pour cela, elle propose un amendement à l'article 93 de l'A.A.N.B. qui affirme déjà le droit à l'école confessionnelle...

Choix impossible

Cette proposition soulève un problème épineux: doit-on maintenir deux droits minoritaires distincts, sur les plans confessionnel et culturel, ou, comme la chose a été suggérée, devrait-on remplacer un droit par l'autre? M. Dunton a posé la question à M. Jarry: Si vous aviez à choisir entre l'école religieuse ou linguistique, que feriez-vous? Le président de la CECM a répondu que ce serait un choix impossible, et qu'il ne voit pas comment on puisse envisager une pareille "abstraction" dans le domaine de l'éducation...

M. Laurendeau a alors signalé que le mémoire parle de génocide culturel des minorités françaises, et il a demandé à M. Jarry quelle serait son attitude si ce choix était imposé à ces groupes minoritaires. Il a répondu que ce serait mieux que rien.

En réalité, un tel problème doit être étudié en fonction des faits et non d'hypothèses gratuites. Un groupe assez nombreux de parents qui veulent l'école neutre doivent pouvoir l'obtenir. Mais pourquoi une minorité culturelle qui désire une école à la fois française et catholique ne pourrait-elle pas l'obtenir? Même si l'on devait prévoir des exceptions pour quelques enfants qui seraient chargés de l'enseignement religieux, ce n'est pas une raison pour imposer la neutralité à un groupe homogène qui veut l'école catholique et française.

BLOCS NOTES

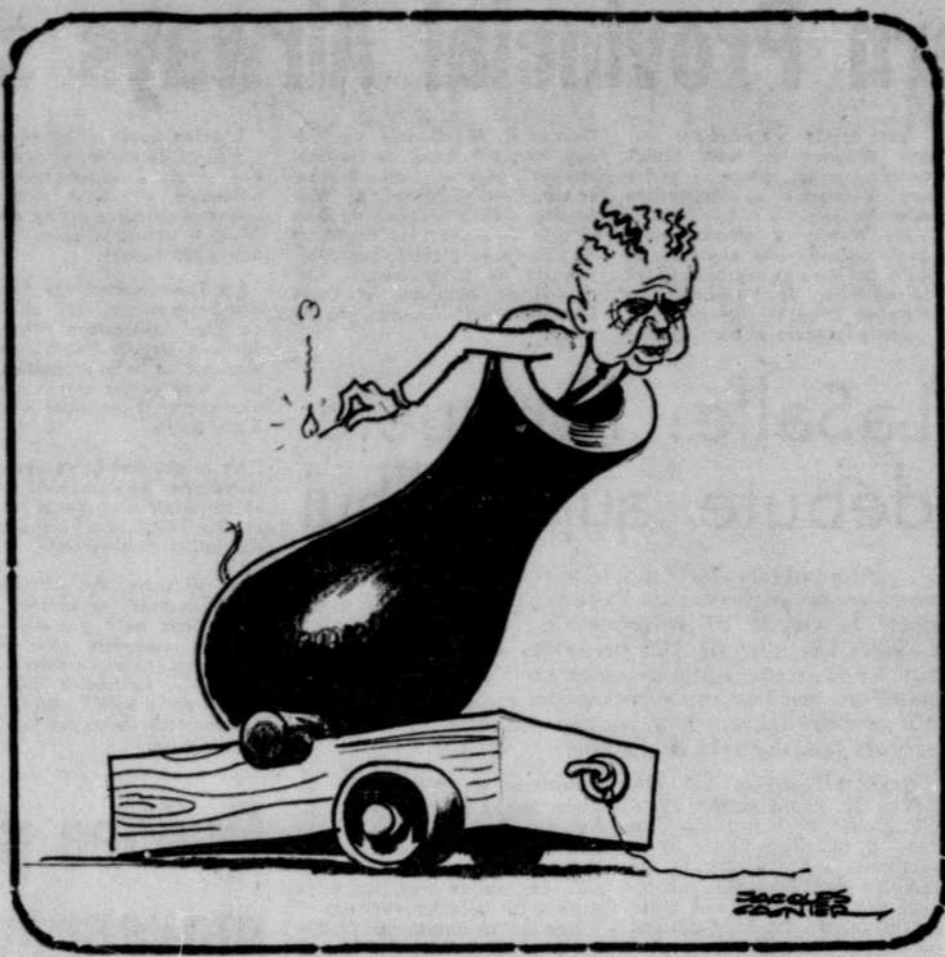
Le mémoire de McGill

Il faut souligner le fait que l'université McGill prend carrément position sur le problème des deux cultures, affirme dans son mémoire qu'aucune des minorités francophones hors du Québec n'a joui jusqu'ici des conditions nécessaires à un sain développement et que dans certains cas les conditions élémentaires de survie font défaut. Le document ajoute que "Cette situation est souvent due au fait que la majorité anglophone a agi comme si le Canada était un pays monoculturel ou l'assimilation était la seule ligne de conduite à suivre à l'égard des citoyens parlant une autre langue."

Pour enrayer la menace qui pèse sur la culture française au Canada, McGill formule diverses recommandations. D'abord la création d'une commission permanente du bilinguisme et du biculturalisme qui serait financée par Ottawa et par les dix provinces, qui ferait des recherches sur le problème des deux cultures et devrait mettre en oeuvre un programme d'éducation du public dans ce domaine.

L'idée paraît excellente; un organisme relevant des autorités fédérales et provinciales pourrait être plus indépendant que s'il relevait uniquement du gouvernement central, et il s'agit d'un domaine qui touche de près à des droits provinciaux essentiels. Tout dépendrait de sa liberté réelle, de son orientation, des moyens d'action dont il disposerait et du choix des hommes qui seraient chargés de cette fonction délicate.

McGill appuie le projet déjà ancien d'une capitale fédérale englobant Ottawa et Hull en une ville bilingue et bicultu-



Diefenbaker: je suis également prêt pour les élections

LE CAMEROUN EN QUÊTE DE PAIX ET D'UNITE

Rébellion, pacification et répression

par Philippe DEGRAENE

Douala, ... mars. — La rébellion larvée entretenue depuis bientôt dix ans par le parti révolutionnaire de l'Union des populations du Cameroun diffère sensiblement des mouvements insurrectionnels qu'on connaît en Afrique du Nord. Strictement localisée dans le département du Mungo, elle constitue un phénomène un peu marginal qui n'affecte guère la vie et le développement du pays.

Pour qui parcourt en chemin de fer les 300 kilomètres qui séparent Douala, capitale économique du pays, de Yaoundé, capitale administrative, il est facile de constater que, même dans les parties les plus montagneuses du trajet, le train n'a pas d'escorte et que les ouvrages d'art ne sont pas gardés.

C'est également sans protection que de Douala on gagne Nkongsamba, dans la zone rebelle, par la route. Pourtant, en dépit de cette apparente quiétude, en dépit du silence total de la presse locale sur tout ce qui concerne cette épineuse question, la rébellion est présente à la manière d'un brandon couvant sous la cendre.

Les traces de cette présence sont perceptibles. Il y a d'abord des enceintes formées de bambous coupés en biseaux accolés qui entourent à peu près tous les postes militaires du Mungo, dont l'aspect évoque irrésistiblement les fortins d'Indochine — de même que les consonances curieusement asiatiques, de certaines agglomérations: Ko, Konye, Bafang...

Ici et là, sur les grands axes routiers, les tenues bariolées et les casquettes Bigard des "hommes-leopards" font partie du paysage — comme les collines boisées ou les vals encaissés, où sinueux les pistes conduisant aux bananeraies.

A Edéa, en bordure de la voie ferrée, se dressent les miradors et le réseau — électrique? — de barbelés qui clôt les installations des usines de production d'aluminium de la compagnie Alucam.

"Seules quelques bandes..."

A Loum j'arrive quelques heures après que l'armée eut exposé au marché central deux reilles; le moins qu'on puisse dire c'est que cette formule n'est guère en faveur dans le moment, et que ni le Québec ni l'Ontario ne semblent disposés à céder ces secteurs de leurs territoires respectifs.

Bureau fédéral de la traduction

Plusieurs suggestions visent à accentuer le bilinguisme, notamment dans le gouvernement central; notons la proposition de dégager le bureau fédéral de la traduction de toute influence politique en lui donnant un statut analogue à ceux du Bureau fédéral de la statistique et des archives nationales.

Relevons pour finir deux échanges de vues lors de la présentation du mémoire. En réponse à une question de P. Cormier, le doyen Woods a dit que McGill est dans une situation unique pour faire connaître les problèmes du Québec aux autres provinces et améliorer les relations entre les deux groupes, et il a ajouté que, dans ce but, le mémoire soumis à la commission serait diffusé largement dans tout le Canada. Ce document courageux peut avoir une influence salutaire.

M. Laurendeau a demandé si les circonstances économiques n'avaient pas favorisé McGill plus que les universités

têtes de maquisards — mise en scène macabre qui n'a rien d'exceptionnel, ni de la part des forces de l'ordre ni de celle des rebelles. Le fait s'est produit à plusieurs reprises — on me le confirme sur place — à Mbang, à Bafoussam et à Nkongsamba.

Après mon retour à Douala j'apprends qu'une dizaine de poteaux télégraphiques ont été sciés, à Loum également, alors que je me trouvais dans cette agglomération. Ainsi des coups de main plus ou moins audacieux, suivis d'opérations de répression rapidement montées, entretiennent une insécurité permanente.

La situation actuelle diffère cependant profondément de celle que connaît le Cameroun au moment de la proclamation de l'indépendance. Aujourd'hui le terrorisme urbain, qui éprouva durant plusieurs années la ville de Douala, a disparu. Le calme est revenu en Sanaga-Maritime, cœur du pays Bassa et chef de l'ancien leader nationaliste Ruben U. Nyobé, tué en septembre 1959 par une patrouille française. Le pays bamileké littéralement ravagé en 1960-1961, n'est plus troublé. En revanche le Mungo — notamment dans les massifs montagneux proches de l'ancienne frontière qui sépara jusqu'en octobre 1961 le Cameroun français du Cameroun britannique — donne des soucis aux forces de l'ordre.

C'est dans cette zone — particulièrement autour de Bangangte, — qu'opère "le maquis Accra" (1), dirigé depuis 1961 par Ernest Ouandié, le seul chef révolutionnaire camerounais qui ait rejoint les maquisards, après avoir été exilé au Nigeria, en République arabe unie et au Ghana. Au sujet de cet adversaire et de ses troupes, M. Ahidjo devait lui-même me préciser:

"Seules restent que l'aquas bandes dans les forêts, mais la rébellion elle-même n'existe plus... Des exactions peuvent encore se produire tant qu'Ernest Ouandié dirige le mouvement et tant que les maquis conservent des liens avec l'étranger... Le caractère politique de la rébellion s'estompe, et il s'agit en fait de plus en plus fréquemment de banditisme..."

francophones? M. Robertson a répondu que cela a joué dans le passé mais que les choses ont changé: les autorités de McGill comprennent que le gouvernement de Québec veut favoriser les universités de langue française, mais elles n'aimeraient pas que l'écart soit disproportionné.

Il y a là un problème réel qui ne saurait être escamoté mais qui ne peut pas être tranché du jour au lendemain. Cela est lié en partie et proportionnellement aux moyens de recherches des diverses institutions et donc dans une certaine mesure aux inégalités passées. Il faudra sans doute que par des étapes pas trop longues les institutions canadiennes-françaises obtiennent les moyens de faire des progrès rapides afin que les écarts difficilement tolérables disparaissent le plus tôt possible.

D'autres mémoires présentés cette semaine à la commission évoquent aussi des problèmes majeurs que soulève le caractère bicultural du Canada. Ces travaux sérieux témoignent de l'intérêt que des groupes et des institutions réputés apportent aux travaux de la Commission Dunitz-Laurendeau, et des résultats qu'on peut attendre de cette étude en profondeur.

P. S.

lettres au DEVOIR

Georges-Henri Héon

Monsieur le directeur, Le mois passé, on a porté en terre le juge Georges-Henri Héon. Cela, comme dirait le poète, ne fit aucun remous sur le flot populaire. Son souvenir m'est revenu en lisant ces jours derniers, "Les Vermeuses" par J.-M.-Alfred Mousseau, avocat.

Il y a peut-être lieu de dire quelques mots de ce "roman d'actualité" écrit à la fin de 1907. D'autant plus qu'il n'en a pas été question aux cours télévisés de l'université d'Ottawa sur le roman canadien-français; et qu'il est peu probable que Fides en tire une édition de poche. Cependant, ce roman honnêtement écrit et publié dans une édition à bon marché, à côté d'une aimable histoire d'amour, contient des choses d'intérêt. Il décrit, en partie, l'atmosphère du quartier latin d'alors et le climat politique de la province à l'époque. Sous des noms d'emprunt, on reconnaît Bourassa, Olivier Asselin, le "Nationaliste", etc. Il y a des scandales au gouvernement; un ministre démissionne; on cherche des valets de plume pour salir les dénonciateurs. Ici, n'oublions pas qu'il s'agit d'un roman de la fin de 1907 et non de 1964-65. Un passage traite des examens à la faculté de droit à l'ancienne université, rue Saint-Denis, près Ste-Catherine. C'est là que s'accroche, même s'il n'est pas bien important, un de mes plus vieux souvenirs de Georges-Henri Héon. Il rappellera une scène familière à des avocats d'un certain âge. C'était ce jour-là l'examen oral et chaque finissant s'y présentait à tour de rôle. J'arrive à l'improviste, et au bout du long passage, assis dans l'escalier, près du bureau du vice-recteur, je trouve, attendant d'être appelé, Héon en train de revoir certains articles du code. Ce n'était pas le temps de causer, mais, lui qui souhaitait de la suite, au hasard des rencontres, nous avons pu parler plus à loisir, ce qui me permet aujourd'hui de relater ce qui suit et qui pourra contribuer à la petite histoire politique chez nous.

Après l'enquête des comptes publics et les élections provinciales de 1935 et 1936, Maurice Duplessis, devenu chef de gouvernement, et qui n'était pas encore connu, cela vint en 1960, comme l'auteur de tous les péchés d'Israël, avait suggéré à Héon d'aller plaquer le droit à Lachute, dans Argenteuil, et de se faire connaître dans le comté. Pour l'y aider — volez-vous la face si vous êtes nés en 1965 — il aurait son mot à dire au sujet du patronage. Les élections venues, il serait en mesure d'être candidat de l'Union nationale. Ce parti n'a jamais eu l'appui de la masse du vote anglais. Cela n'était-il pas particulièrement vrai au début du règne de Maurice Duplessis? Il n'y a donc rien de surprenant que celui-ci, puisque gouverner c'est prévoir, ait songé à ses candidats éventuels. Héon n'était pas très grand, mais il avait de l'allant et du cran. Puis, ce qui avait son importance dans le comté, il parlait proprement les deux langues sans accent. Sous ce rapport, il aurait pu faire équipe avec l'honorable Lionel Chevrier. Cela est à signaler à notre époque où trop de nos compatriotes, hommes ou femmes, ont le prurit de manifester en toutes occasions possibles qu'ils parlent

encore plus jolai en anglais qu'en français. Et, quoi qu'il en soit, Héon passa des soirées monotones à lire les journaux dans la salle de l'hôtel de Lachute.

Argenteuil est un comté que les Anglo-Saxons se sont longtemps employés à conserver comme fief. A plusieurs reprises, il avait élu sir John Abbott qui, devenu sénateur, fut premier ministre du Canada du 16 juin 1891 au 24 novembre 1892. Quand Héon y arriva, le comté était, depuis plusieurs années, représenté aux Communes par le très honorable George Perley, ancien haut-commissaire du Canada à Londres. Celui-ci mourut le 4 janvier 1938. Immédiatement, on offrit la candidature à Héon. Il ne savait qu'y répondre. Il était là pour être candidat au provincial... Il vint à Montréal, consulta discrètement quelques amis, et le lendemain se rendit à Ottawa voir l'ancien premier ministre conservateur, alors chef de l'opposition, le très honorable R.-B. Bennett, qui l'accueillit avec la plus grande cordialité. Héon se rendit à Ottawa, se fit discrètement asseoir, puis se dirigea vers la salle du caucus des conservateurs où on lui rappela que seuls les députés du parti y avaient accès. "Mais, je suis le député d'Argenteuil." Alors, le mot passa de bouche en bouche que le nouvel élu est arrivé. Héon est entré, félicité, on l'acclame en lui faisant faire le tour de la salle, et finalement on exige qu'il prenne la parole. Debout, devant Bennett assis dans un fauteuil, Héon commence, comme il le convient, par remercier ses nouveaux collègues pour leur chaleureux accueil. Ils peuvent compter sur sa coopération. Mais, avant d'aller plus loin, il tient à dissiper d'avance tout malentendu possible entre eux et lui sur un point particulier. Regardant le chef de l'opposition bien en face, il ajoute qu'on ne doit jamais oublier que son chef ce n'est pas l'honorable R.-B. Bennett, mais bien l'honorable Maurice Duplessis... Qu'on imagine la tête des députés présents.

Et ce jour-là, Bennett qui était intelligent, a sans doute compris que Héon n'était pas de ces "bright young French-Canadians" à qui on peut sursumer une berceuse pour les endormir, qu'il était de la race qui se fait respecter des Anglo-Saxons.

N.D.L.R. Ce texte a été rédigé en février, le juge Héon est décédé le 8 janvier.

UNE TECHNIQUE REVOLUTIONNAIRE

La greffe d'une rondelle de dent sur la cornée de l'oeil

ROME — Une technique révolutionnaire, la greffe d'une rondelle de dent sur la cornée de l'oeil, a maintenant fait ses preuves. 40 aveugles ont retrouvé la vue grâce à elle, annonce le "Giornale d'Italia". C'est le professeur Benedetto Strampelli, ophthalmologiste de l'hôpital San Giovanni, qui, le premier, a mis au point, il y a deux ou trois ans, cette méthode originale de kératoprostèse. Elle s'applique aux malades dont la cornée, la membra-

ne la plus antérieure de l'oeil, est devenue opaque, et qui bénéficient d'une greffe de cornée. L'opération classique consiste à enlever une rondelle ou une lamelle de la cornée, selon les cas, et à la remplacer par un greffon prélevé soit sur un cadavre, soit sur un animal, chien ou veau. Un autre technique utilise une prothèse en matière plastique.

Dans la méthode du professeur Strampelli, on prélève une dent, une canine du patient lui-même avec une partie du tissu alvéolaire. La racine est coupée en tranches transversales de 1 MM. d'épaisseur et 8 à 9 MM. de diamètre. Le canal dentaire est ensuite vidé, agrandi à la fraise et bouché par une petite pièce de matière plastique spéciale, transparente, cimentée au greffon avec du ciment dentaire.

Selon l'auteur de ces interventions, cette canine survit mieux qu'une greffe de cornée car le tissu dentaire est dépourvu de circulation sanguine et donc mieux toléré.

"Tous les cas qui ont été traités jusqu'à présent, déclare le professeur Antonio Bonadies, directeur de l'hôpital San Giovanni, ont été couronnés de succès".

Prochain article: LE PRIX DE LA PROSPERITE (AFP)

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN Directeur André LAURENDEAU Rédacteur en chef

Rédacteur en chef adjoint: Paul SARRAIL Directeur de l'information: MICHEL ROY

Trouvée: Arthur LEFEBVRE "Le Devoir" est imprimé au no 434, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditeur. Seule l'Édition du samedi est autorisée à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis, et banlieues, net. Abonnés au Canada: \$16 l'an. Édition du samedi: \$3. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication. TELEPHONE: 844-3361

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

Le problème constitutionnel vu par deux journaux de Toronto

Le Globe and Mail (le lundi 15 mars) Le Toronto Star (le samedi 13 mars)

Attendons que la preuve soit faite

A tort ou à raison, le cinquième paragraphe du rapport préliminaire de la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme est devenu, comme il fallait s'y attendre, la partie la plus discutée et la plus citée d'un texte qui a 145 pages et plusieurs milliers de mots.

Il s'agit du paragraphe qui évalue l'avenir du Canada et qui, si l'on accepte la suite du long rapport, place dans une large mesure cet avenir entre les mains des commissaires royaux. Il se lit comme suit: "Qui a tort et qui a raison? C'est une question que nous ne nous posons même pas; nous nous contentons d'enregistrer le fait de la crise qui nous paraît très grave. Si elle persiste et s'accroît, elle peut conduire à la destruction du Canada. Si elle est surmontée, elle aura contribué à la renaissance d'un Canada plus dynamique et plus riche. Mais ce ne sera possible que si la réalité est démasquée et affrontée à temps."

Les commissaires dissident toute équivoque quant à ce qu'ils estiment être le cœur de la crise. A la page 13 de leur rapport, ils écrivent: "L'idée maîtresse du mandat, selon nous, c'est "l'égalité entre les deux peuples" qui ont fondé la Confédération canadienne."

Il n'y a jamais eu de mystère au sujet de cette interprétation du mandat de la Commission. A l'audience préliminaire de la Commission le 7 novembre 1963 — alors que personne n'avait encore été entendu par elle — le coprésident, M. A. Davidson Dunton déclarait: "Un des buts principaux de la Commission est de déterminer jusqu'à quel point l'égalité existe entre les deux peuples et comment celle-ci peut être mieux réalisée."

Et au cours de ses remarques préliminaires en novembre 1963, l'autre coprésident, M. André Laurendeau, demandait: "Qu'est-ce qu'un Etat bilingue et biculturel? Que signifie concrètement l'égalité des deux langues et des deux cultures, et dans quelles conditions peut-elle être réalisée? Les Canadiens désirent-ils cette égalité? Acceptent-ils les conditions sans lesquelles elle ne saurait être obtenue?"

Quatorze mois plus tard, les Commissaires étaient en mesure d'affirmer qu'ils avaient les preuves de ce qu'ils voulaient prouver au départ. En conséquence, ils écrivent, à la page 130:

"Notre enquête, jusqu'ici, nous donne le sentiment que les Canadiens de langue anglaise, en général, doivent en venir à reconnaître l'existence, au Canada, d'une société francophone (vigoureuse), et à s'intéresser davantage aux aspirations, aux frustrations et aux réalisations des Canadiens français... Il faut donc qu'ils acceptent, comme nécessaire à la survie du Canada, une association réelle comme il n'en peut exister qu'entre partenaires égaux. Ils doivent être prêts à discuter, franchement et sans préjugés, les conséquences pratiques d'une telle association."

Au moment de la publication du rapport de la Commission, le Globe and Mail a reproché aux commissaires, préoccupés qu'ils étaient par le problème que chacun constate, d'avoir négligé de tenir compte des progrès très réels qui ont été accomplis au cours de

la dernière année dans plusieurs secteurs importants en vue de mettre au point de meilleurs rapports pratiques entre les deux races fondatrices. La presse canadienne-française a saisi la litanie de crise de la Commission pour en faire une massue avec laquelle elle tape sur la tête de ce journal et d'autres journaux réactionnaires de langue anglaise, leur reprochant de ne pas reconnaître que des changements massifs et soudains — plutôt que réfléchis et progressifs — sont nécessaires pour résoudre les problèmes du pays.

Le Toronto Star, dans un éditorial qui contient des efforts excessifs en vue de ménager les sensibilités québécoises, demande si le Canada français croit vraiment que l'égalité des groupes doit remplacer le "representation by population." En d'autres termes: est-ce qu'on doit donner au groupe canadien-français des droits égaux à ceux du groupe canadien-anglais dans le parlement fédéral? Le rapport de la Commission royale note qu'il y avait, en 1961, 10,660,534 Canadiens dont la langue maternelle était l'anglais; 5,123,151, le français; et 2,454,562 d'autres langues.)

Le directeur du Devoir, M. Claude Ryan, n'a pas tardé à répondre au Star. Il ne pouvait pas écarter le souhait implicite de la Commission, visant à donner une égalité de fait aux deux groupes fondateurs; il ne pouvait pas écarter le régime démocratique, la représentation proportionnelle à la population. Il faudrait trouver un moyen terme, a-t-il conclu.

En exprimant cet avis, M. Ryan mettait le doigt sur la faiblesse du rapport préliminaire de la Commission royale. Celui-ci ne fait rien de plus que poser un problème par ensuite, pendant des pages et des pages, exposer des témoignages incendiaires pour prouver l'existence du problème. Et il nous a rappelés des secteurs délicats qui doivent être explorés si l'on veut que le Toronto Star comprenne le Devoir, que le Canadien anglais comprenne le Canadien français.

Le premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts, dans le discours remarquablement franc et exceptionnellement compréhensif qu'il a prononcé vendredi dernier, a placé le rapport dans ses justes perspectives. "Dans la mesure où le rapport inscrit la conscience de la crise dans le cœur et l'esprit de tous les Canadiens, il a atteint son objectif, a-t-il dit. Mais dans la mesure où le rapport rétrécit les débats futurs aux dimensions rigides qu'impose le concept d'égalité des partenaires, ce rapport a rendu un mauvais service au Canada."

M. Robarts a souligné le danger que le rapport lui-même, plutôt que les problèmes dont il traite, ne devienne une source de controverse nationale. Et il nous a rappelés d'autres études — y compris celle qui touche au partage du revenu des impôts — seront soumises, et que leurs conclusions ne seront pas moins importantes que celles de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

L'invitation modeste et sobre que fait M. Robarts, d'attendre qu'on ait en mains toute la preuve, en est une que tous les Canadiens justes et honnêtes devraient entendre.

LE DEVOIR, en reproduisant dans ses pages l'éditorial que le STAR avait publié le cinq mars sur le thème "peut-on s'entendre sur l'égalité", note qu'un "véritable dialogue s'est engagé entre le TORONTO STAR et LE DEVOIR".

Notre intention est de trouver des moyens d'atteindre l'objectif décrit par la commission Laurendeau Dunton, soit "un compromis acceptable entre ce qui est, pour les Canadiens français, un minimum vital et, pour les anglophones, un maximum acceptable". Le directeur du DEVOIR, M. Claude Ryan, a fait progresser cette recherche dans un éditorial que nous résumons ailleurs dans nos pages.

En plus d'être cordial et dépourvu de dogmatisme, l'éditorial de M. Ryan est rassurant, parce qu'il rejette l'idée d'une représentation mathématiquement égale pour le Québec et le reste du pays au parlement et dans les autres institutions fédérales. Il concède qu'une telle formule serait irréalisable, "une source perpétuelle de frustrations et d'impasses politiques".

FORMULE ECRASANTE

Toutefois, la seule "représentation by population" ne le satisfait pas, car il craint qu'elle ne soit écrasante dans les cas où le Canada anglais aurait une opinion unanime sur une question.

Une telle unanimité est rare, mais lorsqu'elle se manifeste, c'est que le pays est profondément secoué, comme ce fut le cas au sujet de la conscription pour le service d'outremer, dans les premières et dernières guerres mondiales. Le professeur Frank Underhill affirme que c'est la conscription à l'occasion de la première guerre mondiale qui a commencé à ébranler les fondements de la Confédération.

Peut-être qu'un tel problème ne se présentera jamais plus; nous ne pouvons en être certains. Et le STAR doute qu'un Etat puisse promettre formellement de ne jamais prendre des mesures qui peuvent se révéler indispensables à sa survie physique.

On peut toutefois espérer que nos points de vue sur le monde, et sur la place que le Canada doit y occuper, évoluent de telle sorte qu'une question comme la conscription ne diviserait pas le pays d'après des critères ethniques. Un tel espoir ne semble pas être trop optimiste, si l'on considère que le Canada français délaisse ses vieilles tentatives à l'isolement, et que le Canada anglais a cessé depuis longtemps de croire que les besoins de l'Angleterre doivent être le facteur déterminant dans notre politique étrangère.

La planification économique, toutefois, est un domaine où tout changement de partage des pouvoirs doit être soigneusement pesé. Nous comprenons les espoirs que les Québécois de langue française fondent en leur gouvernement provincial à cet égard: ils souhaitent que celui-ci, en jouant un rôle dynamique, puisse contrebalancer la prédominance des Canadiens anglais et des Américains dans l'entreprise privée au Québec. C'est le seul moyen qu'ont les Québécois de devenir maîtres chez eux sur le plan économique, au lieu d'être les serviteurs qu'ils ont été jusqu'à maintenant.

REVISER L'AANB

Y a-t-il d'autres questions majeures à propos desquelles, à l'époque contemporaine, le Canada français s'est senti écrasé par une majorité anglophone au parlement? Nous souhaiterions que M. Ryan précise dans quels cas il croit que la règle de la majorité devrait être modifiée. Pour quelles matières de juridiction fédérale devrait-on exiger une "double majorité" (majorité à la fois des députés de langue anglaise et des députés de langue française) avant d'agir?

En attendant d'avoir des réponses précises à ces questions, nous ne pouvons examiner davantage ce que M. Ryan appelle "la difficile notion d'égalité".

Le STAR appuie M. Ryan quand il demande une révision de l'Acte de l'Amérique du nord britannique. Avec les modifications qu'on lui a fait subir au cours des ans, la constitution manque de précision au sujet du partage des juridictions entre les gouvernements fédéral et provinciaux; et au surplus, elle a été partiellement dépassée par l'évolution économique et sociale qui s'est produite depuis 1867.

Ainsi il semblerait plus naturel de soumettre le mariage et le divorce à la juridiction provinciale, plutôt que nationale. Chaque province pourrait alors légiférer en la matière suivant les croyances et les coutumes locales, ce qui serait de beaucoup préférable à la situation présente où toute forme de législation nouvelle semble impossible. On pourrait également soutenir que les faillites devraient relever des provinces.

Le succès des politiques économiques fédérales, et l'existence d'une justification légale pour la planification économique au niveau fédéral, intéressent autant le peuple du Québec que tous les autres Canadiens. Il y a une forte interdépendance économique entre les provinces.

Tout en éprouvant beaucoup de sympathie pour ces aspirations, nous espérons qu'elles pourront être satisfaites financièrement au moyen de la technique qu'utilise présentement le Québec, celle de se retirer des programmes fédéraux - provinciaux à frais partagés; cela permet au gouvernement provincial de conserver une plus grande partie du revenu total des impôts prélevés au Québec.

POUR LE QUEBEC AUSSI

Si le Québec veut continuer de faire partie du Canada, il ne peut pas se permettre de réaliser une planification économique qui entrerait en conflit avec une planification fédérale qui devient elle aussi plus systématique et plus ambitieuse. Dans un Etat industriel moderne, le gouvernement central a besoin de ressources et de pouvoirs suffisants pour prévenir les dépressions et maintenir l'emploi à un niveau élevé.

Pour cette raison, toute révision de l'AANB doit laisser à Ottawa l'autorité sur des matières comme le système bancaire et la monnaie, le commerce extérieur et les tarifs, le transport et le commerce interprovinciaux, et peut-être toute industrie d'envergure nationale.

Le succès des politiques économiques fédérales, et l'existence d'une justification légale pour la planification économique au niveau fédéral, intéressent autant le peuple du Québec que tous les autres Canadiens. Il y a une forte interdépendance économique entre les provinces.

Nous avons ressenti un certain malaise quand M. Ryan suggère que les provinces, et surtout le Québec, aient plus de pouvoirs en matière de relations internationales. Le Québec a déjà des délégations à l'étranger, pour des fins commerciales et touristiques et pour les échanges culturels et éducatifs avec d'autres pays, particulièrement la France. L'Ontario est engagé dans des initiatives du genre depuis longtemps. Qu'est-ce que le Québec veut de plus?

Le gouvernement central d'un pays souverain doit avoir une autorité indiscutée dans la diplomatie et l'élaboration de traités. Il se crée des problèmes s'il parle avec deux ou plusieurs voix lorsqu'il traite avec d'autres pays, qu'ils soient amis ou ennemis.

D'une manière générale, il nous semble que M. Ryan exagère le danger d'une coalition du Canada anglais contre le Québec, tout en sous-estimant la faculté qu'ont les représentants du Québec à Ottawa de défendre les intérêts de leur province. Le Québec est représenté par un nombre imposant de députés et sa part de ministres au cabinet sur la plupart des problèmes (et quel que soit le point de vue qu'ils adoptent) ils peuvent s'assurer des appuis dans la députation anglophone. Au moins dans le présent gouvernement, ils ont de toute évidence une influence marquée sur la politique fédérale à l'égard du Québec.

M. Ryan croit-il que ces représentants sont inefficaces, et si oui, s'agit-il de déficiences personnelles ou cela tient-il au système?

Lettres au "Devoir"

A propos d'un compte rendu

Cher monsieur Ryan,

J'ai pris connaissance, avec un certain plaisir, du compte rendu qui a paru dans "Le Devoir", édition de mercredi le 10 mars, à l'occasion de la conférence que j'ai prononcée à l'Université de Montréal, lors d'un débat-midi, devant les étudiants de l'Institut pédagogique St-Georges et de l'École normale secondaire. Ce compte rendu, paru en page 2, portait comme titre: "Les étudiants réclament mais ils n'agissent pas".

Il est possible que la conférence que j'ai prononcée à cette occasion et qui, à mon sens, comportait certains aspects assez importants touchant le Conseil supérieur de l'éducation et les problèmes actuels de l'éducation dans notre province, n'ait pas paru renfermer une matière suffisamment intéressante pour les lecteurs du Devoir, du moins aux yeux du rédacteur de la nouvelle. De ceci, je ne m'offusque pas; mais je considère que le compte rendu portant sur un commentaire, dégagé de son contexte et qui n'était qu'une partie de ma réponse à une question posée par un étudiant durant la période de questions qui a suivi ma conférence, est incomplet et fautive du caractère de mon intervention.

En outre, le titre de ce compte rendu n'est rien d'autre qu'une interprétation subjective ou de celui qui l'a composé ou du rédacteur de la nouvelle. Par ailleurs, comme je sais que vous attachez une grande importance à l'obligation qu'a la presse de fournir au public une information exacte et complète, je suis sûr que vous reconnaîtrez facilement avec moi qu'un texte aussi incomplet et ne reproduisant qu'une partie d'un exposé non seulement risque d'en fausser le sens, mais constitue aussi une injustice envers la personne qui a fait cet exposé, envers l'auditoire qui l'a entendu et envers le public qui se trouve ainsi mal informé.

La nouvelle parue dans "Le Devoir" est exactement de cette nature. J'ai été d'autant plus étonné de sa teneur que les étudiants de l'Université de Montréal m'avaient accueilli avec beaucoup de courtoisie et d'empressement, que la conférence s'était déroulée dans un climat agréable et que la

L'UGEQ a avisé le premier ministre: Lutte à finir et marche sur Québec contre la formule Fulton-Favreau

L'Union générale des étudiants du Québec songe sérieusement à organiser une vaste marche étudiante sur Québec si le gouvernement Lesage ne modifie pas la formule d'amendement à la constitution de manière à tenir compte des intérêts vitaux du Québec.

L'UGEQ, qui réunit les étudiants des universités francophones du Québec, des étudiants du classique, les étudiants des écoles normales et ceux des écoles techniques, est

en période de questions qui l'a suivie témoignait d'une grande compréhension mutuelle et n'a, en aucun temps, affiché un caractère de conflit ou de tension.

Vous savez comme moi combien il importe, dans une situation où il peut y avoir des incompréhensions faciles, d'éviter, même dans les comptes rendus de journaux, d'alimenter les divisions et de susciter les conflits.

J'ai tenu, monsieur le directeur, à vous faire part de ma réaction non par plaisir de me plaindre, ni par souci de blâmer qui que ce soit, mais uniquement dans le but de prévenir la répétition de comptes rendus semblables dont le résultat le plus clair est d'engendrer l'injustice et de fomenter des conflits.

Veillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma haute considération et de ma plus entière collaboration.

Le président du Conseil supérieur de l'éducation, Jean-Marie Martin

NDLR. 1) Faute d'espace, il a fallu faire très court et limiter notre compte rendu à un seul point de l'exposé et des explications qu'a données M. Martin. Nous nous excusons auprès de M. Martin de l'injustice qui a pu résulter, pour lui, de cette présentation partielle.

2) Sur le point précis que soulève M. Martin, — la représentation étudiante au Conseil supérieur de l'éducation — nous considérons qu'aucun aspect important n'a été omis: nous invitons M. Martin à préciser en quoi le compte rendu était incomplet et faux.

3) Quant au titre, — "Les étudiants réclament mais n'agissent pas", — il ne citait pas, il est vrai, des paroles qu'a prononcées effectivement M. Martin, mais seulement une chose qui se dégageait de ses paroles: en ce sens, il pouvait prêter à confusion.

time que la formule de rapatriement qui a été conçue à la dernière conférence d'Ottawa et que le gouvernement libéral du Québec s'apprête à entériner "est inadmissible pour la nation québécoise car elle va à l'encontre de tous les principes fondamentaux qui doivent être nôtres, entre autres, et surtout, le droit à l'autodétermination du Québec".

L'Union générale des étudiants du Québec, qui groupe près de 55,000 membres, s'était déjà opposée à la formule Favreau-Fulton à son congrès de fondation, l'automne dernier.

Si, estime l'UGEQ, le gouvernement du Québec n'accepte pas de renégocier la formule d'amendement de la constitution, ayant à l'esprit les intérêts vitaux du Québec, les étudiants marcheront sur le parlement pour signifier clairement au gouvernement que leur opposition n'en est pas une de papier, mais une de principes auxquels ils tiennent et, ainsi, éveiller la population sur les conséquences de la formule Fulton-Favreau.

Les dirigeants de l'UGEQ ont fait connaître leurs positions sur le rapatriement dans une lettre envoyée au premier ministre Lesage. Le vice-président aux affaires publiques de l'organisme, M. Richard Guay, signale que le mandat de M. Lesage ne va pas jusqu'à "choisir le régime constitutionnel sous lequel le peuple du Québec désire vivre".

C'est pourtant, ajoute-t-il à l'intention du premier ministre, ce que vous vous proposez de faire bientôt en ratifiant d'un coup de plume une constitution au sujet de laquelle les Québécois ont plus que des réserves et en imposant à l'Etat québécois un carcan constitutionnel qui lui nie le droit fondamental de toute nation: celui de l'autodétermination.

Plus agressif, M. Guay ajoute: "Bref, vous vous imaginez que le Québec pense majoritairement comme vous et certains de vos ministres. Vous nous permettez de vous soumettre que vous vous illusionnez: chose certaine, les étudiants ne

partagent pas votre opinion sur cette question.

"C'est pourquoi nous vous demandons de reprendre les négociations sur cette question, conformément à la résolution susmentionnée. Sinon, nous serons obligés, par le mandat que nous avons, de prendre d'autres moyens pour empêcher le gouvernement de l'Etat du Québec de jouer le jeu d'Ottawa et des autres provinces au détriment du peuple québécois... N'en déplaie à Claude Wagner et ses matraques, et nous nous opposerons jusqu'à la limite à une loi inacceptable pour le Québec."

AVIS de DÉCÈS

DUQUETTE. — A Montréal, le 17 mars 1965 à l'âge de 86 ans est décédé, Arthur Duquette, époux de feu Corinne Paré, Père de Jeanne-Margot, Suzanne, Mme Henri Gagnon (Jacqueline), Mme Guy Mallette (Denise), un frère Séverin ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 20 mars. Le convoi funéraire partira du Salon J.B. Desautels Ltée, No. 5650, Chemin Côte-des-Neiges, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 10 h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

PILLON. — A Montréal, le 15 mars 1965 à l'âge de 82 ans, il nous est décedé, Sara Drapeau, épouse de feu Zéphirin Pillon, C.R. mère de Marguerite (Mme Bernard Bernard), Édouard, Paul, Jean et Marcel. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 mars. Le convoi funéraire partira du Salon J.B. Desautels Ltée, No. 5650, Chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Pascal Baylon ou le service sera célébré à 10 h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LE BRUN. — A Montréal, le 16 mars 1965 à l'âge de 72 ans, est décedée, Mlle Paula Le Brun, sœur aînée des sœurs de l'Oratoire St-Joseph, fille de feu Charles-Auguste Le Brun et de feu Marie-Louise Anvoit, demeurant à 3949, rue St-Denis, app. 1. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 mars. Le convoi funéraire partira de la Société Coopérative de Funérailles, No. 4248, rue Paré, pour se rendre à l'église St-Louis de France où le service sera célébré. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

Collège Jean-de-Brébeuf
3200, chemin Ste-Catherine, Montréal 26
Les EXAMENS D'ADMISSION pour les classes d'éléments français et d'éléments latins auront lieu les 20 et 27 mars, et le 15 mai.
RENSEIGNEMENTS: 342-1320

Que faites-vous CE SOIR?
Que faites-vous pour trouver des idées nouvelles?
Tout le monde peut améliorer son sort! Vous aussi quels que soient votre santé, votre bonheur, votre prospérité vous pouvez encore faire mieux! Et notre cours de Culture Humaine peut vous aider.

Que vous soient votre âge, votre occupation ou votre degré d'instruction, vous êtes invité à une démonstration gratuite ce soir ou demain soir à 8:00 hres p.m., au Palais du Commerce, à la suite 219 (entrez par 1600, rue Berri, prenez l'ascenseur).

AVIS de DÉCÈS
DUQUETTE. — A Montréal, le 17 mars 1965 à l'âge de 86 ans est décédé, Arthur Duquette, époux de feu Corinne Paré, Père de Jeanne-Margot, Suzanne, Mme Henri Gagnon (Jacqueline), Mme Guy Mallette (Denise), un frère Séverin ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 20 mars. Le convoi funéraire partira du Salon J.B. Desautels Ltée, No. 5650, Chemin Côte-des-Neiges, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 10 h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

Centre d'achats ROCKLAND
Carrefour du bon goût
Magasinez jeudi et vendredi soir jusqu'à 9.30

MONTROSE
RECENTS DISQUES COLUMBIA
2.99 chaque
12" - Hi-Fi FL 318 - Reg. \$4.20 - Spéc.

CLAUDE LÉVEILLÉE
A PARIS
PAULINE JULIEN FL-317
Tol le printemps — J'ai mangé un agent — Les 400 coups — Cinématographie — Quand les bateaux s'en vont — Les progrès d'une gare — Tol l'homme — Le chausson de Barbara — Staline — Je me jette — Bilbao Song.

GILLES VIGNEAULT
VOLUME III FL-312
Le doux chagrin — Jean-Baptiste — Le cœur — Money Burn — L'air du voyageur — La plus courte chanson — Fer et titane — T-T-Toel — Larguez les amarres.

GARANTIE 1ère QUALITE • SCELLE
COMMANDES POSTALES
50c par 3 disques pour frais de poste et d'emballage — Taxe en plus Suggérez une deuxième choix Signifiez si Mono ou Stéréo
CENTRE DU DISQUE
MONTROSE
3168 est. Belanger — RA. 9-2833 (OUVERT JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9H.30)

PARADE DES aubaines EN MARS

théâtre • musique • cinéma • variétés

le bruit de la ville

LACUNE Une pièce en un acte d'Eugène Ionesco, "La Lacune", vient d'être créée en France par le Centre dramatique d'Aix-en-Provence...

VENDREDIS La prochaine manifestation des "Vendredis de la Faculté" sera une série de concerts et de conférences...

JANIS Ce soir, à 20h. 30, à la Place des Arts, le pianiste américain Byron Janis interprétera en récital des œuvres de Haydn, Schubert, Chopin...

PRAGUE Zubin Mehta, qui dirige l'Orchestre Symphonique de Montréal, sera le chef invité à l'Orchestre Symphonique de Prague...

MON ENCIER Le R.P. Paul-A. Martin, directeur général des Éditions Fidès, présidera lundi prochain

la Musique par Gilles POTVIN

La personnalité et l'art de Charles Munch ne peuvent faire autrement que de susciter l'admiration la plus complète. On en a eu une autre preuve mardi, dans la Grande Salle...

Ainsi, malgré ses imperfections, l'audition de la SYMPHONIE NO 4 de Brahms a été une expérience inoubliable. Dès les premières mesures, l'auditeur s'est senti engagé dans une ascension qui lui révélera à tout instant des paysages nouveaux.

Charles Munch, un chef admirable mais un orchestre un peu hésitant

met en est évidemment la grande passacaille finale qui reste l'une des choses les plus étonnantes du compositeur. Munch en a déployé le mouvement initial avec une modération toute germanique...

instrument de premier ordre. Ce n'est pas en quelques répétitions qu'il est possible de mettre une œuvre pareille sur pied, surtout avec un orchestre qui s'alimente largement chez Strauss, Bruckner, Mahler et le répertoire d'Europe centrale...

MATIN D'UN JOUR DE FETE, la prudence calculée a remplacé cet instinct libérateur et ce déchaînement qui sont l'essentiel de cette page...

STYLE BERGMAN Un film d'une franchise implacable. N.Y. Post gagnant du prix de la critique internationale au XIVe festival du film à Cannes...

Summerskin Produced and directed by LEOPOLDO TORRE WILSON. V.O. - S.T. anglais. Le soir: 6h.30 et 8h.20

EMPIRE CINEMA DE 451 OGILVY - 274-4521

THEATRE LA BOULANGERIE 5140 DE LANAUDIERE PREMIERE CE SOIR AMÉDÉE EUGÈNE IONESCO RESERVATIONS: LA. 3-2454 Les Apprentis-Sorciers

RESNAIS 2e SEMAINE UNE PASSION ÉTRANGE un film de ARNE MATTSSON the doll LA POUPEE SUÉDOISE

Jeu., Ven. 8h.30 CIRCUS WORLD 3ième MOIS CIRCUS IMPERIAL

Ce soir 8h. 30 précises - 2 pièces à l'affiche COMEDIE de Samuel Beckett LE TABLEAU

7e ET DERNIERE SEMAINE CARDINAL CHAMPLAIN-CREMAZIE

AUJOURD'HUI 8 heures p.m. MY FAIR LADY NOMINATIONS A L'ACADEMIE

10e SEM. "L'HOMME DE RIO" Le Dayshin 721-6060

CHEZ LELARGE LA BRASSERIE LE COIN DE LA MER LA FAMEUSE CUISINE DU 400

PLACE DES ARTS CE SOIR 8H. 30 BYRON JANIS Un des grands pianistes de notre époque

Claude Léveillé à la Comédie-Canadienne

La qualité, dans la chanson canadienne, tend à ne plus être l'exception, mais à devenir la règle. On le savait. On savait aussi que, de cette chanson, Claude Léveillé est l'un des grands préteurs...

nombre d'Arthur", de "Pianos mécaniques", d'"Emmène-moi au bout du monde", de "Rendez-vous" (que l'on cesse d'attendre), renouvelent peu la connaissance que nous avons des qualités de celui qui chante...

diction un peu floue sur les fins de syllabe, la ligne mélodique, pour plaisante qu'elle soit, un peu monocorde.

REPRESENTATIONS SUPPLEMENTAIRES MATINEES SAMEDI et DIMANCHE Claude Léveillé

L'ineffable Carlos Montoya "Il faut l'entendre pour le croire"

10e SEMAINE "L'OPERA NOIR" de Gabriel Coulin mise en scène Robert Singher

BILLETS EN VENTE JUSQU'AU 28 MARS Les beaux dimanches la nouvelle pièce de Marcel Dubé

THEATRE DU RIDEAU VERT CE SOIR 8h. 30 Dimanche 2h.30 - 7h.30

LES OEUFS DE L'AUTRUCHE d'André Roussin mise en scène Jean Dalmain

mourir à madrid film de Frédéric Rossif texte de Madeleine Chapsal

et "UNE PARTIE DE CAMPAGNE" de Jean Renoir Samedi le 20 mars

RADIO-SELECTION A 12h. 10. Matinée symphonique. Au programme, la Symphonie concertante pour orgue et orchestre...

V'NEZ SOUPER! Spécialité canadienne A partir de 5 heures tous les jours

COMMENTAIRE LUNDI 22 MARS SOIREES à 8h. P.M. EN PERSONNE SUR LA SCENE

31e SEM. / Proposé comme meilleur film de l'année 1965 UN VRAI CHEF-D'OEUVRE

UN FILM BEAU ET ÉMOUVANT ET ÉMOUVANT (Le Diable) FESTIVAL DE CANNES 1964

HORAIRES DE LA TELEVISION 18 MARS CBFT 2 9.00 Mire 10.00 Musique 10.30 Émission scolaire

V'NEZ VEILLER! SPECTACLES sur SEMAINE à 9h.30 et 11h.30

QUE VOUS VIVIEZ JUSQU'A 100 ANS VOUS NE RENCONTREZ JAMAIS UN ARTISTE AUSSI DIVERTISSANT

Richard Burton Peter O'Toole BECKET PANAVISION TECHNICOLOR

PLACE DES ARTS CE SOIR 8H. 30 BYRON JANIS

Chez Jacques Labrecque 1430 RUE STANLEY MONTRÉAL

CAPITOL BILLETS EN VENTE DES MAINTENANT

PLACE DES ARTS CE SOIR 8H. 30 BYRON JANIS

Un des grands pianistes de notre époque AU PROGRAMME: Haydn, Schumann, Schubert, Chopin et Moussorgsky.

# L'univers féminin

## Dans votre panier à provisions

Aux ménagères soucieuses de se renseigner sur les produits canadiens, leur excellence, leur emballage, leur coût, nous les engageons fortement à s'abonner à la revue "Le Consommateur" (1245, rue Wellington, Ottawa 3) qui est l'équivalent pour nous du "Consumer's Report" américain, mais encore davantage à notre portée puisque ses analyses se rapportent à des produits fabriqués et vendus au Canada.

La revue est de caractère bilingue, mais nous regrettons toutefois que chacun des textes ne soit pas intégralement traduit de l'anglais au français: cela viendra éventuellement, nous assure-t-on. Pour l'instant, les articles rédigés en anglais sont résumés en français, fournissant l'essence des résultats de tests.

### Attention aux encastriques!

Dans le numéro de mars-avril du Consommateur, nous trouvons un excellent guide d'achat sur les encastriques pour meubles. Après une étude détaillée des différents types d'encastriques mettant à nu leurs qualités et leurs points faibles, nous trouvons d'utiles conseils. "Plus de dommages sont causés par la ménagère énergique qui encastrique trop et trop souvent ses meubles que par les encastriques mêmes. Dans votre choix d'une encastrique, ce n'est pas tant la sorte de bois qu'il faut considérer, mais plutôt le fini donné au meuble par le fabricant. Il est difficile pour un amateur de reconnaître ce fini; demandez à un expert ou au fabricant le traitement que doit subir votre meuble lors du nettoyage et du polissage.

"La cire en pâte donnera à presque tous vos meubles un lustre durable, si vous y apportez un peu de soin et de temps. Les encastriques liquides sont un compromis: vous obtiendrez un beau fini avec moins d'effort. Toutefois les cires en pâte sont plus économiques. Quelle que soit l'encastrique utilisée, ne soyez pas trop généreux. Les cires en pâte ne doivent pas être employées plus de deux ou quatre fois chaque année; quant aux autres produits ils ne devraient être utilisés que sur des meubles devenus ternes. Avant de faire une nouvelle application, essayez de raviver le lustre avec un chiffon bien essoré, trempé au préalable dans l'eau chaude additionnée ou non d'un détergent doux."



Voici un pouding qui ravira les amateurs de citron. On y trouve de vraies tranches de citron sur une croûte bien croustillante.

crées, juteuses, et pour gâter votre famille, du melon Honey Dew.

A l'étal du boucher, les cuisines et poitrines de poulet, le gigot d'agneau, le jambon, le foie de veau et le rôti de bœuf sont offerts en "spécial".

### Recette de la semaine

Nous vous suggérons des carrés au citron, un excellent dessert facile à préparer et mis au point par le Bureau canadien des Produits du Lait.

### CARRÉS AU CITRON

(8 à 9 portions)

- 3/4 tasse de beurre amolli
- 1/4 tasse de cassonade pres-sée légèrement
- 1 1/2 tasse de farine tout usage tamisée
- 1 1/2 tasse de sucre granulé
- 3 c. à soupe de farine
- 1/4 c. à thé de sel
- 3/4 tasse de beurre amolli
- 3 oeufs bien battus
- 2 c. à soupe de zeste de citron râpé
- 2 citrons pelés et tranchés bien fin
- 3/4 tasse d'eau froide

Beurrer un moule de 9". Préchauffer le four à 375°F. Défaire en crème les 3/4 tasse de beurre, incorporer la cassonade. Ajouter la 1 1/2 tasse de farine et bien mélanger. Presser

## La femme russe ne jouit pas d'un statut privilégié

Alors que d'un côté les publications soviétiques portent aux nues la contribution féminine, on souligne d'autre part le rôle des hommes qui ne font guère preuve de galanterie en permettant aux femmes de vivre une existence si rude. Ce commentaire paraissait dans le journal Izvestia, le 24 octobre 1964. L'auteur de cet article déplore le fait que "des femmes sont tenues à des besoins les plus durs, pendant que des hommes robustes et bien portants se tiennent à côté, écrivant sur un bloc-notes, le rendement accompli."

Plusieurs articles dans la presse soviétique révèlent que les femmes doivent concilier leur travail extérieur, les tâches domestiques et quelques heures de sommeil. Comme résultat, un nombre croissant de femmes y laissent leur santé et le taux des naissances est grandement diminué. Le temps est devenu plus précieux que l'argent, malgré le prix élevé des marchandises, indique le rapport de Radio-Liberty, se basant sur une série d'articles publiés, qui prétendent que la travailleuse soviétique préfère se faire payer avec des heures libres, plutôt que son plein salaire.

## Une spéléologue remonte à la surface après 88 jours passés sous terre

NICE — Après être restée 88 jours sous terre, la spéléologue Josie Laures est remontée hier à la surface.

C'est le 14 décembre dernier que Josie Laures était descendue au fond du gouffre "Vigneron", dans le massif de l'Audoubert, sur le territoire de Caille département des Alpes-Maritimes.

Cette expérience scientifique a été réalisée sous la direction de Michel Siffre — qui était lui-même resté pendant 62 jours, de juillet à septembre 1962, dans le gouffre "Duscarasson", dépendant du massif Margareis.

Elle est l'un des aspects de la double opération de la "vie hors du temps" dont les enseignements serviront de base à l'aviation de demain et à l'astronautique.

Le 30 novembre 1964, en effet, un autre spéléologue, Antoine Sonni, 35 ans, était descendu dans un "trou" voisin, le gouffre Olivier, à 500 mètres du Gouffre Vigneron.

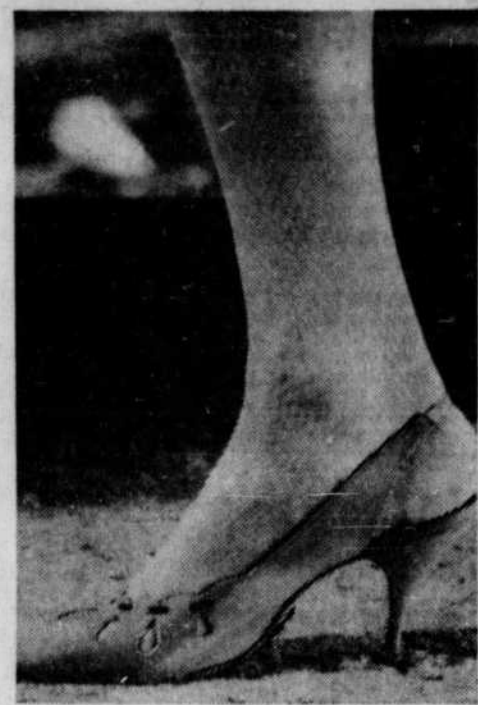
Renée R.



Le Cercle Trianon présentera mardi, le 23 mars prochain, à 8 h. 30, une revue de modes intitulée "l'élégance Trianon." Les organisatrices de cette soirée et Mme Ludmilla Chiriaeff présenteront deux élèves de l'Académie des Grands Ballets canadiens à cette occasion. Le comité féminin comprend, de g. à d., sur notre photo: Mlle Micheline Boucher, vice-présidente, Mlle Suzanne Gagnier, présidente, Mlle Andrée Godbout, secrétaire, et Mlle Chantal Belhumeur, élève des Grands Ballets. Renseignements et billets: 387-9325 ou 334-0975. Les recettes de cette soirée seront utilisées pour organiser des conférences sur l'histoire du Ballet, des concerts, des films dans le but de promouvoir l'intérêt des jeunes pour la danse classique.

## Enfin, des chaussures qui se lavent à l'eau

Oui, la corvée du nettoyage des chaussures boueuses est terminée. Désormais vous porterez non plus des chaussures de cuir qu'il faut brosser, nettoyer pour faire reluire, mais des chaussures de Corfam. Il vous suffira d'un léger essuyage quotidien avec une éponge ou un torchon sec ou humide pour redonner de l'éclat à vos chaussures. Voilà un nouveau produit qui facilitera la tâche de bien des mères de famille. Le "corfam" nous expliquait le représentant de la maison du Pont du Canada n'est ni un plastique, ni un tissu enduit; il s'agit en fait d'un produit synthétique qui respire, qui résiste aux intempéries et surtout qui se nettoie en un clin d'oeil à l'eau et au savon; en plus il sèche extrêmement rapidement. Il peut tout aussi bien adopter l'apparence d'un fini velouté ou celui d'un cuir lisse ou grenu. On peut l'obtenir dans une gamme infinie de couleurs et déjà plusieurs manufacturiers canadiens l'ont expérimenté et mettront en marché d'ici quelques semaines des chaussures dites en "corfam".

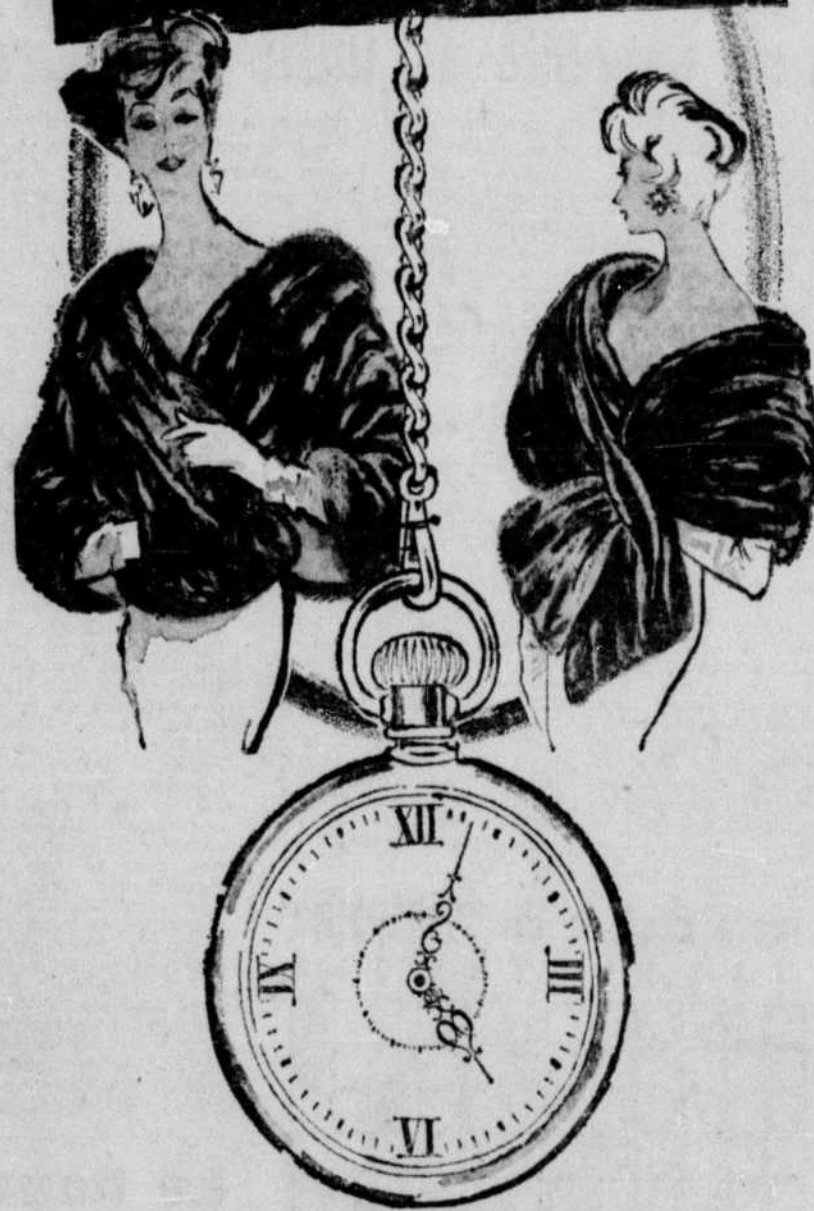


Deux inconvénients toutefois: les chaussures en "corfam" ne se vendront pas au-dessous de \$20, la paire et au début vous n'en trouverez que dans quelques grands magasins; en plus, les manufacturiers canadiens ne l'ont pas encore expérimenté dans la chaussure pour enfants.

Parmi ses avantages signalons la résistance aux écorchures et à l'abrasion, la couleur qui est inaltérable, la souplesse et la légèreté du produit en plus de sa facilité d'entretien. En résumé, un nouveau produit fabriqué au Québec qui facilitera la tâche de l'entretien des chaussures à domicile.

Découpes, festons et piqûres décoratives sont les principales notes de la mode nouvelle en chaussures pour le printemps prochain. Voici une sandale créée par Del Grande de Montréal. Elle est en poromère Corfam beige à texture veloutée, se lave à l'eau et au savon et ne se détériore pas sous la pluie.

## IL EST TEMPS DE CHOISIR VOTRE "PETITE FOURRURE"



Depuis le début du mois, Dame Nature nous favorise d'une magnifique température...

Déjà comme nous le disions la semaine dernière:

"le printemps est dans l'air"

et nous avons la conviction de n'être pas en retard sur la saison car notre collection de "petites fourrures" est complète.

Vaste, variée, elle vous réserve à coup sûr la chic et confortable vêtement que vous désirez. Venez donc immédiatement faire votre choix!

FACILITES BUDGETAIRES SI DESIRE

CHAS. Desjardins CIE LTÉE

1170, rue SAINT-DENIS Montréal

STATIONNEMENT GRATUIT SUR ST-DENIS

Juste au sud de Ste-Catherine

Pour l'amateur  
LA GALÉRIE DES  
**Beaux Meubles**  
EATON

Un intéressant exemple d'une sélection de meubles d'appoint décoratifs importés d'Italie et en exclusivité chez EATON de Montréal.

**TABLE À LAMPE**

Cette table à lampe ovale de style Louis XV se présente avec un délicat motif de guirlandes et de fleurs exécuté à la manière vénitienne sur un fond blanc antique. Couramment réunie par paire cette table apportera à votre salon une touche de raffinement discret.

135.00 chacune

Une pièce de qualité que l'on ne peut choisir qu'à la GALÉRIE DES BEAUX MEUBLES au septième étage, chez Eaton le rendez-vous des gens de goût.

TOUS LES SOIRS SAUF LE DIMANCHE

**Ritz Café at Night...**

DINER et SOUPER  
Danse au son de la musique des trios

Paul Notar  
et Max Chamitov  
Réservations: 842-4212

PREMIERE CE SOIR

DENYSE ANGÉ

★

AU PETIT CAFE  
Dîner d'hommes d'affaires  
souper - de 6 à 8 h. p.m.  
DU LUNDI JUSQU'AU SAMEDI  
préposé aux automobiles à l'entrée

# DONNANT PARTIELLEMENT RAISON A DE GAULLE, Une commission du Congrès EU réclame la compression des dépenses militaires

WASHINGTON. — La principale commission économique du Congrès américain a admis hier que certaines critiques du général de Gaulle contre le système monétaire actuel étaient fondées et a préconisé que les Etats-Unis réduisent leurs forces militaires en Europe occidentale afin de redresser la balance de leurs paiements extérieurs.

Dans son rapport annuel, la commission économique conjointe du Sénat et de la Chambre des représentants a rejeté la proposition faite par le général de Gaulle le 4 février dernier d'un retour à l'étalon-or mais ajoute: "Malheureusement, les vues du général de Gaulle reflètent plus que les aberrations d'un individu. Elles symbolisent l'insatisfaction envers le fonctionnement du "Gold Exchange Standard".

## La conférence internationale sur la monnaie a débuté hier

PRINCETON (New Jersey) — Une centaine de banquiers et de hauts fonctionnaires représentant 15 pays sont réunis depuis hier soir à Princeton pour la deuxième conférence monétaire internationale. Cette réunion, organisée par l'Association américaine des banquiers, durera trois jours.

La conférence monétaire internationale permet chaque année aux représentants du monde de la banque et de la finance de confronter leurs points de vue sur les problèmes les plus actuels.

On croit savoir que les délégués parleront notamment, cette année de l'étalon-or que les récentes déclarations du gouvernement français a remis en vedette.

Après avoir affirmé que le redressement de la balance des paiements des Etats-Unis est plus urgent que jamais en raison du raidissement de la coopération monétaire internationale que reflète l'attitude française, le rapport déclare: "La commission insiste pour que la révision des dépenses gouvernementales à l'étranger mette l'accent sur la possibilité de réduire les troupes (me nous maintenons en Europe)".

Les économistes du Congrès regrettent à ce propos que les leçons de l'opération "Big Lift", qui a démontré la mobilité de grandes unités pour faire face à des menaces lointaines, n'aient pas été appliquées en Europe où les Etats-Unis maintiennent sensiblement les mêmes effectifs.

"Nous devons réduire nos dépenses militaires dans ces pays — spécialement dans ceux comme la France et l'Espagne qui ont refusé de conclure des accords, compensatoires comme nous en avons avec l'Allemagne et l'Italie", écrit la commission dans son rapport.

Dans le cas de la France, la commission note que la réduction des dépenses militaires américaines est rendue encore

plus nécessaire par la décision de ce pays de changer en or tous les dollars qu'elle accumule.

En ce qui concerne les réformes à apporter au système monétaire international, la commission du Congrès souhaite que l'on s'oriente vers un système plus fort qui repose moins sur le dollar et la livre et davantage sur le crédit des autres pays".

Les économistes du Congrès américain insistent toutefois pour que la nouvelle unité de réserve qui pourrait être éventuellement créée soit un supplément et non un substitut à l'or, au dollar et à la livre, et pour qu'elle n'accroisse pas le rôle de l'or dans les règlements internationaux.

Critiquant les vues françaises, la commission considère en effet qu'un retour, même partiel, à l'étalon-or ne manquera pas d'avoir un effet déflationniste sur l'expansion économique internationale.

Par la même raison, la commission se prononce contre tout relèvement du taux de l'argent aux Etats-Unis. Le rapport estime en effet qu'un resserrement du crédit aux Etats-Unis aurait peu d'influence sur les mouvements de capitaux et que le meilleur moyen de redresser la balance américaine des paiements, outre une réduction des effectifs militaires à l'étranger, est d'accroître les exportations.

## Histoire marseillaise

MARSEILLE. — Beaucoup d'histoires à Marseille entre le premier et le second tour des élections municipales où se joue le sort de M. Gaston Defferre, maire sortant et candidat de la gauche non communiste, à l'élection présidentielle du mois de décembre prochain. Mais il y a surtout une histoire proprement marseillaise, une de celles qui font la célébrité du grand port: on a enlevé un candidat pour l'obliger à se désister.

Il ne s'agit pas là d'une simple plaisanterie coutumière aux riverains du Vieux port, mais bel et bien d'une opération politique dont les conséquences sont graves quand on connaît les problèmes qui se posent à Marseille, à quelques jours du second tour de scrutin.

En bref, la ville de Marseille a été divisée en secteurs électoraux qui élisent chacun un certain nombre de conseillers au scrutin de liste majoritaire. Il y aura au total soixante-trois conseillers municipaux à Marseille et la question est de savoir qui aura les trente-deux voix nécessaires pour être élu maire. Après le premier tour et la décision des candidats UNR qui arrivent partout en troisième position, après les listes Defferre et les listes communistes, de se maintenir, les listes communistes qui ont déjà sept élus au premier tour, arrivent en principe lundi prochain avec 31 conseillers. M. Gaston Defferre, de son côté, peut espérer dans de telles circonstances et sans aucune certitude (car dans certains secteurs les écarts de voix entre ses listes et celles des communistes sont très faibles) avoir trente deux conseillers, c'est-à-dire tout juste, une voix près la majorité nécessaire pour être réélu maire.

Or, dans un secteur, le 4ème qui doit élire neuf conseillers, quatre des candidats de la liste gaulliste, pour être sûrs d'empêcher les communistes d'être élus (ils sont actuellement en tête du scrutin) avaient décidé de se retirer. Mais la loi prévoit qu'une liste ne peut se retirer que si la majorité des candidats inscrits sur cette liste décide leur retrait. Il fallait donc trouver sur la liste gaulliste un cinquième candidat acceptant de laisser la place libre. Et c'est ce cinquième candidat qui a été enlevé, mardi soir, par les "ultra-gaullistes", assurent les listes, et qui a été contraint de signer une demande de retrait dix minutes avant la clôture à la préfecture des lieux quarante-huit heures après le premier tour de scrutin. Mais le leader gaulliste de Marseille, M. Joseph Comiti, ne s'attend pas de cette orfèbre. Il a retrouvé hier matin son candidat kidnappé et il a introduit un recours devant le conseil de préfecture pour que le retrait de sa liste dans le secteur incriminé soit annulé.

Le candidat local de l'UNR avait maintenu ses listes de candidats pour le second tour des élections municipales malgré les pressions de son parti qui a décidé sur le plan national le désistement de ses représentants partout où cela devait permettre l'élection du candidat le mieux placé pour battre les communistes. L'état-major de l'UNR a réagi en désavouant M. Comiti.

Le tribunal administratif devait trancher hier soir. S'il donne raison à M. Comiti, la situation de M. Gaston Defferre reste branlante, s'il lui donne tort, il assurera au maire sortant neuf élus dans le 4ème secteur et finalement la majorité de Marseille à coup sûr dimanche prochain.

# L'aviation américaine mène une activité intense au Sud-Vietnam

SAIGON — En attendant les nouveaux renforts américains annoncés par Washington, l'activité des bombardiers à réaction américains au Sud-Vietnam a été intense au cours des journées de mardi et de mercredi. Six bombardements, par groupes de trois ou quatre appareils, ont été effectués mardi sur des objectifs de la région de Taininh, à une centaine de kilomètres au nord-ouest de Saïgon, de Pleiku sur le plateau du Centre-Vietnam et de Phan Thiet, sur le littoral oriental du Sud-Vietnam. D'autre part, des B-57 au cours de 24 sorties ont bombardé mercredi des objectifs de la région de Phu Cuong au nord de Saïgon. Les résultats de ces opérations ne sont pas connus.

Au cours de deux opérations qui ont eu lieu mardi, l'une dans le delta du Mékong, l'autre à une trentaine de kms du sud-ouest de Saïgon, 110 Viet-congs ont été tués. Les pertes gouvernementales s'élevaient à dix tués dont un officier américain.

Sous la protection d'une compagnie d'infanterie et de deux hélicoptères armés, un convoi de 77 camions transportant 90 tonnes de ravitaillement et de matériel s'est rendu mercredi de Qui Nhon, sur le littoral, à Pleiku, sur les plateaux du Centre-Vietnam, par la route 19 fermée au trafic depuis le début de février et ouverte le 15. Les 168 camions qui avaient ouvert la route lundi sont revenus mardi sans incident.

"La ferme détermination de lutter" contre le communisme et le neutralisme, a déclaré le Dr Phan Huy Quat, chef du gouvernement vietnamien, a été "nettement exprimée par les délégués des 45 provinces

et des municipalités" réunis depuis le 15 mars à Saïgon en un "conseil national du peuple et de l'administration".

Chez les religieux, un communiqué de l'archevêque de Saïgon retient l'attention. Mgr Paul Nguyen Van Binh a mis en garde les fidèles catholiques contre la diffusion dans la population de tracts et contre l'attitude de certains réver-

rends pères vietnamiens demandant aux fidèles de se rendre dans les églises et d'y attendre, dans les prières, qu'un miracle se produise en faveur du Vietnam.

Les caodistes qui, avec deux millions de fidèles, constituent un des principaux groupes religieux du Vietnam, voulaient faire connaître hier matin leur "plan de paix et

de coexistence," mais leur réunion n'ayant pas été autorisée fut dispersée par la police. Dans le "plan" communiqué à la presse saïgonnaise, les caodistes recommandent l'arrêt des combats, le maintien de l'autonomie du Nord et du Sud du Vietnam, le retrait au Nord des communistes et des combattants au Sud, enfin des élections générales.

## Les conversations Gromyko - Stewart consacrent des positions divergentes

LONDRES — L'Union soviétique et la Grande-Bretagne sont restées sur leurs positions respectives — largement divergentes — sur toutes les questions qui ont été abordées au cours des deux premières journées de discussions entre MM. Andreï Gromyko et Michael Stewart, estimant les observateurs. Toutefois, si les conversations ont révélé un désaccord total, à ce jour, sur le problème du Vietnam et sur la question de la réunification de l'Allemagne, une "lueur d'espoir" est apparue au sujet de la reprise des négociations sur le désarmement, ainsi qu'en ce qui concerne la possibilité d'un règlement satisfaisant de la crise des Nations unies.

Il est d'autre part évident, comme on l'a noté à Whitehall, que l'Union soviétique estime utile de maintenir des contacts suivis avec la Grande-Bretagne. L'attitude de M. Gromyko — affable, cordial, jovial même, insistant au deuxième jour des entretiens, pour parler anglais — témoignait, dit-on, du désir de la nouvelle équipe dirigeante de Moscou de traiter sur un plan amical avec le nouveau gouvernement travailliste.

L'U.R.S.S. est prête, en principe, à reprendre les négociations sur le désarmement et à contribuer à une solution de la crise de l'O.N.U. "dans le respect de la charte", mais elle estime que la division de l'Allemagne

est telle qu'il est peu réaliste de parler de "réunification". C'est ce qui ressort, selon les milieux autorisés britanniques, des indications données hier par M. Andreï Gromyko. M. Gromyko a fait savoir que l'U.R.S.S. fera prochainement des propositions concernant les problèmes du désarmement et la procédure à suivre dans leur examen, mais a laissé entendre que son gouvernement n'accepterait de retourner à Genève que si ces propositions étaient acceptées comme base de discussion.

La question du Vietnam sera de nouveau examinée au cours de l'entretien que le ministre soviétique des affaires étrangères doit avoir aujourd'hui jeudi, dans l'après-midi, avec le premier ministre britannique, M. Harold Wilson, apprenant-on de source anglaise autorisée. Il est possible, ajoute-t-on de même source, que le chef du gouvernement ait une deuxième entrevue avec M. Gromyko, dont le programme officiel n'est pas particulièrement chargé.

Les conversations sur le Vietnam entre M. Gromyko et son collègue britannique, M. Michael Stewart n'ont abouti à aucun accord sur une initiative commune de la Grande-Bretagne et de l'URSS en vue d'une conférence internationale ou d'une autre méthode de négociations.

## Hallstein dit que le gaullisme n'est pas un obstacle à l'unité de l'Europe

WASHINGTON. — Le président Walter Hallstein s'efforce actuellement de dissiper les craintes — vives aux Etats-Unis — que la politique gaulliste ne retarde l'intégration européenne. Apprenant-on de très bonne source. Le président de la commission exécutive du Marché commun, qui poursuit une visite de trois jours à Washington, a eu en fin d'après-midi hier un long entretien avec le secrétaire d'Etat Dean Rusk, et il ne fait guère de doute qu'il a entendu des propos similaires à ceux qu'avait tenus publiquement la veille le sous-secrétaire d'Etat George Ball.

Dans une allusion évidente à la politique étrangère du général de Gaulle, M. Ball avait vigoureusement critiqué "le nationalisme renaissant" de certains milieux européens qui menacent le monde d'un retour aux vieilles rivalités.

Au cours de ses conversations avec les dirigeants américains, indique-t-on de source sûre, le professeur Hallstein s'emploie à démontrer que la différence de philosophie qui peut exister parmi les Six n'a pas jusqu'ici constitué un obstacle au progrès de l'unification européenne telle que les Etats-Unis ont toujours dit la souhaiter.

Cette démonstration, qui contraste avec les propos anti-gaullistes tenus le mois dernier aux Etats-Unis par M. Sisco Mansholt, vice-président de la Commission exécutive européenne, repose sur deux arguments:

1) le progrès dans l'intégration économique, qui dépasse les prévisions, ne peut être dissocié du contexte politique;

2) l'exécution du traité de Rome par la France a toujours été aussi irréprochable que celle de n'importe quel autre membre de la Communauté.

Le premier argument est d'autant plus important que les Etats-Unis ont toujours déclaré qu'il ne pourraient partager leurs responsabilités stratégiques mondiales avec les pays d'Europe occidentale que lorsqu'ils seront politiquement unifiés, objectif à la réalisation duquel le "nationalisme" de la France ferait obstacle.

En expliquant aux Américains toutes les conséquences de l'unification des prix des céréales décidée en décembre dernier, le professeur Hallstein entend souligner que

l'Europe des Six a maintenant dépassé, dans son intégration, le point de non-retour, et que cela constitue un événement éminemment politique qui ne peut être sous-estimé.

En ce qui concerne l'attitude de la France, souvent représentée aux Etats-Unis comme le "frein" de l'intégration européenne, le président de la commission exécutive a pu citer en exemple à ses interlocuteurs américains la dernière session du conseil des ministres des Six au cours de laquelle, sous la présidence de la France, ont pu être prises les décisions les plus importantes concernant la fusion des exécutifs ou la préparation du Kennedy Round.

Enfin, la question d'actualité de la réforme du système monétaire international aurait été également évoquée entre le professeur Hallstein et les autorités américaines. M. Hallstein aura pu, sur ce point, rectifier une erreur souvent faite aux Etats-Unis: la Communauté n'envisage pas pour l'instant de créer une monnaie européenne qui ambitionnerait de supplanter le dollar, mais seulement d'aborder un commun, et en tant qu'entité européenne, les problèmes posés par le fonctionnement du système monétaire, ce qui ne peut qu'en hâter la solution.

## Les mots croisés du "DEVOIR"

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

**HORIZONTALEMENT**

1—Nom immortalisé par Louis Hémon  
2—Plat de viande en morceaux — Désire violemment  
3—Grand vide — Applaudissements rythmés — Personnel  
4—Prestement — Accepté comme tel  
5—Fait trainer en longueur — Sur la boussolle  
6—Familière — A un endroit différent  
7—Ne mord pas — Pieuses initiales  
8—Qui ne plaisante pas — Emploi  
9—Enlever de force  
10—D'un auxiliaire — Mal à leur aise  
11—Carte — Détendu — Symbole chimique  
12—A parfois des colonnes — Article — Lac de Genève

**VERTICALEMENT**

1—Serrés autour du cou — Douleur  
2—A perdre quand elles sont mauvaises — Note  
3—Inquiet — Infinitif  
4—Chiens de race  
5—A régler — Dans certains manteaux — Identique  
6—Conjonction — N'est pas affecté par la hausse des prix — Note  
7—Durée d'une location — Qui a le sens de la mesure

### Solution d'hier

**Horizontalement:**

1—PEREMPTOIRES  
2—AMADOUÉ — NON  
3—REPÉTITIONS  
4—STENOSE — UREE  
5—ET DIOR  
6—MEDICAL — NR  
7—EU — MENU — UNES  
8—ER — PITTE — ERE  
9—TON — MD  
10—BALDAQUIN  
11—CIRCULE — MI  
12—LIT — EPIEU — UR

**Verticalement:**

1—PARSEMÉES — IL  
2—EMETTEUR  
3—RAPE — TACT  
4—EDEN — IMPOLI  
5—MOTO — CEINDRE  
6—PUISSANT — ACP  
7—TETE — LUI — QUI  
8—EMULE  
9—INOUI — DIEU  
10—RONRONNE  
11—ENSERRER — MU  
12—SERVIR

## La nouvelle loi électorale des États-Unis pourrait bien donner lieu au "filibuster"

WASHINGTON. — Le président Johnson a officiellement transmis mercredi au Congrès le texte d'un projet de loi qui prévoit notamment des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans pour toute personne qui, pour des raisons évidentes de discrimination raciale, tenterait d'imposer des restrictions à l'exercice du droit de vote aux Etats-Unis.

Dans une lettre qui accompagne le texte de son projet de loi, dont il avait défini les grandes lignes au cours de son discours de lundi soir, prononcé devant les deux Chambres réunies, M. Johnson affirme: "Cette législation aidera le pays à se débarrasser de la discrimination raciale dans toutes les formes du processus électoral et, de ce fait, assurera à tous les citoyens le libre exercice de leurs droits de vote".

Souhaitant que le texte de son projet de loi avait été rédigé avec le plus grand soin afin de parvenir à l'objectif visé, M. Johnson a engagé le congrès à lui accorder immédiatement toute son attention et à l'approuver sans délai.

Selon les premières indications, le projet de loi sera accueilli favorablement par la majorité des membres du Congrès mais risque de se heurter à une opposition farouche de la part des sénateurs et représentants des Etats sudistes qui sont particulièrement visés — opposition qui pourrait se traduire par une manœuvre dilatoire interminable connue sous le nom de "filibuster" au Sénat.

Le texte proposé par M. Johnson s'attaque essentiellement en effet aux tests électoraux et autres restrictions du même genre fréquemment utilisés dans plusieurs Etats du sud pour empêcher la participation des Noirs aux élections aussi bien fédérales que d'Etats ou même à l'occasion de consultations électorales purement locales. Le projet de loi vise en effet les Etats où le nombre d'électeurs inscrits à la date du premier novembre 1964 était inférieur, par suite de l'application de tests

pré-électorales discriminatoires, à la moitié du nombre des électeurs qui jouissent théoriquement de la faculté d'exercer leur droit de vote.

En dehors de l'Alabama, qui est le théâtre de violents incidents raciaux depuis dix jours, la nouvelle loi s'appliquerait principalement à la Louisiane, le Mississippi, la Géorgie, la Virginie et la Caroline du Sud.

Outre le fait qu'il condamne l'application de tests pré-électorales à des fins discriminatoires, le projet de loi autoriserait également le gouvernement fédéral à dépêcher des représentants sur place pour procéder eux-mêmes à l'inscription des électeurs au cas où les autorités locales y feraient obstacle. Le gouvernement fédéral serait habilité à agir dans ce sens toutes les fois qu'il recevrait une plainte signée de 20 électeurs résidant dans une même localité affirmant qu'ils ont été empêchés d'exercer leur droit de vote pour des raisons d'ordre racial.

## COLLEGE NOTRE-DAME

DIRIGÉ PAR LES FRÈRES DE SAINT-CROIX  
Cours scientifique — Cours classique  
7e année — Belles-Lettres spéciale  
Pensionnat — Externat

EXAMENS D'ADMISSION:

à 1h.30 p.m., les samedis: ● 20 mars  
● 3. 10 et 24 avril  
● 1er, 15 et 29 mai

RENSEIGNEMENTS:

Bureau des admissions  
Collège Notre-Dame  
3791, chemin de la Reine-Marie  
Montréal 26 — 739-3371

Depliant explicatif envoyé sur demande

## VOYAGES HOUYOUX

- 1 — PARIS — ATHÈNES — ROME  
6-27 avril — \$393. (plus traversée)
  - 2 — EUROPE pour les jeunes (15e année)  
24 juin-11 août — \$835. (tout compris)  
13 juillet-3 août — à partir de \$698.
  - 3 — COURS D'ÉTÉ et TOUR D'EUROPE  
Professeurs du Québec: 24 juin-19 août  
\$935. (plus traversée)  
Professeurs de l'Ontario: 13 juillet-19 août  
\$685. (plus traversée)
  - 4 — FRANCE — ITALIE — MAROC  
3-24 août — à partir de \$762.00
- pour renseignements et brochures:  
ETAPES ET RENCONTRES INTERNATIONALES  
a/s l'abbé Joseph Houyoux,  
481, Radisson, Trois-Rivières — Tél.: 754-5628

## COMPTABLES AGRÉÉS

<b>Lucien Dahmé, C.A.</b> Comptable agréé 132 ouest, rue St-Jacques Chambre 813 — 849-2071	<b>Gilles Ménard, C.A.</b> Comptable agréé 3310, ave Maplewood, apt 9 Montréal, Qué. RE. 7-9725
<b>PROVOST &amp; PROVOST</b> Comptables agréés ROGER PROVOST, C.A. Syndic Licencié ROLAND PROVOST, C.A. 2596, boul. Rosemont RA. 2-1109	<b>VI AU &amp; ROBIN</b> Comptables agréés LUCIEN D. VI AU, C.A. H. LIONEL ROBIN, C.A. JACQUES R. CHADLON, C.A. ARMAND H. VI AU, C.A. I. SERGE GERVAIS, C.A. PO. 9-3871 4926, ave Verdun Verdun

## Samson, Bélaïr, Côté, Lacroix et Associés

E. H. Knight & Co.  
Comptables agréés

Maurice Samson, O.B.E., C.A. Lionel Lacroix, C.A. Hensley Bourquin, C.A. Percy Auger, C.A. Marcel Gauthier, C.A. Vianney Forget, C.A. Pierre Barry, C.A. Adrien Côté, C.A. Marthe Gauthier, C.A. Pierre David, C.A. Robert Gauthier, C.A. Jean-Paul Barbeau, C.A. Roland Truchon, C.A. Roland Lévesque, C.A. Jean-Louis Lemay, C.A. Paul-E. Bonnier, C.A.	Jacques Bélaïr, C.A. Jean Lacroix, C.A. Dorland Huot, C.A. Albert Gagneau, C.A. Benoit Sylvestre, C.A. Dennis Bell, C.A. Raymond Couillard, C.A. Marcel Ducharme, C.A. Bernard Lachapelle, C.A. Réal Auger, C.A. Roland Franchette, C.A. Robert Laoucour, C.A. Denis Schmoily, C.A. Emile Fortin, C.A. Gaston Boucher, C.A. Jean-Claude Lévesque, C.A. Roger Gauthier, C.A.	E.H. Knight, C.A. Lionel Roussin, C.A. Raymond Fortier, C.A. Clément Primeau, C.A. H. G. Gagné, C.A. Pierre Chouinard, C.A. Gilles Trahan, C.A. Marcel Mercier, C.A. Jean-Paul Boyer, C.A. Emile Letette, C.A. Gilles Lévesque, C.A. Pierre Pharrand, C.A. Emilien Gauthier, C.A. Jean-Guy Denis, C.A. Gérard Lafontaine, C.A. Georges A. Roussin, C.A. G. Marceau, C.A.
--	---	--

MONTREAL QUEBEC RIMOUSKI  
132 OUEST, ST-JACQUES, MONTRÉAL 842-4691

## Devant la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

# Le bilinguisme, s'il peut élargir l'expérience d'un homme, n'est pas pour autant un facteur d'enrichissement pour un pays (la SSJB)

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a défendu hier le mémoire qu'elle avait adressé en juillet dernier à la Commission d'enquête sur le biculturalisme. Ce mémoire, suite logique du précédent document sur les Etats associés, que la SSJB avait soumis au comité de la constitution, s'attache surtout au problème du bilinguisme. En voici un résumé.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal croit d'abord nécessaire de rappeler que l'union canadienne repose sur l'acceptation du dualisme culturel qu'a imposé la coexistence des Canadiens français et des Canadiens anglais dans la vallée du Saint-Laurent.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal rejette la thèse du pluralisme culturel. Ceux qui l'invoquent ou la défendent ont surtout pour but de rejeter le dualisme traditionnel.

Le deuxième chapitre du Mémoire analyse le bilinguisme comme phénomène social et politique. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal constate que le bilinguisme caractérise tous les Etats dont la population ne forme pas une nation véritable. Résultat d'un compromis entre les deux collectivité

tes nationales mises en présence au sein d'un même Etat, le bilinguisme est une source de tensions inévitables. Si le bilinguisme peut élargir l'expérience humaine d'un individu, il est faux de croire qu'il soit un facteur d'enrichissement culturel pour un pays.

Le troisième chapitre du Mémoire explique l'histoire du bilinguisme au Canada. Incapable d'assimiler complètement les Canadiens français, la nation anglo-canadienne a dû tolérer la survivance de la langue française dans la province de Québec et dans l'administration fédérale.

C'est à la suite de luttes longues et épuisantes que les Canadiens français ont arraché cette tolérance. Le Mémoire décrit les principales étapes de ce combat jamais terminé d'une minorité dominée politiquement et économiquement depuis la Conquête de 1760.

Les Canadiens français du Québec ont réussi à conserver leur langue maternelle. Pendant plusieurs générations, la défense de la langue a même été la manifestation la plus éminente de leur vouloir-vivre collectif. Pour eux, compte tenu de leur état de subordination, c'était alors le seul moyen d'exprimer — bien timidement — leur droit à l'autodétermination.

Tout en proclamant les droits de leur langue maternelle, les Canadiens français se rendent très tôt compte qu'il leur était nécessaire d'apprendre l'anglais comme moyen de promotion sociale. Ils furent forcés de pratiquer un bilinguisme à sens unique. Leur gain-pain en dépendait.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal soutient que les nouvelles générations n'acceptent plus ce bilinguisme à sens unique. Les concessions récentes du gouvernement fédéral et les gestes de bonne entente que semble disposé à faire le Canada anglais les laissent indifférents.

Représentant les idées et les principes exposés dans son Mémoire au Comité parlementaire de la constitution, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal conclut que le moment est venu de renoncer aux allusions sur lesquelles a reposé jusqu'ici l'union canadienne. Celle-ci doit devenir une véritable confédération groupant deux Etats associés: le Québec et le Canada anglais.

Chacun des deux Etats sera libre de choisir sa ou ses langues officielles, selon le vœu de la majorité des électeurs de chaque Etat.

Au Québec, la population et le gouvernement sont invités à donner à la langue française la place qui lui revient,

comme langue de la majorité, dans tous les domaines de la vie collective.

Les classes dirigeantes de chaque Etat associé de l'union canadienne devraient être bilingues.

L'administration fédérale devra être intégralement et rigoureusement bilingue.

Ce bilinguisme à double voie vers lequel il faut tendre le plus rapidement possible exige d'abord un réaménagement radical de l'ordre politique qui prévaut depuis la Conquête. Celui-ci consacre la domination du Canada anglais et la subordination des Canadiens français du Québec.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal juge irréaliste de parler de bilinguisme, de biculturalisme et d'union canadienne aussi longtemps que la constitution ne sera pas révisée en tenant compte du nouvel équilibre des forces en présence et des aspirations contemporaines de la nation canadienne-française.

## L'aile réformatrice de la SSJB estime que le mémoire est le fait de 3 personnes seulement

L'aile "réformatrice" de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a fait — discrètement — entendre hier à la séance de la commission Laurendeau-Dunton.

Pendant que les porte-parole de la SSJB de Montréal déposaient devant la commission, un représentant des "réformistes" a glissé aux journalistes des copies d'une lettre adressée aux commissaires dans lequel il est dit que le mémoire de la SSJB n'est que le fait de trois personnes et non l'expression démocratique du mouvement.

Voici le texte de la lettre: MM. André Laurendeau et Davidson Dunton, co-présidents,

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Messieurs,

A l'occasion de la présentation d'un mémoire à votre Commission par le conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, les sous-signés, présidents de sections locales de cette société, désirent respectueusement soumettre à messieurs les commissaires, la déclaration suivante:

Ce mémoire a été préparé par trois seules personnes, et n'a fait l'objet d'aucune consultation ni des délégués au Congrès général ni des Conseils de Sections, bref, d'aucun des dix-huit mille membres de la Société, sauf peut-être les quinze membres du Conseil général. Tous les autres membres n'en prennent

connaissance pour la première fois qu'après vous, messieurs les commissaires, et en même temps que le grand public, par la voie des journaux.

L'objet d'étude de votre Commission et de ce mémoire étant si fondamental pour l'avenir de notre nation, nous considérons comme une fautive représentation, une imposture et un accroc grave à la démocratie, la prétention du Conseil général de notre Société nationale d'être seule le porte-parole de nos dix-huit mille membres en ce domaine, sans consultation préalable.

Par conséquent, sans appuyer ni rejeter les recommandations de ce mémoire, n'ayant pu les étudier, nous vous soumettons respectueusement, messieurs les commissaires, que celles-ci reflètent tout au plus l'opinion personnelle des quinze membres du Conseil général et ne peuvent en aucune façon ni représenter la pensée des membres en général sur ce sujet, ni engager la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal comme telle.

Raymond Lemieux, président Section Louis-Joliet

Dominique Léger, président Section Louis-Hébert

Yves Miron, président Section Jean-Talon

Guy de Repentigny, président Section Côme-Cherrier

P. A. Gagnon, président Section Duc-de-Lévis

Marcel Coderre, président Section Repentigny

Paul E. LaFortune, président Section Dr. Philippe Hamel

## Les Ukrainiens de Montréal proposent l'exemple de la Suisse pour établir au Canada un régime de coexistence des cultures

La section de Montréal du Comité ukrainien canadien a invité la commission Laurendeau-Dunton hier à s'inspirer de l'expérience fédérale suisse pour protester au Ca-

nada — non pas le biculturalisme ou le multiculturalisme — mais un système qui assure la coexistence des cultures. Il s'agit d'un système, affirment les Ukrainiens de Mont-

réal, où appliqué au Canada, on ferait la distinction entre les cultures "fédérales" — l'anglaise et la française — et les cultures "protégées". Ils ont expliqué que ce statut de

culture "protégée" devait être accordé, par voie de législation, à la culture des groupes ethniques qui désirent conserver leurs langues et leurs coutumes au Canada.

Cette recommandation du Comité ukrainien canadien s'inscrit dans une annexe au mémoire déjà présenté devant la commission.

Elle demande qu'on "adapte au Canada la formule qui a fait la grandeur, la force et le prestige universel de la Confédération helvétique".

Dans cette annexe, publiée principalement en guise de commentaire de la première tranche du rapport Laurendeau-Dunton, les Ukrainiens de la métropole demandent la création d'une Commission royale d'enquête sur les pratiques discriminatoires dans la vie publique et privée au Canada.

Ils souhaitent ensuite la consécration officielle de deux nouvelles fêtes fédérales qui deviendraient obligatoires. Le comité pense que les Canadiens français hors du Québec devraient pouvoir célébrer la St-Jean-Baptiste, les Juifs, leur Pâque et leur Nouvel An, etc.

Les Ukrainiens estiment aussi que "toutes les solitudes canadiennes" puissent bénéficier de la radio, de la télévision, du film et de la presse pour entrer en communication les uns avec les autres.

L'annexe fait part également du vœu des Ukrainiens que naisse un Office permanent fédéral-provincial de la culture, où on retrouverait une juste représentation de tous les groupes ethniques.

Enfin, le comité recommande qu'on dissocie de la présente enquête de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme tous les problèmes relatifs à la constitution future du Canada,

## La Société d'étude propose la création d'un institut de bilinguisme et de biculturalisme

La société d'étude et de conférences, dans le mémoire quel soumettait hier à la Commission Laurendeau-Dunton, propose la création d'un institut national du bilinguisme et du biculturalisme. A son avis, un tel institut serait la suite logique des travaux de la Commission, tout comme le Conseil des arts fut nagüère la suite logique de la Commission royale d'enquête pour l'avancement des arts, des sciences et des lettres.

Cette suggestion s'apparente à celle qu'a formulée mardi McGill University qui, elle, réclamait la création d'une commission permanente du bilinguisme et du biculturalisme.

La Société d'étude et de conférences précise que cet institut devrait avoir une envergure nationale et être chargé de planifier toutes les initiatives permanentes en vue de promouvoir le bilinguisme et le biculturalisme.

Plus spécialement, "il aura pour tâche immédiate d'établir, avec les gouvernements provinciaux, des plans conjoints d'enseignement des matières de base. Les programmes qu'il devra élaborer touchent en premier lieu et de façon immédiate la télévision scolaire, la planification de l'enseignement de l'histoire, de la géographie, de la littérature et des deux langues officielles au niveau primaire et secondaire; l'enseignement des deux langues officielles dans les facultés universitaires susceptibles de préparer des candidats

au fonctionnarisme et à la politique; les échanges d'étudiants entre les universités de langue française et de langue anglaise; la création de camps-écoles durant les vacances comme centres de rencontre et d'enseignement auditif et visuel et tout autre moyen susceptible de régler les problèmes d'intercommunication et de favoriser la sensibilisation des uns et des autres à la double culture de ce pays".

Cet institut, tout comme le Conseil des arts, pourrait verser des octrois. La SEC y voit un moyen de réinterpréter la

constitution sans la changer. La Société d'étude et de conférences, conformément à la suggestion qu'avait faite la Commission, a interrogé ses membres au sujet des problèmes que cette Commission a mandat d'étudier.

Une des conclusions de son enquête touche aux moyens d'information canadiens. La SEC estime que dans l'ensemble, les journalistes paraissent trop souvent obéir d'instinct aux impératifs de la sensation quotidienne qu'à ceux de la vérité et de l'objectivité. "Au strict point de vue information, dit-elle, cette caractéristique entraîne fréquemment l'improvisation et l'erreur. Ces défauts sont particulièrement graves dans la situation présente puisqu'ils contribuent à maintenir l'incompréhension et l'ignorance entre les deux groupes ethniques. Il nous paraît impossible de songer à édifier des bases réelles d'ententes si les situations de fait ne sont pas uniformément connues à travers le Canada.

Le Comité ouvrier juif du Canada recommande dans son mémoire à la Commission Dunton-Laurendeau la création d'un conseil inter-culturel avec la participation, non seulement des deux principaux groupes ethniques, mais encore des autres ethnies.

Ce Conseil serait établi au niveau fédéral et au niveau provincial, par l'intermédiaire des ministres responsables désignés à cet effet.

Le Comité fait observer que, dans la province de Québec, les Canadiens d'origine juive n'ont pas toujours eu à leur disposition tous les moyens leur permettant de jouir de la culture française et de parler le français. Par exemple, souligne le mémoire, les enfants immigrants d'origine juive, même si leur langue maternelle était le français, ne pouvaient fréquenter les écoles françaises.

"L'existence d'écoles confessionnelles dans la province de Québec fut, par le passé, responsable dans une large mesure de l'isolement de plusieurs groupes ethniques et de leur manque de contacts avec la langue et la culture françaises."

"Nous croyons que la création d'écoles non confessionnelles donnera aux parents l'occasion d'envoyer leurs enfants dans les écoles de leur choix".

Le Comité estime que le réveil de la conscience nationale chez les Canadiens français et l'accélération du développement industriel du Québec feront naître les conditions nécessaires et essentielles au rapprochement des peuples francophone et anglophone. Enfin, le Comité déclare que la "pression croissante qui résulte des aspirations légitimes des Canadiens français appelle la sympathie et le soutien".

Dans son mémoire à la Commission Laurendeau - Dunton, l'Université Sir George Williams, notant que les anglophones du Québec ont toujours eu de la majorité francophone un traitement juste et équitable, recommande que partout au pays où il y a des minorités françaises de quelque importance, elles reçoivent le même traitement que la minorité de langue anglaise reçoit au Québec.

L'USGW précise que cela signifierait notamment l'établissement d'écoles françaises dans d'autres provinces, chaque fois qu'il y a assez de francophones pour en peupler une, et sans que les parents de langue française soient soumis à la double taxation.

Elle propose en outre qu'on enseigne l'anglais dans les écoles françaises et le français dans les écoles anglaises, de la troisième année élémentaire à la fin du secondaire, dans tout le pays.

La Promethean Society a rappelé hier devant la commission Dunton-Laurendeau que plus d'un quart de la population canadienne n'était d'origine ni française ni anglaise.

Dans son mémoire, le groupe a félicité le gouvernement d'avoir reconnu, dans le mandat confié à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, l'existence de cette "troisième force".

La Promethean Society considère cependant comme inexacte l'allusion que comporte ce mandat aux "deux nations qui ont fondé" notre pays.

Plusieurs autres groupes nationaux: islandais, allemands, ukrainiens, ont AUSA fait oeuvre de pionniers en terre canadienne et sont en droit de réclamer le titre de "fondateurs".

(Suite à la page 2)

## Raymond Barbeau expose les conditions d'un vrai fédéralisme: le droit pour les membres de quitter la fédération

Dans un mémoire qu'il a présenté hier en son nom à la Commission d'enquête sur le biculturalisme, M. Raymond Barbeau examine les conditions d'une confédération ou d'une fédération viable. Après avoir précisé que cette option n'est pas la sienne puisqu'il a, quant à lui déjà choisi l'indépendance et la république du Québec, le professeur Barbeau reconnaît qu'il "y a certains avantages à vivre dans les structures politiques fondées sur le vrai fédéralisme, expression de modération de la concession, de la bonne entente entre les peuples".

M. Barbeau ajoute aussitôt: "Ce vrai et authentique fédéralisme doit inclure le droit de sécession pour tout membre de la Confédération. Le fédéralisme devient dès lors objectif, il est désirable, voulu pour lui-même non comme une nécessité imposée par les armes ou de l'extérieur; il concrétise dans l'harmonie, l'équilibre, l'amitié, deux ou plusieurs cultures, deux ou plusieurs civilisations qui s'enrichissent mutuellement."

Au Canada, poursuit M. Barbeau, les faits sont différents car "le Québec n'a jamais eu la liberté de choisir sa forme de gouvernement national. Le fédéralisme qu'il a connu, il l'appellera plus justement et très volontiers du colonialisme, de la dictature, de l'oligarchie, de la domination. Le fédéralisme qu'il connaît encore est la conséquence de sa défaite militaire de 1760..."

"C'est le fait fondamental de la constitution actuelle du Canada. Le peuple n'a jamais consenti formellement, et selon la pratique habituelle lors de l'adoption d'une constitution nationale, à être gouverné de la manière qu'il l'est depuis 97 ans."

"Le gouvernement fédéral, s'il est légal, n'est pas légitime puisqu'il ne s'est pas appuyé dès l'origine sur la volonté populaire... Cette tare, la Confédération ne pourra jamais s'en départir, sauf en donnant au peuple l'occasion d'exprimer son choix sur la forme de gouvernement qu'il désire fonder."

M. Barbeau propose alors un référendum d'une part chez les Québécois et, d'autre part, chez les Canadiens à l'exclusion du Québec.

Pour être acceptable aux deux nations, toute nouvelle constitution, poursuit M. Barbeau, devra "offrir des garanties solides, inviolables, intangibles qu'elles deux nations pourront vivre en toute amitié, dans la paix, la concorde, le progrès et le respect mutuel..."

"Pour rester dans la Confédération canadienne, souligne M. Barbeau, la nation canadienne-française exige que son droit à la sécession soit inscrit dans la constitution nouvelle, comme garantie que ses droits ne seront jamais violés." Et il ajoute plus loin:

"En esprit de concession, il faudrait aussi bien d'ailleurs permettre au Canada anglais de se retirer de la Confédération pour des raisons analogues à celles qui pourraient être invoquées par l'Etat du Québec."

## DEPART POUR PARIS DES GAGNANTS DU CONCOURS DE LA BCN



Le directeur du Service des relations publiques de la Banque Canadienne Nationale, M. Claude Lorange, (à droite) s'est rendu à l'aéroport de Dorval le mercredi 10 mars pour souhaiter bon voyage à M. et Mme Paul Adam de Beloeil, gagnants du concours organisé auprès des cultivateurs par la BCN en collaboration avec l'Association Holstein-Friesian et le Salon National de l'Agriculture au 13e Salon qui s'est tenu à Montréal du 12 au 18 février. L'enjeu consistait en un voyage pour deux personnes aller-retour à Paris ainsi qu'un chèque de \$500 pour frais de séjour. Après un test d'aptitude, c'est M. Paul Adam de Beloeil qui s'est vu décerner le grand prix. Le départ s'est effectué via Air-France et le retour s'effectuera via Air-Canada.

EN UN CLIN D'OEIL  
VOUS SILLONNEZ LES MERS DU SUD !

# KON TIKI

LE RESTAURANT POLYNÉSIEEN  
DU  
SHERATON MONT-ROYAL

Le décor est tropical à souhait, la cuisine polynésienne est un chef-d'œuvre d'exotisme, une visite au Kon-Tiki, c'est un voyage dans une assiette !

Si vous n'êtes pas voyageur, la Broche vous offre un grand choix de plats français. Autres suggestions merveilleuses, un repas au Petit Café et des cocktails au Metro Bar. Quel que soit votre désir, le Sheraton Mont-Royal saura le satisfaire — parfaitement.

**HÔTEL SHERATON MONT-ROYAL**  
Pour vos réservations, veuillez appeler: V1ctor 2-7777

# MONTREAL / TORONTO

# \$740

## Allez bon train! par le train!

Tarif simple en voiture-coach de vigueur tous les jours jusqu'au 30 avril, sauf les 15 et 19 avril, les vendredis et dimanches.

**CANADIEN NATIONAL • CANADIEN PACIFIQUE**

Paul VI précise le sens de la réforme liturgique

CITE DU VATICAN. — Les critiques suscitées par la réforme liturgique ont été analysées par le pape dans une allocution qu'il a prononcée au cours de l'audience générale hebdomadaire. Paul VI relève que ces critiques portent notamment sur certaines innovations dont notamment celle de recevoir la communion debout et celle de la fin brusque de la messe.

"Avant, disent les conservateurs, a souligné le pape, chacun pouvait prier à sa guise... à présent tout le monde répond, tout le monde s'agit, il n'y a plus de paix et l'on comprend moins qu'avant".

Ces critiques précèdent, de l'avis du pape, d'une absence de pénétration du sens des rites, religieux et d'une certaine "indolence spirituelle qui ne veut pas fournir d'effort personnel d'intelligence et de participation pour mieux comprendre et mieux accomplir le plus sacré des actes religieux".

Le Saint-Père a admis que la réforme, en bouleversant certaines habitudes pieusement observées, produisait une certaine désorientation et un certain agacement. Mais des explications et une assistance prétexte avec sollicitude peuvent faire rapidement disparaître l'une et l'autre.

"Quoi qu'il en soit, a ajouté le pape avec force, il ne faut pas croire qu'après quelque temps on redeviendra dévots et paresseux comme avant. Non, le nouvel ordre devra être différent, il devra empêcher et secouer la passivité des fidèles qui assistent à la messe. Avant, il suffisait d'assister, à présent il faut participer. Avant la présence suffisait, à présent l'action et l'attention sont nécessaires. Avant qu'on pouvait s'endormir et peut-être même bavarder, à présent non, il faut écouter et prier".

Après avoir fait ressortir qu'à côté des critiques il y avait les manifestations d'enthousiasme de ceux qui voient dans la réforme un moyen de "comprendre finalement et de suivre la cérémonie compliquée et mystérieuse de la messe", le pape a conclu: "Cette admiration, cette sainte excitation, s'apaisera sans doute pour faire place à une paisible accoutumance. A quoi l'homme ne s'habitue-t-il pas? Mais il faut croire que l'intensité religieuse que réclame la nouvelle forme de rite ne s'atténuera pas, non plus que le sentiment que l'on doit avoir d'accomplir simultanément deux actes spirituels: l'un de participation véritable et personnelle au rite, avec tout ce qu'il comporte d'essentiellement religieux, l'autre de communion avec l'assemblée des fidèles.

"Des actes qui tendent, le premier, à l'amour de Dieu, le second à l'amour du prochain. Voilà l'Évangile de la charité qui se réalise dans les âmes de notre temps et c'est vraiment une chose belle, nouvelle, grande, pleine de lumière et d'espérance. Mais rien ne pourra se faire, dans ce renouveau spirituel, sans votre coopération, sans votre participation".

en français, le député créditiste de Rivière-la-Paix, M. E. F. Montgomery l'a interrompu. "A l'ordre M. le président, a clamé M. Montgomery, l'honorable chef de l'opposition ne pourrait-il pas s'exprimer dans une langue que je comprends?"

Travaux publics

OTTAWA — Des contrats s'élevant à \$11,889,857 ont été approuvés en février par le ministre des travaux publics. Les travaux dans la province de Québec, ainsi que les noms des firmes à qui les contrats ont été accordés ainsi que la valeur de ceux-ci sont: Newport Point, deux jetées, Atlas Construction Co. Ltd, Fredericton, \$279,000. Dorion - Vaudreuil, agrandissement du bureau de poste, M. H. Gauthier et Frères Ltée, Dorion, \$104,950. St-Laurent, agrandissement de l'édifice de l'Office national du film, Prier Enterprises Inc., Chomedey, \$325,500.

Le français en Alberta

EDMONTON — Un député de langue anglaise à la législature de l'Alberta s'est opposé à ce que le chef de l'opposition s'exprime en français devant l'assemblée législative de cette province. Le chef du parti libéral, M. Michael Maccagno secondait une motion présentée par le premier ministre, M. Charles Manning, en vue de marquer l'assentiment de l'Alberta pour la formule mise au point pour rapatrier la Constitution canadienne. Dès que M. Maccagno s'est mis à parler

Waterloo, Ontario.

— L'université de Waterloo a annoncé qu'elle donnera des cours de français, à compter de l'automne prochain, aux étudiants qui se destinent au fonctionnarisme. Le programme de ces cours comprendra l'étude de la langue française et des sciences politiques, et sera établi en collaboration avec la commission du service civil à Ottawa. Il s'agit d'un précédent au Canada. Les autorités de l'université prévoient que des étudiants de toutes les régions du pays s'inscriront à ces cours et elles espèrent que de hauts fonctionnaires dirigeront quelques classes.

Créditisme à l'école

EDMONTON. — M. Grant Davy, directeur du département de sciences politiques de l'université de l'Alberta, est d'avis que l'enseignement social au niveau secondaire dans cette province est orienté en fonction du Crédit social. On n'y parle pas, dit-il, à proprement parler, de créditisme, mais la conception de la démocratie qui s'en dégage est celle du Crédit social.

Le bilinguisme

WATERLOO, Ontario. — L'université de Waterloo a annoncé qu'elle donnera des cours de français, à compter de l'automne prochain, aux étudiants qui se destinent au fonctionnarisme. Le programme de ces cours comprendra l'étude de la langue française et des sciences politiques, et sera établi en collaboration avec la commission du service civil à Ottawa. Il s'agit d'un précédent au Canada. Les autorités de l'université prévoient que des étudiants de toutes les régions du pays s'inscriront à ces cours et elles espèrent que de hauts fonctionnaires dirigeront quelques classes.

Un quasi-Red Ensign

TORONTO — L'Assemblée législative de l'Ontario a été la scène d'un débat presque routinier sur le drapeau provincial, et elle a finalement voté l'adoption d'un emblème voisin du Red Ensign. Le débat, qui a duré seulement 3 heures et un quart, a atteint son point culminant lorsque

T.-N. : électricité

ST-JEAN — Le premier ministre Joseph Smallwood a déclaré qu'une autre province canadienne de l'Ouest investira dans l'usine hydroélectrique de Baie d'Espoir, sur la côte sud de Terre-Neuve qui sera bâtie au coût de \$60,000,000. Questionné en Chambre, il a déclaré qu'il ne s'agissait pas de Québec, mais il a refusé de nommer la province. Il a fait cette déclaration alors qu'il proposait une motion, qui en cas d'adoption, préparera l'introduction d'un projet de loi demandant que le gouvernement puisse émettre une émission d'obligations émises par la Commission hydroélectrique de Terre-Neuve et du Labrador et s'élevant à \$40,000,000. L'argent provenant de l'émission servira à construire l'usine.

Un juge de la Cour supérieure a accordé une injonction intérimaire qui défend à la Fraternité internationale des mécaniciens de locomotives (AFL-CIO) de percevoir les cotisations syndicales de ses membres canadiens. Le juge George Reid a en outre interdit à la direction des Chemins de fer nationaux tout congédiement d'un membre de ce groupe d'employés pour la seule raison qu'il n'est pas en règle avec son syndicat.

L'ancien président de la section canadienne 89 de la Fraternité internationale, dont le bureau-chef est situé à Cleveland, a déclaré devant le juge que cette union américaine avait signé avec le CN une convention collective sans consulter ses membres canadiens, ni même les avertir qu'une telle convention avait été signée.

C'est en lisant les journaux que j'ai appris que cette convention avait été signée, a dit M. Carmen Glenn. J'ajoute que les mécaniciens de locomotive subissent une baisse annuelle de salaire de plus de \$1,000 en raison de changements au contrat de travail consentis par la Fraternité qui avait omis de consulter ses membres. M. Glenn a de plus souligné qu'à titre de président de la section canadienne 89, il s'était déjà rendu au bureau-chef de l'union américaine, mais qu'on ne lui avait pas accordé le temps d'exposer les problèmes particuliers aux membres canadiens qu'il représentait.

C'est alors que le juge Reid dit M. Glenn que cette fois tout le temps nécessaire lui serait accordé pour exposer son cas. D'autres témoins ont précisé que les mécaniciens devaient verser une cotisation syndicale mensuelle de \$8.75 à un syndicat à l'intérieur duquel ils sont mal représentés. La Fraternité internationale de son côté insiste pour percevoir le montant de ces cotisations sous peine de congédiement.

Les auditions se poursuivent aujourd'hui. Des membres de la direction du CN ainsi que des dirigeants de la Fraternité ont reçu un sub poena les obligeant à se présenter devant le juge.

ST-JEAN — Le premier ministre Joseph Smallwood a déclaré qu'une autre province canadienne de l'Ouest investira dans l'usine hydroélectrique de Baie d'Espoir, sur la côte sud de Terre-Neuve qui sera bâtie au coût de \$60,000,000. Questionné en Chambre, il a déclaré qu'il ne s'agissait pas de Québec, mais il a refusé de nommer la province. Il a fait cette déclaration alors qu'il proposait une motion, qui en cas d'adoption, préparera l'introduction d'un projet de loi demandant que le gouvernement puisse émettre une émission d'obligations émises par la Commission hydroélectrique de Terre-Neuve et du Labrador et s'élevant à \$40,000,000. L'argent provenant de l'émission servira à construire l'usine.

LOI DES ELECTIONS CONTESTEES DE QUEBEC

GEORGES MAUGER, pétitionnaire, vs PAUL DOZOIS, défendeur.

AVIS Vu le manque d'intérêt actuel, le pétitionnaire donne avis de son intention de discontinuer sa pétition du 2 août 1960, 183 est, rue Ste-Catherine, Pierre Bernier, avocat, Procureur du pétitionnaire, Montréal, le 16 mars 1965, Montréal, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE DELLE KALLIOPPO COUCOUVELIS, également connue et appelée KALLIOPPO COUCOUVELIS, fille majeure usant de ses droits, demeurant à Montréal, district de Montréal, requérante.

DENONCIATION DU BENEFICE D'INVENTAIRE La soussignée a été admise au bénéfice d'inventaire pour son acceptation de la succession de Christos Coucouvelis, aussi connu comme étant Christos Kouvelis ou également appelé Christos ou Christy Coucouvelis ou Koucouvelis, en son vivant domicilié à 10 525 de la rue De La Roche, à Montréal, district de Montréal, le 24ième jour de février 1965.

MONTRÉAL, le 15 mars 1965. Dame Kalliope Koukouvelis.



Mgr Joseph-Aurèle Plourde, évêque d'Alexandria, a présidé hier à la cérémonie de la neuvaïne à Saint-Joseph à l'Oratoire du Mont-Royal. Aujourd'hui, c'est l'évêque d'Amos, Mgr Albert Sanschagrin, qui officiera. La neuvaïne, qui s'est déroulée sous le thème "L'Eglise à l'heure du concile Vatican II", prendra fin demain alors que le délégué apostolique, Mgr Sergio Pignodoli, et le cardinal Léger seront présents. (Photo Le Devoir par Donati)

Une injonction empêche un syndicat de l'AFL-CIO de percevoir les cotisations de ses membres canadiens

Un juge de la Cour supérieure a accordé une injonction intérimaire qui défend à la Fraternité internationale des mécaniciens de locomotives (AFL-CIO) de percevoir les cotisations syndicales de ses membres canadiens. Le juge George Reid a en outre interdit à la direction des Chemins de fer nationaux tout congédiement d'un membre de ce groupe d'employés pour la seule raison qu'il n'est pas en règle avec son syndicat.

L'ancien président de la section canadienne 89 de la Fraternité internationale, dont le bureau-chef est situé à Cleveland, a déclaré devant le juge que cette union américaine avait signé avec le CN une convention collective sans consulter ses membres canadiens, ni même les avertir qu'une telle convention avait été signée.

C'est en lisant les journaux que j'ai appris que cette convention avait été signée, a dit M. Carmen Glenn. J'ajoute que les mécaniciens de locomotive subissent une baisse annuelle de salaire de plus de \$1,000 en raison de changements au contrat de travail consentis par la Fraternité qui avait omis de consulter ses membres.

M. Glenn a de plus souligné qu'à titre de président de la section canadienne 89, il s'était déjà rendu au bureau-chef de l'union américaine, mais qu'on ne lui avait pas accordé le temps d'exposer les problèmes particuliers aux membres canadiens qu'il représentait.

C'est alors que le juge Reid dit M. Glenn que cette fois tout le temps nécessaire lui serait accordé pour exposer son cas. D'autres témoins ont précisé que les mécaniciens devaient verser une cotisation syndicale mensuelle de \$8.75 à un syndicat à l'intérieur duquel ils sont mal représentés. La Fraternité internationale de son côté insiste pour percevoir le montant de ces cotisations sous peine de congédiement.

Les auditions se poursuivent aujourd'hui. Des membres de la direction du CN ainsi que des dirigeants de la Fraternité ont reçu un sub poena les obligeant à se présenter devant le juge.

ST-JEAN — Le premier ministre Joseph Smallwood a déclaré qu'une autre province canadienne de l'Ouest investira dans l'usine hydroélectrique de Baie d'Espoir, sur la côte sud de Terre-Neuve qui sera bâtie au coût de \$60,000,000. Questionné en Chambre, il a déclaré qu'il ne s'agissait pas de Québec, mais il a refusé de nommer la province. Il a fait cette déclaration alors qu'il proposait une motion, qui en cas d'adoption, préparera l'introduction d'un projet de loi demandant que le gouvernement puisse émettre une émission d'obligations émises par la Commission hydroélectrique de Terre-Neuve et du Labrador et s'élevant à \$40,000,000. L'argent provenant de l'émission servira à construire l'usine.

LOI DES ELECTIONS CONTESTEES DE QUEBEC

GEORGES MAUGER, pétitionnaire, vs PAUL DOZOIS, défendeur.

AVIS Vu le manque d'intérêt actuel, le pétitionnaire donne avis de son intention de discontinuer sa pétition du 2 août 1960, 183 est, rue Ste-Catherine, Pierre Bernier, avocat, Procureur du pétitionnaire, Montréal, le 16 mars 1965, Montréal, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE DELLE KALLIOPPO COUCOUVELIS, également connue et appelée KALLIOPPO COUCOUVELIS, fille majeure usant de ses droits, demeurant à Montréal, district de Montréal, requérante.

DENONCIATION DU BENEFICE D'INVENTAIRE La soussignée a été admise au bénéfice d'inventaire pour son acceptation de la succession de Christos Coucouvelis, aussi connu comme étant Christos Kouvelis ou également appelé Christos ou Christy Coucouvelis ou Koucouvelis, en son vivant domicilié à 10 525 de la rue De La Roche, à Montréal, district de Montréal, le 24ième jour de février 1965.

MONTRÉAL, le 15 mars 1965. Dame Kalliope Koukouvelis.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1965 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MUNICIPAL MAINTENANCE & GENERAL CONTRACTORS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour de mars 1965, sous le numéro 1813997.

AVIS DE CESSIION GENERALE Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mars 1965 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOUNT ROYAL SALES CO. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 mars 1965 sous le numéro 181227.

AVIS DE CESSIION GENERALE Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mars 1965 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOUNT ROYAL SALES CO. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 mars 1965 sous le numéro 181227.

AVIS DE CESSIION GENERALE Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mars 1965 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOUNT ROYAL SALES CO. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 mars 1965 sous le numéro 181227.

AVIS DE CESSIION GENERALE Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mars 1965 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOUNT ROYAL SALES CO. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 mars 1965 sous le numéro 181227.

AVIS DE CESSIION GENERALE Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mars 1965 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOUNT ROYAL SALES CO. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 mars 1965 sous le numéro 181227.

AVIS DE CESSIION GENERALE Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mars 1965 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOUNT ROYAL SALES CO. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 mars 1965 sous le numéro 181227.

AVIS DE CESSIION GENERALE Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mars 1965 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOUNT ROYAL SALES CO. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 mars 1965 sous le numéro 181227.

AVIS DE CESSIION GENERALE Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mars 1965 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOUNT ROYAL SALES CO. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 mars 1965 sous le numéro 181227.

AVIS DE CESSIION GENERALE Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mars 1965 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOUNT ROYAL SALES CO. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 mars 1965 sous le numéro 181227.

AVIS DE CESSIION GENERALE Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mars 1965 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOUNT ROYAL SALES CO. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 mars 1965 sous le numéro 181227.

AVIS DE CESSIION GENERALE Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mars 1965 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOUNT ROYAL SALES CO. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 mars 1965 sous le numéro 181227.

AVIS DE CESSIION GENERALE Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mars 1965 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOUNT ROYAL SALES CO. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 mars 1965 sous le numéro 181227.

AVIS DE CESSIION GENERALE Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mars 1965 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOUNT ROYAL SALES CO. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 mars 1965 sous le numéro 181227.

AVIS DE CESSIION GENERALE Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mars 1965 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOUNT ROYAL SALES CO. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 mars 1965 sous le numéro 181227.

AVIS DE CESSIION GENERALE Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mars 1965 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOUNT ROYAL SALES CO. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 mars 1965 sous le numéro 181227.

AVIS DE CESSIION GENERALE Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mars 1965 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOUNT ROYAL SALES CO. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 mars 1965 sous le numéro 181227.

AVIS DE CESSIION GENERALE Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mars 1965 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOUNT ROYAL SALES CO. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 mars 1965 sous le numéro 181227.

AVIS DE CESSIION GENERALE Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mars 1965 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOUNT ROYAL SALES CO. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 mars 1965 sous le numéro 181227.

AVIS DE CESSIION GENERALE Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mars 1965 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOUNT ROYAL SALES CO. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 mars 1965 sous le numéro 181227.

**Lafrance devant des représentants d'agences:**

**C'est la fin du "laisser-faire" dans le domaine du bien-être!**

par Jean FRANCOEUR

Ca bouge au ministère de la Famille et du Bien-être social, a affirmé hier à Montréal M. Émile Lafrance, titulaire de ce ministère dans le cabinet provincial. Levant les yeux du texte de la conférence qu'il lisait devant quelque 300 représentants des agences sociales et des institutions de bien-être de la région métropolitaine, M. Lafrance a déclaré en aparté que son ministère "avait été l'objet de certaines critiques" de la part de gens qui ne voyaient que "chaos" dans le travail accompli par ses collaborateurs.

Il est vrai, a-t-il reconnu, que nous avons été écrasés en 1960 par les effets inattendus d'une loi "votée à la vapeur par le régime précédent" (programme conjoint d'assistance-chômage).

Cela a retardé la mise en route de la réorganisation qui s'imposait comme dans tous les ministères, a expliqué M. Lafrance.

Mais c'est maintenant chose faite et l'on connaît depuis la semaine dernière les grandes lignes de cette réorganisation.

Cette réunion avait été convoquée afin de permettre "aux chefs de file qui oeuvrent dans le domaine du bien-être" de mieux comprendre "comment les choses s'orientent dans leur ensemble" au ministère de la Famille et du Bien-être social.

S'adressant aux dirigeants des agences et autres institutions privées de bien-être, M. Lafrance a souligné que le gouvernement auquel il appartenait avait abandonné la politique "de laisser faire" qui a prévalu trop longtemps dans ce domaine.

Il a rappelé que la Législature provinciale avait adopté l'an dernier une loi qui oblige toute agence ou institution, recevant des subsides gouvernementaux, à fournir des états financiers.

Il s'est trouvé de nombreux cas, a dit le ministre, d'institutions qui ont fait un rapport financier pour la première fois de leur histoire, et de façon générale on a pu consta-

ter que la comptabilité de certaines institutions était tout à fait rudimentaire.

Or les états financiers sont un moyen de nous rendre compte de la façon dont sont dépensés les fonds publics, ainsi que de mesurer l'ampleur des besoins sociaux, a dit M. Lafrance.

Cette démarche pourra apparaître exigeante, a-t-il concédé, mais il fallait à tout prix rompre avec le laisser faire qui était l'essence de la politique de bien-être social dans le passé.

Le gouvernement actuel, a-t-il poursuivi, opte non pas pour un envasement du secteur privé, mais pour une plus grande clarté dans la dévolution des rôles respectifs des deux secteurs, public et privé.

Le ministre a souligné qu'il n'entendait pas parvenir à ces définitions d'une façon unilatérale. Les rôles que le Ministère a à définir pour lui-même et pour ses partenaires sont très largement le résultat d'une politique constante de dialogues qui s'est exprimée par de fréquentes réunions avec les intéressés, par la mise en place de comités conjoints et, plus récemment, par la création du Conseil supérieur de la Famille, a rappelé M. Lafrance.

Les rôles des services sociaux et des institutions de bien-être ont été longtemps définis par ceux qui les ont fondés à partir des perceptions qu'ils avaient eux-mêmes des besoins locaux, a-t-il constaté.

"La question, à l'heure d'aujourd'hui se pose de savoir si de l'addition de rôles particuliers peut résulter un réseau cohérent de politiques et de services conformes à l'intérêt général de la population du Québec", s'est demandé le ministre.

M. Lafrance a souligné que les dépenses gouvernementales dans le secteur du bien-être s'étaient accrues de façon vertigineuse au cours des cinq dernières années.

Cette augmentation, à son avis, reflète l'état de crise sociale par laquelle passe notre société québécoise.

Devant l'envolement de ces dépenses (de l'ordre de \$200 millions en 1964), il est essentiel que le gouvernement attribue les sommes limitées dont il dispose suivant des ordres de priorité rationnels.

Voilà pourquoi le ministère de la Famille et du Bien-être social, a poursuivi son titulaire, se voit forcé de "donner priorité aux initiatives qui ont pour but la réhabilitation et, aussi, la prévention dans une certaine mesure".

Pour le reste, il faudra faire "appel aux dirigeants des fédérations d'oeuvres de charité, de clubs sociaux et à tous les citoyens conscients de leurs responsabilités pour qu'ils accordent considération aux besoins que l'Etat, dans la conjoncture actuelle, ne peut assumer".

Selon M. Lafrance le rôle du secteur public sera pour l'heure de maintenir un seuil convenable de revenu vital pour tous et de satisfaire des besoins considérés comme prioritaires de réhabilitation.

Il s'ensuit, dans sa conception, que le secteur privé devrait prendre le relais en faisant appel à la générosité du public. "C'est de cette façon a-t-il dit, que s'établiront des relations complémentaires".

Le ministre a conclu en disant que "les nouvelles relations entre l'Etat, les individus, les personnes morales, les corps intermédiaires supposent une éthique nouvelle dont nous n'avons pas hérité mais que nous devons découvrir à la lumière de l'expérience".

"Il s'agit là, a dit M. Lafrance, d'un problème qui fait le sujet de mes réflexions à titre de représentant de l'Etat".

Pour la période de questions qui a suivi, le ministre a préféré céder la parole à son sous-ministre, M. Roger Marier, ainsi qu'aux titulaires des trois nouvelles "directions générales" de son ministère: MM. R-Edgar Guay, Gérard Nepveu, et le docteur Claude Mailhot, qui l'accompagnaient.

**Bertrand "a émis une opinion, il n'a pas accusé Wagner..."**

QUEBEC — Soulevant une question de privilège, M. Jean-Jacques Bertrand, député Union nationale de Missisquoi, a tenu à rappeler la distinction entre "une opinion libre" et "une accusation".

L'opinion libre, a-t-il dit, doit rester une opinion libre: "On peut en opposer une autre tout aussi libre et respectable".

Une telle opinion ne "constitue pas une accusation dans le sens que l'on donne à ce mot cruel et dangereux", a poursuivi M. Bertrand.

Le député de Missisquoi a tenu à faire cette mise au point à la suite de la publication dans "Le Devoir" de samedi dernier d'un court article relatant un incident quelque peu tumultueux qui s'était déroulé la veille en Chambre.

M. Bertrand, qui s'en était pris au procureur général, s'était vu demander par M. Wagner et M. Lesage s'il aurait le courage de formuler cette accusation selon l'article 196 du règlement en convoquant le comité des privilèges et élections.

Afin de clarifier un doute soulevé par l'article du "Devoir", M. Bertrand a précisé hier qu'il s'agissait "purement et simplement d'une expression d'opinion sur la conception qu'un homme politique se fait de l'autorité que la loi lui permet d'exercer".

"Je n'ai pas voulu et ne veux pas mettre en doute la bonne foi de M. Wagner", a dit M. Bertrand. "Ce qui est une opinion doit rester une opinion et ne constitue pas une accusation dans le sens que l'on donne à ce mot."

**Ryan: l'éducation des adultes est un secteur vital qui contient les germes du renouveau social**

L'éducation des adultes est une exigence pour toute société qui veut se mettre en instance de progrès et elle constitue l'un des secteurs les plus vitaux de toute société contemporaine parce qu'elle contient en germes les facteurs qui permettront à la société de se renouveler constamment. De plus, par l'interpénétration de l'école et de la communauté qu'elle favorise, elle entraînera une conception renouvelée de l'éducation elle-même, y compris de l'éducation à dispenser aux jeunes.

C'est ce qu'a affirmé M. Claude Ryan mardi soir, devant quelque 700 personnes qui assistaient au Plateau à la première d'une série de cinq conférences publiques sur la pédagogie de l'éducation des adultes, organisées par la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Après avoir signalé en quoi l'éducation des adultes au Canada a subi l'influence des courants américain, britannique, russe, français et international en ce domaine, le directeur du Devoir, dans son exposé sur "la philosophie de l'éducation des adultes", a noté qu'on a récemment pris conscience d'une réalité insoupçonnée jusque là et qu'il en est résulté une révolution dans les concepts. Cette réalité c'est que l'éducation est un processus permanent.

Indiquant les implications qu'a sur les individus cette idée nouvelle de l'éducation permanente, M. Ryan a déclaré:

1) D'une part, tout homme a le droit d'accéder à une mesure de connaissance et de culture qui corresponde à ses talents. D'autre part, la société doit voir à ce que chacun se développe au maximum. Une foi inébranlable en la capacité de progrès indéfinis des êtres humains est, en effet, le moteur vital de l'éducation des adultes.

2) L'éducation ne consiste plus à dispenser un bagage de connaissance et à les acquérir une fois pour toutes, mais elle constitue un processus qui dure toute la vie, qui s'adresse à tous les milieux sociaux et qui revêt deux aspects: un aspect utilitaire, soit acquérir des connaissances nouvelles; un aspect gratuit, soit cultiver des valeurs culturelles et intellectuelles, non pour ce qu'elles rapportent, mais pour ce qu'elles valent.

Les implications sur la société de ce nouveau concept de l'éducation permanente, M. Ryan les répartit sous trois titres: sur le système d'enseignement, sur les efforts privés et sur le gouvernement.

L'éducation permanente implique un élargissement des responsabilités du système scolaire, en particulier pour faire face au vaste problème de la récupération scolaire, c'est-à-dire favoriser l'écllosion des talents qui n'ont pas eu la chance de se développer dans les

cadres réguliers du système scolaire, très souvent pour des raisons d'ordre financier. Bref, ce que l'école offre aux jeunes, elle doit l'offrir également aux adultes. De plus, l'école ne doit plus être considérée uniquement comme un centre qui dispense des connaissances aux jeunes, mais comme un foyer de vie pour toute la communauté: elle doit, à longueur d'année, mettre ses ressources à la disposition d'une portion de plus en plus large de la communauté. Ainsi, plus les adultes iront à l'école et plus l'école se tournera vers la communauté; il résultera de cette interpénétration une conception renouvelée de l'éducation.

Toutefois, il faut éviter que l'éducation permanente soit concentrée dans le système d'enseignement: il faut au contraire accorder une large place à l'effort privé. Visant à accroître la liberté, la responsabilité et la prise de conscience des individus, elle devra toujours avoir recours aux initiatives privées. L'éducation religieuse et politique, par exemple, ne peut pas être démentement entreprise par un gouvernement. Toutefois, l'initiative privée devra être mieux circonscrite que dans le passé, mieux coordonnée avec le secteur public et mieux épaulée par les gouvernements. Ici, les employeurs ont une grande responsabilité à l'endroit de leurs employés.

L'écllosion de l'idée de l'éducation permanente implique des responsabilités nouvelles pour le gouvernement provincial. Celui-ci devra désormais avoir une politique d'ensemble en ce domaine qui vise à faciliter l'accès de tous les adultes du Québec à une formation générale et à une formation professionnelle, et à favoriser le progrès de la culture libérale.

A cette fin, il devra: 1) mettre sur pied le plus tôt possible une division ou un service de l'éducation des adultes au sein du ministère de l'éducation; 2) définir les normes académiques qui présideront à l'enseignement aux adultes, 3) adopter une loi d'assistance financière à tous les organismes qui s'occupent d'éducation permanente, la loi qui comporte des barèmes objectifs; 4) réglementer et surveiller efficacement les institutions indépendantes; 5) faciliter les recherches sérieuses dans les universités sur les problèmes (psychologiques, sociologiques, pédagogiques, etc.) que pose l'éducation permanente; 6) favoriser l'éducation populaire dans des centres communautaires, comme les bibliothèques, par l'établissement d'une politique à cette fin; 7) accorder à l'éducation permanente "un budget convenable qui permette de faire autre chose que de pieuses conférences".

"A l'enseigne de la musique"



— chez Archambault...  
la musique n'est pas un à-côté  
— chez Archambault...  
depuis 1896 on se spécialise dans le piano

— chez Archambault...  
vous trouverez donc les meilleures marques aux prix les plus bas...  
avec service et garantie!



**PIANO "THE LONDON"**

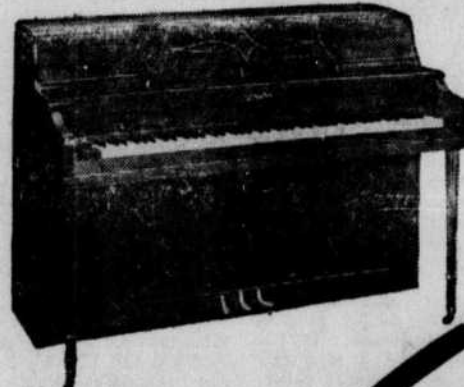
Modèle "118-L", style moderne, fini noyer ou acajou. Clavier de 88 notes. Belle sonorité.

GARANTIE 5 ANS

Prix régulier: \$850.00

SPECIAL \$629.00

banc non compris



**PIANO "BALDWIN-HOWARD"**

Modèle "403" Style Colonial Américain, fini cerisier. Possède la sonorité incomparable de tous les Baldwin. GARANTIE DE 10 ANS.

Prix régulier:

\$1290.00

SPECIAL

\$989.00

BANC NON COMPRIS

UN PIANO S'ACHETE CHEZ ARCHAMBAULT

TOUT CE QUI EST MUSIQUE S'ACHETE CHEZ ARCHAMBAULT

**PIANO LE London**

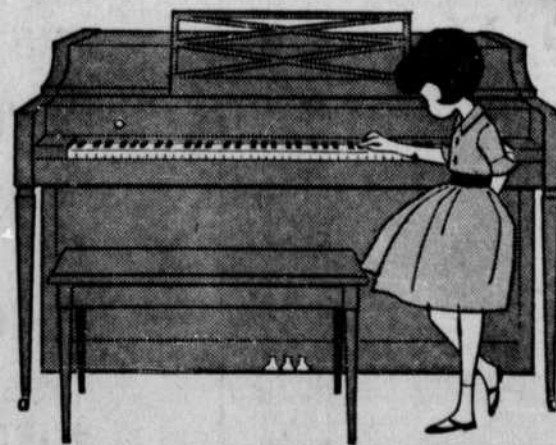
Modèle "101-108." De style contemporain qui s'allie à tout mobilier moderne. Fini noyer ou acajou. Belle sonorité. Touche légère et rapide. GARANTIE DE 5 ANS.

PRIX REGULIER \$795.00

SPECIAL:

\$569.00

BANC NON COMPRIS



**PIANO "ACROSONIC"**

De fabrication Baldwin, avec la sonorité "BALDWIN" incomparable. Modèle "990". De style Contemporain. Fini noyer. GARANTIE DE 10 ANS.

Prix \$1310.00

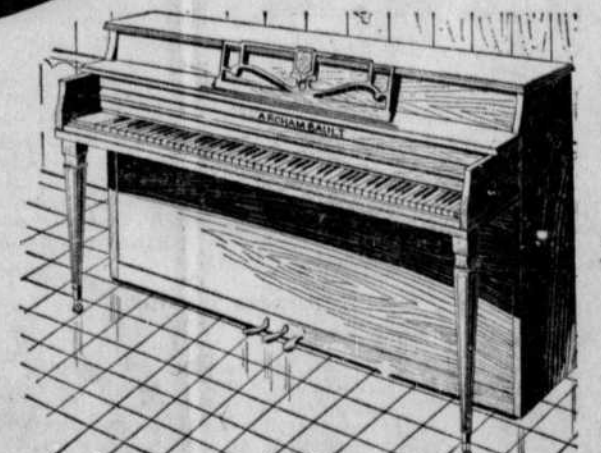
banc non compris

**Piano ARCHAMBAULT**

Modèle "1003.T". De style Provincial italien, fini arbre de fruit. Trois pédales: pianissimo, fortissimo et sostenuto aux bases soignées. GARANTIE DE 5 ANS.

Prix \$1050.00

banc non compris



Terrain de stationnement municipal à l'intersection Ste-Catherine - Berri et en face rue Ste-Catherine

LA MAISON DE CONFIANCE

**Ed. Archambault INC**

500 EST, STE-CATHERINE 849-6201

2140 DE LA MONTAGNE 845-6202

MAGASINS OUVERTS LES JEUDIS ET VENDREDIS SOIRS JUSQU'A 9 HEURES



Stationnement gratuit au "Pigeon Hole Parking" 1445 de la Montagne

# Les actionnaires de Les Distilleries Melchers ont reçu une offre

## De souscrire, à \$14

### potins financiers

Les industriels étaient soutenus sur le marché minier de Toronto, hier, et il en était de même sur la Bourse de Montréal. Sur la Bourse de N.Y., l'indice de 30 industriels, compilé par DJ, clôturait 0.47 pt plus haut à 899.37.

Equity Explorations, qui avait touché un sommet de \$1.99 la semaine dernière, a glissé, hier, en fermeture de 32 cents, à 28 — il touche même 25 cents. La déclaration de la Commission des valeurs mobilières explique cette dégringolade, d'autant plus que la Bourse Canadienne a entrepris une enquête.

Les débits bancaires au pays à la fin du mois dernier atteignaient \$26,227,300,000, soit \$20,000,000 de moins qu'à la fin de janvier, selon l'Association des banquiers canadiens.

La dernière liste de suggestions comme placements, publiée par Placements Plessis Inc. laisse voir des rendements variant entre 5 1/2% et 7%.

### ALLIANCE-NORAC LIMITED



R. Chiniara

Monsieur Jean Thérien, président de Alliance Credit Corporation, annonce la nomination de monsieur Roger Chiniara, L.L., au poste de gérant général du crédit de Alliance-Norac Ltd. En plus de ses études universitaires en droit, comptabilité et administration des affaires, M. Chiniara possède une longue expérience dans le domaine du financement. Avant de se joindre à Alliance, il était attaché à la division des prêts de capitaux d'une importante société de financement. Filiale de ALLIANCE CREDIT CORPORATION, Alliance-Norac Ltd. se spécialise dans le financement d'équipement commercial et industriel et consent également des prêts hypothécaires et des prêts de capitaux aux entreprises. Les bureaux de la société sont situés à 8615 boulevard St-Laurent, Montréal.

### commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

#### La Commission des valeurs mobilières fait du bon travail

La Commission des Valeurs Mobilières du Québec continue de faire du bon travail. Hier, elle a émis deux avis non sans importance. Dès le 19 septembre 1964, elle a prohibé toute transaction dans Glencona Mining Co. et Glencona Mining Exploration, vu qu'il y avait des actions dans ces entreprises qui n'avaient pas été enregistrées en vertu de la loi des valeurs mobilières. Il aurait été émis un nombre d'actions, excédant le total autorisé par leurs lettres patentes. Récemment, une société de fiduciaire a été nommée pour agir comme agent de transfert, alors que, dans le passé, ces compagnies agissaient comme tel. L'enquête se continue et la Commission des valeurs mobilières du Québec entendrait effectuer d'autres révélations et prendre les actions appropriées, si nécessaires. En marge de ces données, nous tenons à dire que c'est son manque d'espace si la nouvelle cidevrou d'Equity, provenant de la même Commission, n'a pas paru hier et pour être certain qu'elle passe ce matin, nous y voyons pratiquement une répétition de ce qui eut lieu dans Windfall.

#### Equity Explorations Limited

Une enquête par des ingénieurs accrédités par la Commission des valeurs mobilières du Québec a été conduite ces jours derniers sur les découvertes de minerai aurifère annoncées récemment par Equity Explorations Limited comme ayant été faites sur sa propriété Joutel No 2 dans le Canton de Joutel, Québec.

Les ingénieurs de la Commission prirent possession de molettes de carottes de minerai qui se trouvaient sur la propriété de la compagnie, cette dernière ayant auparavant fait faire elle-même des analyses de spécimens de minerai provenant des autres molettes dites carottes.

Les spécimens de minerai dont nos ingénieurs ont pris possession furent analysés par J. T. Donald & Co. Limited et ces analyses démontrent un fort écart dans la teneur en or du minerai analysé par le personnel de la compagnie.

Les résultats des analyses démontrent que bien qu'il y ait du minerai aurifère sur la propriété, l'on doute sérieusement qu'il y en ait en quantité commerciale.

Les résultats des analyses des échantillons faites tant par le personnel de la compagnie que par J.T. Donald & Co. Limited sont les suivants:

TRONC	ZONE	PROFONDEUR DANS LE TROU	ÉVALUATION EN PIEDS	ANALYSE DÉTAILLÉE PAR DONALD & CO. PAR TONNE	ANALYSE PAR KOLLY Teneur en onces d'or par tonne
E-13	2	212.5 - 247.0	4.0	0.12	0.56
E-13	1	225.0 - 331.0	5.0	0.09	0.37
E-17	3	125.0 - 125.0	3.0 pas d'analyse faite	non disponible	..
		125.0 - 130.0	5.0	0.08	..
		130.0 - 135.0	5.0	0.15	..
Total Zone 3		120.0 - 135.0	15.0	..	0.21 moyenne
E-17	2	270.0 - 275.0	5.0 pas d'analyse faite	non disponible	..
		275.0 - 280.0	5.0	0.03	..
		280.0 - 285.0	5.0 pas d'analyse faite	..	..
		285.0 - 290.0	5.0	0.10	..
		290.0 - 295.0	5.0 pas d'analyse faite	..	..
		295.0 - 300.0	5.0	0.07	..
		300.0 - 305.0	5.0 pas d'analyse faite	..	..
Total Zone 2		270.0 - 305.0	35.0	..	0.55 moyenne
E-17	1	390.0 - 392.0	8.0	0.04	0.65
		392.0 - 402.0	8.0	0.04	1.21
Total Zone 1		390.0 - 402.0	16.0	0.04 moyenne	0.84 moyenne
E-19	2	328.8 - 331.8	3.0	0.05	non disponible
		331.8 - 337.0	5.2	0.40	..
		337.0 - 341.0	4.0	0.20	..
		341.0 - 343.3	4.3	0.20	..
Total Zone 2		328.8 - 343.3	16.5	0.24 moyenne	0.51 moyenne

La Commission a décidé de continuer son enquête par suite des écarts considérables entre les résultats des analyses rapportées par la compagnie et rapportés par J. T. Donald & Co. Limited.

#### Les profits bruts de Robert Mitchell en hausse de 15% en 1964

En 1964, les profits d'exploitation de Robert Mitchell Co., Ltd. ont accusé une augmentation de 15% pour ressortir à \$509,711 contre \$462,993 l'année précédente; déduction faite de toutes les charges, les profits nets s'élevaient à \$167,875 ou 75 cents par action "A" au regard de \$158,397 ou 70 cents par action en 1963. La provision de dépréciation a été de \$86,357 au lieu de \$83,475. Le volume des ventes s'est accru pendant l'année, déclare le président et administrateur délégué, M. S.C. Holland, aux actionnaires, mais l'intensité de la concurrence a amoindri la marge de profit; l'accroissement du coût des matières premières, de la main-d'œuvre, des bénéfices marginaux et des impôts a aussi contribué à la réduction.

#### Johns-Manville Co., terminera 5 usines différentes en fin d'année

A l'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie, tenue à Fort Worth, récemment, M. C.B. Burnett, président et chef exécutif, a annoncé qu'une augmentation d'environ cinq pour cent était prévue dans les ventes, comparativement à 1964 et une amélioration continue des profits. M. Burnett a rapporté que les ventes et les profits avaient atteint un record sans précédent en 1964. Les ventes qui ont été de \$439 millions, représentent une augmentation de \$44 millions sur 1963, l'année record précédente. Les profits se sont élevés à \$32.1 millions, en comparaison de \$27.7 pour 1963. Les dépenses en capitalisation de Johns-Manville pour l'année 1965 seront de l'ordre de \$25 à \$30 millions. Les principaux projets du programme d'expansion de la Compagnie comprennent l'achèvement et la mise en opération d'une usine de fabrication de tuiles à plancher, asphalte et vinyl à Hayward, Californie; construction d'une usine pour la fabrication de tuyaux amiante-ciment à Green Cove Springs, Floride; achèvement d'une usine pour matériaux à friction à Laurinburg, Caroline du Nord; construction d'une usine pour la fabrication d'agents de filtration Perlite à Wessembourg, France et finalement l'achèvement d'une usine pour la fabrication de panneaux de fibre d'amiante à Ghent, Belgique. La construction de ces différentes usines sera complétée pour la fin de l'année courante. On peut y voir une preuve que l'on n'appréhende pas qu'il y ait saturation pour l'amiante dans le monde présentement, et il y a sans dire que notre pays est l'un des principaux fournisseurs de cet important matériau de construction, à l'épreuve du feu et à multiples emplois.

Marcel CLEMENT

#### Garney Mines Ltd et ses activités

Les actions de Garney Mines Ltd., ont été inscrites sur la Bourse Canadienne récemment (29 janvier 1965). La compagnie possède 25 claims contigus dans les Cantons de Duparquet et de Destor, région de Rouyn-Noranda, soit en total 1,133 acres, au dire de son président M. R. Marchand, L.S.C., qui rapporte ce qui suit dans le communiqué cid-dessus. Les travaux accomplis antérieurement comportent des tranchées d'environ 100 pieds de profondeur et plus et révèlent un assemblage composé d'andésite, greywacke, quartz et de porphyre de quartz et de feldspath, pyroclastiques et des intrusions de quartz et de calcite avec de la pyrite, pyrrhotite et de chalcopryrite. Tel que recommandé par l'ingénieur minier consultant, durant les dernières 4 années 50 trous de sondage au diamant variant de 60 à 1321 pieds de profondeur (au total 15,955 pds) ont été forés à des intervalles rapprochés le long de la "zone principale" sur une longueur d'environ 1200 pieds. Quelques-uns de ces trous ont donné en or (calculé à \$38.50 l'oz., monnaie canadienne) des valeurs variant entre \$5.70 et \$39.78. D'un programme de sondage au diamant en profondeur terminé récemment, le trou vertical no 50 d'un angle de 90 degrés qui a été foré à une profondeur de 1321 pieds, était bien minéralisé et 32 échantillons furent expédiés au gouvernement provincial à Québec, département des mines pour analyse. Dans le voisinage du trou no 22 des travaux ont été commencés l'automne dernier en vue de nettoyer et creuser davantage le puits de fouille no 12 dans lequel les opérations précédentes avaient découvert un filon de 6 pouces contenant des valeurs variant de \$37.75 à \$5,530.00 d'or à la tonne. Selon M. C. T. Bischoff, ing. p., de Noranda, des travaux souterrains d'exploration et de développement des zones aurifères indiquées au stage actuel pour déterminer la teneur et le tonnage possible et ainsi permettre l'accès pour la production possible. En conséquence il est recommandé de creuser un puits de 125 pieds à trois compartiments situé au centre (trou no 22) et près de la "zone principale" et ensuite ouvrir des galeries latérales pour atteindre les diverses zones aurifères indiquées plus précisément vers le nord ainsi que vers l'est et l'ouest.

#### Cours des changes

Allemagne	Deutsche Mark	2720
Angleterre	Livre	3.0192
Argentine	Peso	0.077
Australie	Livre Aust.	2.41 3/4
Autriche	Schilling	0.420
Belgique	Franc	0.218
Bresil	Cruzeiro	0.0061
Chili	Escudo	3.245
Danemark	Couronne	1.564
Espagne	Peseta	0.186
France	Franc	2.2063
Hollande	Florin	3.803
Italie	Lire	0.03731
Japon	Yen	0.03022
Mexique	Centavo	0.0863
Etats-Unis	Dollar	1.08 1/8
Norvège	Couronne	1.512
Perou	Sol	0.406
Suède	Couronne	2.106
Suisse	Franc	2.4905
Venezuela	Bolivar	2.411

#### Fonds mutuels

Cours fournis par Francis I. DUPONT & Co. 430 ouest, boul. Dorchester	Offre Dem
Adanac Mutual Fd	14.43
Andree Equity	3.05 3/32
All Can Com	9.99 1/2
All Can Inv	8.96 9/82
American Growth	11.75 12/84
Beaudin Corp	62.00 1/2
Canada Growth	6.23 6/81
Can Gas-Energy	9.35 10/25
Can Investment	4.33 4/75
Can Trusteed	5.01 5/48
Canfund	57.36 60/23
Champion Mut of Cda	7.45 8/32
Collective Mutual	6.31 6/54
Commonwealth Int'l	11.14 12/21
Leverage	10.10 6/67
Corporate Investors	6.13 6/70
Div Inc Shrs Serv A	6.21 6/83
Dom Compd	4.58 4/92
Dom Compd (Rebut)	4.05 4/71
Domestic Dividend	3.82 3/89
Dynamic Fd	13.19 13/22
Equity	24.40 24/92
European Growth	4.41 7/01
Federated Growth	4.24 7/02
FIRST Oil Gas	5.37 6/69
Fds Collectif A	7.84 8/30
Fds Collectif B	5.58 5/93
Fds Collectif C	8.45 9/18
Fraser Fd	9.84 9/90
Group Inv	12.49 4/91
Growth Oil-Gas	4.40 4/88
Guardian Growth	4.40 4/88
Investors Growth	9.99 9/77
Investors Mut of Cda	3.44 5/92
Investors Mut of Cda	5.14 5/59
Mutual Bond	8.20 8/58
Mutual Accumulating	3.13 5/61
Mutual B T F	5.87 6/15
One-William Street	7.65 8/31
Pf of Revenue Mut	6.70 6/75
Provident Mut	6.20 6/75
Radiant	7.11 7/60
Regent Fd	7.73 8/44
Savings Inv Mut of Cda	7.40 8/21
1962 Case Fd of Cda	7.18 7/40
Timed Investment	7.43 8/16
United Income Fd	9.79 10/15
Western Growth	6.16 6/71

#### — EN ARGENT AMERICAIN —

Affili Fd Inc	9.22 9/93
American Bus Shrs	4.29 4/65
Boston Fd	10.34 10/31
Bullcock Fd	15.23 16/72
Dividend Shares	3.87 4/24
Dry-Val Fd	9.70 9/91
Incorporated Investors	7.74 8/46
Kristone Cust S-1	32.42 28/82
Kristone Cust S-2	4.30 4/30
Kristone Cust K-2	6.26 6/83
Manitowish Fd	11.77 11/71
Mass Inv Gr Siks	10.80 10/71
Pulham Growth	10.67 11/46
United Investors Corp	12.29 12/38
Wellington Fd	15.29 16/46

debuter incessamment. Nos ingénieurs procèdent présentement à l'installation de nouvel équipement de distillation qui sera mis en marche au début du mois prochain. Enfin pour satisfaire à la demande croissante de nos produits aussi bien dans l'ouest du Canada que des Etats-Unis, nous avons acquis un intérêt minoritaire dans une distillerie canadienne de la Colombie Britannique. Cet arrangement en nous permettra de distiller et d'entreposer sur place les produits destinés à un marché qui autrefois était situé à plus de 3,000 milles de notre usine. Le coût total de ces projets est estimé à plus de \$800,000.00.

L'offre projetée nous permettra de recueillir environ \$700,000.00 qui seront affectés à défrayer le coût du programme d'expansion et aux autres fins corporatives.

Les actionnaires seront sans doute heureux d'apprendre que les résultats d'opérations pour les six premiers mois de l'exercice en cours sont supérieurs aux résultats obtenus au cours de la période correspondante de l'an dernier. La compagnie a l'intention de continuer sa politique de dividende sur la même base de 60 cents annuellement par action ordinaire après l'émission des actions ordinaires additionnelles suivant l'offre projetée. Au prochain versement trimestriel de dividendes, les détenteurs de toutes les actions ordinaires alors en cours recevront un versement de 15 cents par action.

Ceux d'entre vous qui devront s'absenter pendant la période de souscription voudront bien prendre les mesures nécessaires pour que leurs certificats de souscription puissent être utilisés avant le 22 avril 1965, date d'expiration de l'offre. Votre courtier, votre banquier ou agent pourra vous indiquer la procédure à suivre pour exercer, vendre ou transférer vos droits.

#### Bourse de New York

NEW YORK — La séance a été morne hier à Wall Street, où l'activité était en baisse. On dénombrait un plus grand nombre de baisses que de hausses. Les moyennes populaires des valeurs étaient contradictoires, la moyenne Dow Jones effectuant un gain de 47 à 898.37, et l'indice Standard and Poor's, qui comprend 500 actions, cédant 11 à 87.02.

Le virement a été de 5,130,000 actions comparativement à 5,500,000 mardi.

General Motors, qui a offert 2,815,000 actions, a progressé de 3-8 à 101. Elle a été la seule des principales valeurs automobiles à effectuer un gain. Ford perdant 5-8 et Chrysler, American Motors et Studebaker terminant inchangés.

Eric-Lackawanna, qui a été la valeur la plus active, a cédé 1-4.

International Nickel a gagné 2 points parmi les valeurs gagnantes. Distillers Seagram a gagné 1-2 et Dome Mines 1-4. Walker Gooderham a cédé 3-8, et Canadian Pacific ainsi que Hudson Bay Mining 1-4.

Les prix ont été irréguliers à la Bourse américaine. Canadian Javelin a gagné un point. Scurry Rainbow Oil 1-2, Jupiter Corp. 1-4, Brazilian Traction a cédé 1-4 et Canadian Marconi

### La Compagnie Northern Electric Limitée

A vu ses ventes atteindre le sommet de \$315,799,472, en 1964

La compagnie Northern Electric, limitée, filiale de la compagnie de téléphone Bell du Canada, a fait part récemment d'un résultat d'exploitation nettement en progression pour l'année terminée le 31 décembre 1964.

Dans le 51e rapport annuel de cette société, le président du Conseil d'administration, M. R.H. Keefer, souligne que les ventes ont atteint en 1964 un nouveau sommet de \$315,799,472, contre \$302,483,480 l'année précédente, soit une augmentation d'environ 4%.

Les ventes à la compagnie de téléphone Bell du Canada et au gouvernement du Canada se sont inscrites à \$175,701,081, soit une diminution de \$2,557,901 sur celles de 1963. Cette réduction, toutefois, a été plus que compensée par les ventes accrues aux autres clients canadiens, qui ont été de \$126,702,390 et par les ventes à l'étranger, qui ont atteint le chiffre sans précédent de \$13,395,531.

Les bénéfices nets se sont élevés en 1964 à \$10,075,260, ou \$9.95 l'action, soit un rendement de 9.2% sur le capital investi. L'année précédente, les bénéfices nets avaient été de \$8,549,171, ou \$8.44 l'action, soit un rendement de 8.3% sur le capital investi.

Ces résultats encourageants, comme le mentionne le rapport, ont pu être atteints, en dépit de réductions substantielles dans le prix du matériel de télécommunications fabriqué par la société et grâce à une utilisation plus rationnelle des moyens de fabrication et à un coût de production moindre.

Un terrain d'environ 225 acres a été acheté à Vaudreuil (Québec), à proximité de l'île de Montréal; il servira à l'expansion future des aménagements industriels. Un centre des techniques avancées, actuellement en voie de construction, sera mis en service au cours de 1965; on y fabriquera du nouveau matériel électronique constitué de corps solides et d'autres dispositifs d'avant-garde.

La recherche et le perfectionnement ont continué de prendre de l'extension et, à la fin de l'année, plus de 600 personnes travaillaient aux laboratoires de la société à Ottawa, ou un nouvel immeuble — le troisième — est maintenant partiellement aménagé. Un laboratoire secondaire a également été installé à l'usine de London.

Enfin, la Northern Electric a continué de faire sa part pour aider le Canada à remédier aux problèmes que pose une balance des paiements défavorable; c'est ainsi qu'elle s'approprie sur le marché canadien chaque fois qu'elle peut trouver un pays des produits qui, au point de vue prix et qualité, supportent la concurrence étrangère. A cet égard, l'utilisation de la pulpe à papier au lieu de ruban de papier, comme isolant dans certains câbles de communication, permettra à cette société de discontinuer l'importation annuelle de ruban de papier d'une valeur approximative de \$1,000,000.

Les commandes inexécutées atteignent en fin d'année, \$90,667,000, et tout laisse prévoir que la fabrication et la distribution se maintiendront à un niveau élevé en 1965.

### ESPACES DE BUREAUX PRESTIGIEUX A LOYERS MODIQUES

5165 Queen Mary Road  
(Juste à l'est de la nouvelle Voie rapide Desjaris)

- Trois étages complètement climatisés
- Plancher de tuiles élastiques
- Construction à l'épreuve du feu
- 2 ascenseurs automatiques
- Eclairage pré-conçu
- Stationnement intérieur et extérieur
- Tuiles acoustiques au plafond
- Suites professionnelles disponibles
- Service de nettoyage quotidien

Tous renseignements de  
**MAXWELL CUMMINGS & SONS**

Tél: **845-6141**  
ou votre propre agent

## "Vous assurer à l'Assurance-Vie Desjardins, c'est placer votre argent chez vous"

En '64, les ristournes aux assurés augmentent de 30%

En '64, l'actif augmente de 22%

En '64, l'assurance en vigueur augmente de 16%

Les chiffres parlent éloquentement!

	1964	1963	1958
Actif	\$ 22,002,415	\$ 18,023,415	\$ 6,277,309
Revenus	15,259,765	12,781,472	4,426,846
Réclamations sur contrats	7,690,873	6,574,567	1,579,020
Dividendes aux assurés	1,372,498	1,060,724	417,480
Assurance en vigueur	1,326,118,103	1,148,014,878	465,757,481

points saillants du rapport 1964 / L'Assurance-Vie Desjardins

**Siège social: Lévis, Canada**

BOURSE DE TORONTO

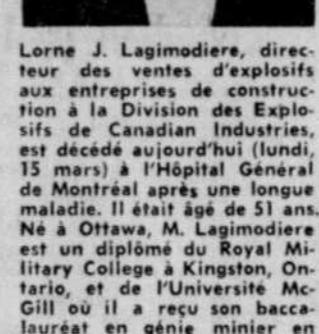
Table of stock market data for Toronto, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE', 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', and 'Ferme'.

BOURSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE', 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', and 'Ferme'.

BOURSE DE MONTRÉAL

Table of stock market data for Montreal, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE', 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', and 'Ferme'.



Lorne J. Lagimodiere, directeur des ventes d'explosifs aux entreprises de construction à la Division des Explosifs de Canadian Industries Limited en 1955, à Montréal, et après six années d'absence pour service militaire, il a été nommé directeur des ventes d'explosifs à Port Arthur, Ont. En 1953, il est revenu à la section du service technique à Montréal, et en 1958, il a été nommé directeur des ventes aux entreprises de construction.

Après quelques années d'expérience dans le domaine des mines et de la prospection, il est entré au service de la Division des Explosifs de Canadian Industries Limited en 1955, à Montréal, et après six années d'absence pour service militaire, il a été nommé directeur du service technique dans cette ville en 1955. Deux ans plus tard, il a été nommé directeur des ventes d'explosifs à Port Arthur, Ont. En 1953, il est revenu à la section du service technique à Montréal, et en 1958, il a été nommé directeur des ventes aux entreprises de construction.

Bien connu au Canada dans les industries minières et de construction, il était membre de l'Association des Ingénieurs professionnels de Québec et de l'Institut canadien des Mines et de la Métallurgie. Il laisse dans le deuil, sa femme née Joan Adamson, qu'il a épousée en 1940, et trois fils: Simon, Michel et Lorne.

Service des Loisirs St-Maurice Inc. Avis d'une assemblée des détenteurs d'obligations. Avis est par les présentes de donner avis à l'assemblée des détenteurs d'obligations de la première hypothèque de la Société des Loisirs St-Maurice Inc. (ci-après appelée la "Compagnie"), en ce qui concerne les dispositions de l'acte de fiducie intervenu entre ladite Compagnie et Société d'Administration et de Fiducie (ci-après appelée le "Fiduciaire") devant Me Jean-Marie Richer, notaire, le 24 juillet 1962, sur tenu au bureau du fiduciaire, Société d'Administration et de Fiducie, 10, rue St-Jacques, dans la ville de Montréal, le 5ème jour d'avril 1965, à 10,30 heures de l'après-midi, pour les fins suivantes, savoir:

- 1) Prendre connaissance du détail de la compagnie en vertu de l'acte de fiducie précité;
2) Prendre connaissance des biens et actifs dont le fiduciaire a pris possession;
3) Prendre toutes décisions qui seraient jugées à propos relativement à la continuation ou à la discontinuation des affaires de la compagnie, à la réalisation des garanties et la vente des biens de la compagnie, en tout ou en partie, y compris la location des biens hypothéqués à une autre corporation ou à toute autre personne;
4) Prendre toutes décisions qui seraient jugées à propos relativement à toutes propositions de compromis, de concordat, de réorganisation de la compagnie ou de la fusion de la compagnie avec une autre corporation, y compris l'échange de ses obligations pour de nouvelles obligations ou actions ou de toute autre valeur de la compagnie ou en voie de formation;
5) Autoriser la formation d'un comité de détenteurs d'obligations, en nommer les membres, lui déléguer tels pouvoirs qui seraient jugés à propos et pourvoir au paiement des frais et des déboursés de tel comité;
6) Adopter comme résolutions extraordinaires une ou plusieurs résolutions au plus ci-dessus, autoriser le fiduciaire à consentir et à signer tous actes de fiducie supplémentaires, mainlevées, contrats ou conventions quelconques, et à faire toutes choses qui pourraient être nécessaires ou appropriées pour donner effet et mettre en vigueur lesdites résolutions, ordinaires ou extraordinaires, suivant le cas;
7) Ajourner l'assemblée.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'acte de fiducie avec l'intention que toute résolution extraordinaire adoptée à ladite assemblée ou à tout journement d'icelle sera, si adoptée en conformité avec les dispositions de l'acte de fiducie à ce sujet, tous les détenteurs d'obligations qui s'en trouvent présents ou absents et qui soient en conséquence le fiduciaire sera obligé de les mettre en vigueur; et avec en plus l'intention qu'en étudiant ou adoptant toute résolution cette assemblée pourra modifier ou changer les points susmentionnés, ou en adopter d'autres, car il est entendu que ce qui précède ne tend pas à établir les termes de toutes résolutions proposées mais indique seulement la nature en généra des affaires devant être traitées à l'assemblée. Des règlements ont été adoptés dans le but de permettre aux détenteurs d'obligations d'être présents à l'assemblée ou à tout journement d'icelle sans avoir à produire leurs obligations et leur permettre d'être présents et de voter à toutes telles assemblées par procuration; des copies de ces règlements ainsi que des certificats de droits de vote et des formulaires de procuration peuvent être obtenus au bureau du fiduciaire, 10, rue St-Jacques, Montréal.

BOURSE DE NEW-YORK

Table of stock market data for New York, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE', 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', and 'Ferme'.

Table of stock market data for New York, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE', 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', and 'Ferme'.

Table of stock market data for New York, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE', 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', and 'Ferme'.

Table of stock market data for New York, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE', 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', and 'Ferme'.

Table of stock market data for New York, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE', 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', and 'Ferme'.

Table of stock market data for New York, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE', 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', and 'Ferme'.

Table of stock market data for New York, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE', 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', and 'Ferme'.

Table of stock market data for New York, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE', 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', and 'Ferme'.

Table of stock market data for New York, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE', 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', and 'Ferme'.

Table of stock market data for New York, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE', 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', and 'Ferme'.

Table of stock market data for New York, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE', 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', and 'Ferme'.

Table of stock market data for New York, including columns for 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE', 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', and 'Ferme'.

Advertisement for Bouchard & Leblond Inc., featuring the company logo and contact information: 410, RUE SAINT-NICOLAS, MONTRÉAL, P.Q. TEL.: 842-3451.

Advertisement for Crédit du Nord, featuring the company logo and contact information: 844-9371, 57, rue St-Jacques, Montréal.

Advertisement for GÉRARD PARIZEAU, L.TÉE, COURTIER D'ASSURANCE GÉNÉRAL, featuring contact information: 410, RUE SAINT-NICOLAS, MONTRÉAL, P.Q. TEL.: 842-3451.

Advertisement for Bouchard & Leblond Inc., featuring the company logo and contact information: 410, RUE SAINT-NICOLAS, MONTRÉAL, P.Q. TEL.: 842-3451.

Advertisement for John Labatt Limited, featuring the company logo and contact information: 81 dividendes consécutifs, Avis de dividende.

Advertisement for Bouchard & Leblond Inc., featuring the company logo and contact information: 410, RUE SAINT-NICOLAS, MONTRÉAL, P.Q. TEL.: 842-3451.

# Boston a triomphé des Black Hawks, 2-1

## Gary Dineen est catégorique: il faut reviser nos plans de hockey amateur

MONTRÉAL — Un membre important de l'équipe nationale de hockey est d'avis que le Canada devra envoyer une équipe professionnelle aux tournois mondiaux de peur de vaincre les meilleures équipes européennes.

Gary Dineen, qui a compté sept buts au profit de l'équipe canadienne qui a terminé au quatrième rang à Tampere, Finlande, croit que le système actuel d'assembler "une équipe triée" chez les amateurs "est dépassé".

"Il est maintenant impossible de représenter le Canada aux tournois mondiaux par rien de moins qu'une équipe professionnelle".

L'étudiant universitaire de 21 ans, rencontré lors d'une brève visite chez ses parents, est d'avis que les meilleures équipes européennes, la Russie, la Tchécoslovaquie et la Suède, s'approchent de plus en plus du calibre de la ligue Nationale de hockey.

"Je ne dis pas qu'elles pourraient vaincre les Leafs de Toronto ou les Canadiens de Montréal, mais elles ne sont certes pas loin des Rangers de New York et les Bruins de Boston".

## Les Leafs se préparent aux séries

TORONTO — Punch Imlach a fait tenir deux exercices à ses Leafs de Toronto mardi et devait répéter la double dose hier.

Le pilote a déclaré, après la deuxième pratique, que tout ce qu'il désirait était de voir ses joueurs fournir cet effort supplémentaire qu'ils pouvaient donner, concluant que, alors seulement, ils triompheraient.

Tout en admettant que le double exercice nuira peut-être à ses hommes contre les Canadiens aujourd'hui, il a soutenu: "Il les aidera certes dans les séries éliminatoires et je me dois de les y préparer, car c'est la seule chose qui leur reste".

Lors des exercices, Imlach a arrêté le jeu après chaque but compté, obligeant les membres en faute à patiner tout en bout de la patinoire.

"Ils seront peut-être tellement de mauvaise humeur qu'ils se vengeront sur les Canadiens," a ajouté Imlach. "Je l'espère, car si nous fournissons le maximum d'efforts, nous triompherons. Ils croyaient pouvoir remporter le championnat sans effort et ils n'ont pu réussir l'exploit."

Johnny Bower, qui se remet d'une blessure aux côtes, sera prêt à relever Terry Sawchuk au besoin contre le Tricolore.

Dineen, qui a également évolué avec l'équipe olympique 1964, croit que le Canada ne devrait pas se gêner d'envoyer une équipe professionnelle aux tournois mondiaux de peur de vaincre les meilleures équipes européennes.

"La Fédération internationale de hockey sur glace n'a rien à faire avec le choix canadien, car elle ne devrait pas nous dire qui envoyer ou qui ne pas envoyer aux tournois. Cette façon de penser n'est également plus à la mode."

Dineen a précisé que le fait d'évoluer pour le Canada dans les conditions actuelles "était un vrai cauchemar".

Le tout commence au pays où le public est complètement désintéressé ou ignorant du genre d'équipe envoyée pour représenter le Canada. Plusieurs croient qu'il s'agit de la meilleure équipe possible alors que, en fait, c'est loin d'être le cas.

"Vous ne pouvez assembler une équipe en choisissant des joueurs ici et là et en leur disant 'ramenez le titre'".

Lors du tournoi même "c'est fâcheux de compter nos erreurs sans être capables de les corriger".

Les meilleures équipes européennes pratiquent un jeu du contrôle de la rondelle alors que les Canadiens s'en tiennent encore au jeu de l'homme contre l'homme.

"Si nous pouvions contrôler la rondelle comme les Tchèques et les Russes, nous pourrions peut-être tenir notre bout, mais il n'en est rien".

Dineen croit que, si le public continue de se désintéresser de l'affaire, la meilleure solution serait de confier l'organisation de l'équipe canadienne à l'entreprise privée, soit des industriels ou des hommes d'affaires prêts à financer une bonne équipe professionnelle.

"Sinon, il est impensable pour le Canada d'espérer reprendre la suprématie mondiale du hockey", conclut Dineen, a, "ed

## Marlboros 4 Canadien jr 1

**SOMMAIRE PREMIERE PERIODE**

1-Toronto: Selby (Meehan, Corrigan) 10:31  
2-Toronto: Osborne (Meehan, Carleton) 18:08  
Punitions: Clarke 1:52, Liesemer 9:19, McKenny 13:53

**DEUXIEME PERIODE**

1-Toronto: Selby (Laurent, McKenny) 10:32  
4-Montréal: Savard (Grenier, Borden) 16:26  
Punitions: Clarke 15:48, Glennie, Borden 17:38

**TROISIEME PERIODE**

5-Toronto: Davidson (Mooles) 19:16  
Punitions: Carleton 2:56, Glennie 3:25, Montréal (servé par Fleau) 7:50, Poirier 11:35, McKenny 13:44, 17:40.

## Norris perd son blanchissage deux secondes avant la fin

### 25e but de Camille Henry

BOSTON. — Les rudes Bruins de Boston ont compté deux buts à la deuxième période et la recrue Jack Norris a été brillant durant toute la partie, hier soir, alors que les Black Hawks de Chicago ont subi une défaite de 2-1. Jack Norris avait un blanchissage jusqu'à deux secondes de la fin du match, alors que Camille Henry a réussi son 25ème but de la saison. Il y avait alors mêlée devant les filets de Boston. Bobby Hull et Bill Hay ont obtenu des aides sur ce but. Jack Norris a effectué 17 arrêts à la deuxième période, dont quatre par Bobby Hull. En tout, il a écarté 33 lancers et Glen Hall, 29. Dans la première période, Boston eut le meilleur avec 13 lancers contre quatre seulement par Chicago.

Aucun but n'a été réussi à la première période, marquée de quatre punitions mineures, deux à chaque club.

Les Bruins ont pris une avance de 2-0 à la deuxième période. C'est le vétéran John Bucyk qui a ouvert le poing, à 9:36, sur un jeu de puissance, pendant une punition à Dennis Hull. Bob Woytowich et Murray Oliver ont obtenu des aides sur ce but. C'était le 23e but de la saison pour Bucyk.

Cinq minutes plus tard, Reggie Fleming a porté le compte à 2-0, avec l'aide de Ron Shock et Wayne Rivers.

Un seul but à la dernière reprise, deux secondes avant la fin de la rencontre. A la faveur d'une mêlée devant Norris, Camille Henry a compté son 25e but de la saison, avec l'aide de Billy Hay et Bobby Hull.

**SOMMAIRE PREMIERE PERIODE**  
Aucun but

Punitions: Hull 0:15, Awrey 3:37, Ravlich 10:38, Fleming 14:37.

**DEUXIEME PERIODE**

1-Boston: Bucyk (23) (Woytowich, Oliver) 9:36  
2-Boston: Fleming (17) (Shock, Rivers) 14:03  
Punitions: D. Hull 9:00, Woytowich 15:25.

**TROISIEME PERIODE**

3-Chicago: Henry (25) (B. Hull, Hay) 19:58  
Punitions: Westfall 8:43, Westfall 16:18.

**ARRÊTS:**  
HALL: 13 8 8-29  
NORRIS: 4 17 12-33

## Campbell corrige Pearson

Le président Clarence Campbell, de la Ligue nationale de hockey, a qualifié de "sans fondement" la déclaration du premier ministre Pearson voulant que presque tous les joueurs de hockey canadiens, âgés de plus de 10 ans, soient sous contrat avec des équipes professionnelles.

Campbell a précisé que le hockey professionnel était intéressé à moins de 2,000 joueurs dans le monde.

M. Pearson avait fait sa déclaration à la Chambre des communes lundi, en réponse à une suggestion du chef de l'opposition, M. Diefenbaker, voulant que le gouvernement crée un comité parlementaire afin d'améliorer les performances canadiennes dans les compétitions internationales.

Campbell a déclaré: "Des 200,000 joueurs inscrits dans la CAHA, le hockey professionnel est intéressé dans moins d'un demi pour cent."

Il a précisé qu'aucun joueur ne pouvait signer un contrat professionnel avant son 18e anniversaire et qu'il était impossible à tout joueur de moins de 15 ans d'être associé avec une organisation professionnelle ou ses filiales.

On compte 27 équipes professionnelles en Amérique du Nord, y compris des six de la LNH et huit autres, propriétés des équipes de la LNH. Les 13 autres sont indépendantes.

Campbell conclut ainsi: "Les renseignements du premier ministre ne reposent pas sur les faits. Il est évident qu'il a été mal interprété ou bien qu'il a reçu de faux renseignements."

A Toronto, Kent Douglas a nié avoir donné un coup de pied à Chico Maki, du Chicago, lors du match Toronto-Chicago dimanche soir.

Maki a subi une blessure à l'aine à la suite d'une collision avec Douglas derrière le but des Leafs.

Maki, qui devrait revenir au jeu contre Boston mercredi, a déclaré de son lit d'hôpital qu'il s'agissait "bien d'un coup de pied, donné par en-arrière".

Alors que les coéquipiers de Maki diffèrent d'opinions, Douglas niait catégoriquement l'accusation de Maki, prétendant que, s'il en avait été ainsi, ce dernier ne pourrait jouer mercredi.

Stan Mikita, des Hawks, a profité de l'incident pour qualifier les Leafs "d'équipe la plus rude" dans la LNH.

## HOCKEY

**HIER**  
LIGUE NATIONALE  
Chicago à Boston  
LIGUE AMERICAINE  
Hershey 3, Springfield 1  
LIGUE JUNIOR ONTARIO  
Montréal 1, Toronto 4

**CESOIR**  
LIGUE NATIONALE  
Toronto à Montréal  
Boston à Détroit  
LIGUE AMERICAINE  
Providence à Québec

**CLASSEMENT LIGUE AMERICAINE**

**DIVISION EST**

	P	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Québec	65	40	24	1	250	202	81
Baltimore	67	33	29	5	253	223	71
Hershey	68	23	30	4	236	204	73
Springfield	67	28	35	4	236	230	60
Providence	67	20	45	2	178	277	42

**DIVISION OUEST**

	P	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Rochester	65	44	18	3	268	175	91
Buffalo	66	36	24	6	232	196	78
Pittsburgh	67	28	33	6	212	239	62
Cleveland	67	19	43	5	202	270	43

527-3641

N'ÉCHANGEZ PAS VOTRE AUTO  
FAITES RÉPARER  
VOTRE TRANSMISSION

**TRANSMISSION SPECIALTY**  
6320 UPPER LACHINE ROAD - 5529 PAPINEAU LTD.

3 ENDROITS pour votre INSPECTION  
3 ENDROITS pour votre SERVICE  
3 ENDROITS pour votre GARANTIE

Garantie gratuite  
avant réparation  
Remplacement garanti  
garantie 100%

**TS TRANSMISSION SPECIALTY**

TERMES FACILES - JUSQU'À 24 MOIS POUR PAYER

## CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**BREVETS D'INVENTION MARQUES DE COMMERCE ROBIC & BASTIEN**  
ci-devant  
Marion, Marion, Robic & Bastien  
2100, rue DRUMMOND  
MONTREAL 25  
288-2152

**DACTYLOGRAPHES**

**ATTENTION**  
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montre sont déménagés à 914 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG.  
Vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier, à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montage spécialisées de meubles de bureau, etc., etc., en somme

**TOUT POUR LE BUREAU CANADA DACTYLOGRAPHIE INC. STATIONNEMENT.**  
Nouveaux numéros de téléphone: 861-5771

**ELECTRICIEN**  
Entrepreneur-électricien  
**Jean K. Malouf Inc.**  
Entretien - Réparations  
R.A. 1-9630  
6305, 25e ave Rosemont

**Encouragez nos annonceurs**

## ASSURANCES

ASSURANCES GÉNÉRALES • PLAN DE PENSION  
ASSURANCES COLLECTIVES

**Horace Labrecque & Fils Ltée**  
1411, rue CRESCENT  
Plus de 50 années d'expérience  
MONTREAL VI. 9-2371

**MAINTENANT...** en exclusivité chez **A. Gold & Sons** MONTREAL

**\$100.00 DE CRÉDIT OUVERT ET PLUS**  
POUR TOUS LES TRAVAILLEURS DE MOINS DE 21 ANS  
(et pour tous les étudiants d'université)

C'est un fait indéniable que l'élégance et la distinction des vêtements contribuent au succès à l'ouvrage, aident à la popularité avec les filles et donnent confiance socialement.

Aujourd'hui **A. Gold & Sons** ouvre la porte sur "L'élégance et le Succès" en invitant tous les jeunes employés de moins de 21 ans et tous les étudiants d'universités à visiter ses deux magasins dès maintenant et à OUVRIRE UN COMPTE PERSONNEL DE \$100.00 ET PLUS SUR VOTRE SEULE SIGNATURE.

Joignez le "CLUB des MOINS DE 21 ANS" ENRG. de **A. Gold & Sons**  
pour l'élégance du vêtement et le succès

C'est facile! Voici tout ce que vous avez à faire!

SI VOUS AVEZ MOINS DE 21 ANS ET AVEZ UN EMPLOI RÉGULIER (ou si vous fréquentez l'université) postez simplement le coupon ci-dessous ou venez vous-même visiter nos deux magasins.

Il n'y a aucune question embarrassante. Votre signature uniquement est requise. Tout est confidentiel.

**A. Gold & Sons** vous ouvrira un COMPTE PERSONNEL ET PARTICULIER ALLANT JUSQU'À \$100.00 ET PLUS, sur votre propre "assentiment", sur votre simple signature.

Rien d'autre n'est requis. Seulement votre signature. C'est tout. Dites simplement "SUR MON COMPTE". Nous le ferons... immédiatement.

POSTEZ CECI AUJOURD'HUI

POSTEZ À: **388** OUEST RUE STE-CATHERINE (angle St-Alexandre) OU **960** OUEST RUE STE-CATHERINE (voisin du Loew's)

**A. Gold & Sons**

J'aimerais me joindre au "Club des Moins de 21 Ans" ou ouvrir un "Compte de Crédit Universitaire". Prière de me faire tenir ma carte de crédit personnelle et m'ouvrir un compte privé afin que je puisse y faire porter simplement sous ma signature, le coût des marchandises que j'achèterai quand il me plaira. Il va sans dire que je ne suis pas obligé d'acheter quoi que ce soit.

NOM ..... AGE .....

ADRESSE .....

A L'EMPLOI DE ..... OU UNIVERSITÉ .....



**388** OUEST RUE STE-CATHERINE (angle St-Alexandre)  
**960** OUEST RUE STE-CATHERINE (voisin du Loew's)

RECEVEZ CECI DEMAIN

**CARTE A. Gold & Sons DE CRÉDIT**

SIGNÉ PAR: **M. ROBERT GINGRAS**, 2127-39, DE MARICOURT, MONTREAL, QUE.

"CLUB DES MOINS DE 21 ANS"  
CARTE DE COURTOISIE

N.B. - Le "Club des Moins de 21 Ans" est une branche de A. GOLD & SONS et est une marque de commerce enregistrée

## Ligue Nationale Un beau bec aux Bruins

	J	G	P	N	P	C	Pts
Détroit	64	36	22	6	192	156	78
Chicago	66	34	24	8	218	162	76
Montréal	64	32	21	11	190	168	75
Toronto	64	26	24	14	181	161	66
New York	64	19	34	11	161	212	49
Boston	66	19	41	6	152	235	44

## Ministère qu'il faudra diviser

GRAND-MÈRE — L'adjoint parlementaire du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, a suggéré, mercredi soir, de diviser ce ministère "qui porte, a-t-il dit, tous les éléments de deux ministères différents."

M. Oswald Parent, député de Hull et adjoint parlementaire du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, a déclaré dans une causerie qu'à l'intérieur du ministère "il semble parfois y avoir des lignes de pensée et d'activités en contradiction l'une de l'autre" et il a affirmé que c'est actuellement "un ministère à deux têtes".

D'une part, a-t-il expliqué, la direction générale du tourisme est tentée de faire une publicité à l'extérieur du pays ou de la province pour attirer les pêcheurs et les chasseurs. D'autre part, la direction générale de la chasse et de la pêche doit tendre d'abord de satisfaire les besoins des pêcheurs, des chasseurs et des amateurs de vie en plein air de la province de Québec.

Parlant au banquet annuel de l'Association de chasse et pêche de Grand-Mère, M. Parent a formulé le souhait qu'on voie "un jour un ministère de la Chasse et de la Pêche et un ministère du Tourisme et de la Publicité."

# Cavalcade SPORTIVE

par Gérard "Gerry" Gosselin

Un autre chapitre vient de s'ajouter au dossier Dawn Fraser. Pour être plus juste, il faudrait dire que cet ajout a probablement précédé et causé sa suspension des Jeux olympiques. Ce n'est qu'hier que nous avons appris la parution d'un livre, écrit par elle: "Sous la surface; les aveux d'une championne olympique". Sans doute avait-elle publié ce livre, en Australie, il y a une couple de semaines, et les pudiques pachas de l'olympisme limpide se sont voilés les yeux avec stupefaction, se sont bouchés les oreilles avec horreur et en ont profité pour imposer à Mlle Fraser une sanction exemplaire. A première vue, on a l'impression que les dirigeants du mouvement olympique, ont moins puni les choses qui sont décrites dans ce livre, que la publicité qu'on en fait.

Mlle Fraser parle des promiscuités des camps olympiques, des idylles éphémères qui s'y forment, des "effusions amoureuses affichées ouvertement, dans les dortoirs masculins, dans les sous-bois et les coins noirs". Ces messieurs de la direction des Jeux, qui font leur pèlerinage annuel à la Mecque olympique, amateurs de bons vins et de fins repas, ont tressailli de révolte à l'expression de tant de désinvolture. Jusqu'ici, ils n'ont pas nié les affirmations de Mlle Fraser. Ils l'ont simplement punie pour avoir dévoilé des choses qui "ne se dévoilent pas". Les amourettes sans conséquences sur la pelouse du campus n'ajoutent rien à l'histoire de la civilisation.

Déplacez des jeunes pour deux ou trois semaines dans un pays étranger, sans le contrôle de leurs familles, dans une atmosphère de tension déculpée par la préparation des performances olympiques, et si ces jeunes sont: dans la force de l'âge et qu'on a oublié de leur donner des principes moraux imperméables, et vous risquez d'avoir des accrochages, comme ceux dont parle Mlle Fraser. On dira qu'ils sont surveillés par le ou les responsables de leur voyage. Mais n'oublions pas que, pour ces derniers aussi, il s'agit d'une aventure merveilleuse et qu'eux ils n'ont pas besoin d'entraînement technique, n'étant pas participants.

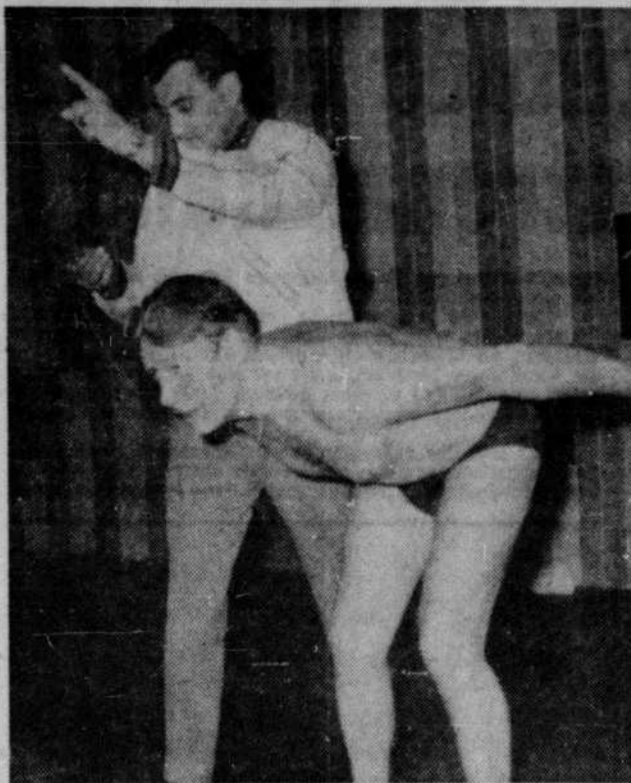
Ce qui s'explique moins, c'est la visite des dortoirs, et là, je ne placerais pas le blâme sur les athlètes eux-mêmes, qu'on provoque à succomber à ce que des millions d'êtres humains n'ont pu repousser en dehors des Jeux olympiques. Le blâme doit aller aux organisateurs qui, s'ils ont la charge de champions physiques, doivent entourer ces assises mondiales d'un minimum de moralité destiné à préserver la sécurité des athlètes, la confiance des parents éloignés et leur responsabilité de promoteurs d'athlétisme mondial.

Quant à Mlle Fraser, elle a encouru une suspension de 10 ans. A cause des révélations choquantes de son livre, on a biffé d'un seul trait les 40 ou 42 médailles d'or qu'elle a gagnées aux Jeux olympiques ou à des tournois mondiaux de natation. Championne de 1956, de 1960 et de 1964, elle a eu le défaut d'être franche. Elle a avoué un jour, par bravade probablement plus que par principe contre les britanniques de l'organisation, qu'elle est la "plus grande buveuse de bière de l'Australie". C'est à voir. Sans vouloir faire de la réclame aux brasseries qui n'en savent que faire, je ne vois pas que ce fait fut une cause suffisante pour oublier qu'elle est une grande championne du monde.

Avant une épreuve, Mlle Fraser, pour éviter la tension commune ordinairement ailleurs, cherche le "relax". Au lieu de se rouler sans pouvoir dormir comme tant d'autres le font, elle aimait s'égayer. D'ailleurs ce n'est pas une jouvencelle. Elle est mariée. Elle boit de la bière? Mais les Allemands aussi en boivent, et beaucoup. Les Russes ont leur vodka. Et les Français ne sont pas, que je sache, des buveurs d'eau. Avec leur repas et entre les repas, c'est du vin qu'on boit. En sont-ils plus mal? Il faut faire une distinction entre tempérance et abstinence. La tempérance est une vertu cardinale. L'abstinence est une barrière de force imposée à ceux qui n'ont pas assez de tempérance. Certains se vantent de leur sobriété qui aura peut-être la durée du carême ou qui leur a été imposée par la grève de la Régie. Mlle Fraser est franche. Elle aime la bière... comme les Canadiens qui font vivre toutes les brasseries du Canada. Cela ne l'empêche pas d'être championne et cela n'empêche pas les dirigeants du Comité olympique australien d'être de fieffés farceurs, s'ils ne sont pas des hypocrites chroniques.

## Queenin Reynolds est décédée hier

LOS ANGELES, Calif. — Quentin Reynolds, un correspondant bien connu de la seconde Guerre mondiale également auteur de plusieurs volumes, est décédé ce matin durant son sommeil à l'hôpital de la base aérienne de Travis. Il était âgé de 62 ans. Reynolds était tombé malade la semaine dernière alors qu'il se trouvait à Manille. Samedi, il était entré à l'hôpital de la base aérienne Clark, aux Philippines. C'est hier qu'un avion de transport militaire l'a amené à l'hôpital de Travis. M. James J. Reynolds, secrétaire adjoint au travail, avait quitté Washington par avion hier et avait passé plusieurs heures au chevet de son frère à l'hôpital.



Le chanteur Yvan Daniel tentera de réussir la traversée du lac St-Jean, le 7 août prochain, à Roberval. Il en sera à sa première expérience dans une compétition d'aussi grande envergure. Jusqu'ici, il avait réussi une étape de cinq milles dans les eaux du lac Maskinongé et une aussi longue distance au lac Quénoûille. Il s'était aussi attaqué à la traversée, sur la largeur, du lac Magog. Daniel qui a commencé un entraînement intensif, lundi dernier, dans la piscine du Centre culturel et sportif, dans la métropole, sera au nombre des concurrents dans les épreuves de qualification qui ont lieu chaque année à St-Félicien, une semaine avant la traversée internationale de Roberval. A titre d'associé au Club sportif des journalistes, tous les membres de cet organisme l'ont assuré de leur appui jusqu'à la fin pour la réussite de son projet. Sur la vignette, Yvan Daniel est sur le point de se mettre à l'eau, au Centre culturel et sportif. Chronomètre en main, son entraîneur Jean Boutillier lui dira, au retour, s'il a réalisé des progrès.

## Les Russes honorent nos Canadiens!

MOSCOU (AFP) — Pour la première fois en URSS, le titre de "maître des sports de classe internationale" a été décerné d'un coup à toute une équipe: les dix-sept joueurs de hockey (canadien) qui ont participé aux championnats du monde à Tampere, en Finlande.

Ce titre a été officiellement décerné par M. Youri Machine, président de l'Union des sociétés et des organisations sportives de l'URSS.

Deux des joueurs de l'équipe soviétique, Vladimir Brejnev et Anatole Ionov, ont également reçu le titre de "maître émérite des sports de l'URSS." Les 15 autres membres de l'équipe soviétique possédaient déjà ce titre.

## Le baseball de mercredi

COCOA, Floride  
Washington 002 110 000-4 9 1  
Houston 002 020 300-10 13 1  
Narum, Ortega (4) Duckworth (7) et Camilli; Johnson, Owens (5), Brown (7) et Brand, G-Johnson, P-Narum. Clr.: Washington; Camilli; Houston: Beachamp, Aspromonte.

VERO BEACH, Floride  
Minnesota 100 010 011-4 4 0  
Los Angeles (N) 150 000 000-6 6 4  
Roland, Ollom (3) Cimlino (6)  
Posnow (8) et Retzer; Drysdale, Podres (4) Miller (7) Spull (9) et Valle. G-Drysdale. P-Roland.

FORT MYERS, Floride  
St. Louis 102 100 000-4 10 3  
Pittsburgh 201 021 000-4 10 1  
Simmons, Stallard (5) Humphreys (8) et Uecker; Cardwell, Gibson (5) Carpin (8) et Crandall; Virgil (5), G-Gibson. P-Stallard. Clr.: St. Louis: Skinner. Pittsburgh: Freese.

ST. PETERSBURG, Floride  
Cincinnati 000 000 040-4 10 3  
New York (N) 000 420 010-7 13 2  
Ellis, McCool (5) West (8) et Ciker; Miller, Locke (4) Schmitt (7) Sutherland (9) et Stephenson. G-Locke. P-Ellis.

# L'Est proposera une réforme à l'Ass. de soccer du Canada

Le Standard de Montréal, un club de soccer évoluant l'an dernier dans la Ligue Montréal, est à reformer ses cadres en vue de la prochaine saison.

Le Standard, créé en 1960, est présentement le seul club majeur de soccer d'expression française à Montréal. Il invite tous les jours de soccer et particulièrement ceux d'expression française à rejoindre ses rangs. On peut le faire en communiquant avec M. Eugène Lefebvre, du 3630 est, Laurier, tél.: 729-6105, ou à VL 4-1902.

En fin de semaine, aura lieu à Regina l'assemblée annuelle de l'Association de soccer du Canada. Le Québec y sera représenté par le président de l'Association provinciale, M. Jean-Guy Bédard, M. Enrico Riggi, secrétaire de l'association; M. Jim Andrews, directeur, et M. Aldo Cecchi, du club Italia.

Cette délégation est d'autant plus importante que le soccer canadien tente présentement de rajeunir sa formule, de s'adapter aux vastes dimensions du pays, et en conséquence, l'Est propose une réforme complète du système d'administration. Le système actuel rend forcément les délibérations très longues et onéreuses, en plus d'être très lentes.

L'Est propose en somme une administration formée de deux sections: l'Est et l'Ouest qui

auraient juridiction dans leur territoire propre et feraient rapport à l'administration centra-

le, un peu comme la Ligue canadienne de football.

# Charles Poulin est enchanté de la tenue de son ambleur Uncle Duck à l'entraînement

A l'encontre du turf, de nombreux entraîneurs de chevaux de courses sous harnais préfèrent garder secrets les chronométrages réussis à l'entraînement par les trotteurs et ambleurs de leur écurie.

Au turf, c'est la tâche quotidienne d'un chronométrateur, pour le compte d'un journal, de relever les temps enregistrés par les pur-sang qui s'entraînent chaque matin sur la piste. Mais même si cette coutume n'existait pas, l'entraîneur se ferait un plaisir de renseigner les intéressés sur le rendement de ses protégés.

D'ailleurs, il arrive souvent que le public présent à un programme de courses au galop puisse assister à l'exercice de pur-sang engagés dans un staka ou une riche épreuve. L'annonceur de la maison prévient alors l'assistance que tel ou tel cheval va parcourir 3, 4 ou 5 furlongs devant elle.

Pourquoi les entraîneurs de chevaux de courses sous harnais suivent-ils régulièrement cette consigne du silence? Ils répondent: "Parce que nous ne voulons pas montrer notre jeu."

Il est toutefois une exception à la règle. Il s'agit du conducteur et entraîneur Charles Poulin, qui est heureux de parler des chronométrages de ses chevaux. "Je ne vois vraiment pas de meilleur moyen de renseigner le public, surtout à la veille de l'ouverture de la saison. Charles entraîne huit chevaux pour le début, soit le 26 mars. Je ne peux pas prédire si mes chevaux vont gagner ou non des premiers départs, mais si le fait de révéler les temps réussis par mes chevaux peut aider la cause des parieurs, je suis heureux de le faire", a-t-il dit.

"Après tout, c'est le public qui conserve aux courses leur popularité."

Parlant alors de son ambleur Uncle Duck, Poulin a poursuivi: "Uncle Duck a franchi les huit furlongs (ou le mille) en 2:13 à son dernier exercice. Je crois que c'est excellent pour la période de l'année. Si je me base sur la tenue de cet ambleur à l'entraînement, je ne peux qu'anticiper une excellente saison pour lui. Et je peux

vous dire que d'ici le début de la saison, Uncle Duck va améliorer son train de 3 ou 4 secondes."

"Pacer, le plus jeune pensionnaire de mon écurie, un poulain de 2 ans, a été chronométré en 2:32 et il a amélioré le dernier quart en 33 secondes."

Deux autres des chevaux de Poulin, le trotteur Midas Hanover et Two Mountains Girl ne sont pas aussi avancés. Midas Hanover a "travaillé" le mille en 2:45 et l'ambleur Two Mountains Girl en 2:50. Il est aussi à noter que Two Mountains Girl est une pouliche de 2 ans qui ne sera pas prête pour les courses avant quelques mois.

Poulin entraîne des chevaux pour Herménégilde Gilbert, de Chicoutimi. Tout récemment, Paul Sanguinet lui a confié 4 autres chevaux. Même si Charles n'est pas encore très très familier avec ses nouvelles acquisitions, il nous a fait part de temps enregistrés par eux à l'entraînement: le trotteur Argo Bay: 2:13 les ambleurs Marguerite Byrd, 2:18; Widower Von, 2:12.2 et Bettina, 2:21.

# De retour...

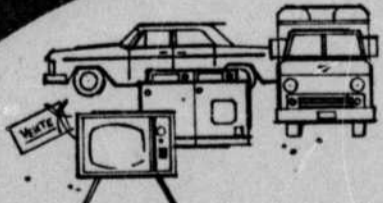
toute la saveur d'une belle époque

La bière Black Horse est de retour... comme autrefois, mûrie lentement... vieillie à point. Faites-en l'essai... faites-en la preuve. Prenez le temps de la savourer.



# BIÈRE BLACK HORSE

UN AUTRE PRODUIT DE DOW LES MAÎTRES-BRASSEURS



Profitez des aubaines! Financez vos achats chez le marchand

Pas besoin de faire approuver un prêt d'avance. Vous ne risquez donc pas de laisser passer l'occasion. Renseignez-vous auprès de votre marchand sur son Plan d'achat. C'est un plan commode, peu coûteux et qui comporte une assurance-vie.



INDUSTRIAL ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED

Une compagnie canadienne qui procure des services de financement et d'assurance aux Canadiens et aux entreprises canadiennes.

# Les Métallos craignent que l'attitude de Noranda à Valleyfield ne suscite un durcissement patronal dans l'industrie lourde

par Gilles LESAGE

Noranda Mines met en danger, à Valleyfield, les standards obtenus de haute lutte dans la région économique de Montréal, affirment les Métallurgistes-Unis d'Amérique, à l'appui de leur demande d'intervention aux ministres Carrier Fortin et René Lévesque, dans le conflit qui les oppose à la Canadian Electrolytic Zinc.

Les Métallos craignent que si le gouvernement n'intervient pas sur les questions fondamentales des droits individuels et collectifs des travailleurs de cette usine, il pourrait en résulter un durcissement patronal généralisé qui risquerait de plonger tout le secteur de l'industrie lourde dans un conflit, sur des points qui sont généralement acceptés par cette industrie.

## Les syndiqués adoptent les propositions patronales

En dernière heure, nous apprenons que les syndiqués ont accepté par un vote de 128 contre 116 les dernières propositions patronales. Trois bulletins ont été rejetés.

Les Métallos soutiennent que les principales divergences avec l'employeur ne résultent pas d'une position tactique, mais de la politique officielle de Noranda Mines, qui domine presque toute l'industrie des métaux non ferreux au Québec.

A l'appui de la demande d'intervention, le représentant et négociateur des Métallos, M. Jean Gérin-Lajoie, a fait parvenir aux deux ministres un tableau comparatif de 17 clauses de conventions collectives en vigueur dans huit usines de métallurgie lourde, entre Sorel et Valleyfield.

Ces comparaisons portent sur des droits clés des travailleurs : griefs, discipline, ancienneté, sécurité et opposent ce

que Noranda offre à Valleyfield à ce qui est en vigueur à Atlas Steel, Tioxide, Union Carbide, Stelco, Dosco, Alcan et Q.I.T.

Au chapitre des griefs, Noranda Mines est la seule à refuser de financer la procédure collective des griefs; en revanche, elle favorise et finance, pendant les heures de travail, toute discussion des plaintes d'un travailleur individuel.

Au sujet de la discipline, selon le projet soumis par la compagnie, l'arbitre n'aurait pas le pouvoir de modifier une sanction, ni celui de proportionner une perte de salaire à la gravité d'une infraction, enlevant ainsi aux travailleurs, soutiennent les Métallos, les deux moyens fondamentaux qu'ils ont de se protéger contre l'arbitraire. Ces droits sont acceptés par les huit autres entreprises mentionnées.

Contrairement aux conventions déjà en vigueur dans les autres usines, les travailleurs de la Noranda à Valleyfield, ne pourraient pas en appeler à l'arbitrage d'une détermination de compétence. Ici encore, les Métallos soutiennent qu'il s'agit d'une question fondamentale à la protection efficace des droits d'un travailleur.

Le syndicat demande à la compagnie de s'engager par contrat à respecter des normes de sécurité et d'hygiène; à établir un comité conjoint de sécurité à faire rapport des accidents et inspections par le comité conjoint. La compagnie rétorque: la sécurité des employés est une responsabilité exclusive de l'employeur et le syndicat des employés n'a pas à s'en mêler.

La Canadian Electrolytic Zinc de Valleyfield, qui emploie environ 250 travailleurs, a commencé ses activités en août 1963. Le 28 septembre 1964, les Métallos gagnèrent facilement un vote de représentation (contre une association indépendante), et ils obtinrent le 21 octobre l'accréditation de la Commission des relations de travail. Le 17 décembre, ils demandaient l'intervention d'un conciliateur.

Les délais légaux prévus par la loi expiraient donc hier soir à minuit. Hier même, les travailleurs ont tenu un vote au

scrutin secret sur l'acceptation ou le rejet des dernières propositions patronales.

Nous n'en savons pas le résultat au moment d'écrire ces lignes. Si les travailleurs rejettent le projet de convention et décident de se mettre en grève, il s'agira d'une autre épreuve de force entre les travailleurs syndiqués et la puissante entreprise minière, qui emploie quelque 7.000 travailleurs au Québec et se consacre entièrement à l'exploitation des métaux non ferreux.

Les Métallos affirment que la Noranda n'a jamais accepté le syndicalisme et ne se plie pas aux normes habituelles dans le secteur industriel, particulièrement dans la région montréalaise.

A moins d'une intervention gouvernementale de type législatif, son "exemple" pourrait se propager aux autres usines de l'industrie lourde, craignent les Métallos.

Il n'est pas sans intérêt de souligner enfin que cette demande d'intervention des Métallos survient au moment où la Chambre s'appuie à étudier la nouvelle loi des mines. Noranda Mines, dans son rapport annuel aux actionnaires, a qualifié cette loi de "décourageante". Il n'est pas impossible de présumer qu'en retour de quelques concessions au chapitre des droits des travailleurs, le gouvernement accepterait d'entendre les revendications de la puissante compagnie minière au chapitre de la taxation.

## Québec craint que Washington n'impose des restrictions sur les emprunts de l'étranger

QUEBEC — Le gouvernement québécois redoute des "mesures" que pourrait prendre le gouvernement américain et restreint en conséquence ses emprunts aux Etats-Unis.

Le premier ministre, M. Jean Lesage, a déclaré à l'Assemblée législative que la sagesse la plus élémentaire nous oblige à être très prudents dans nos emprunts aux Etats-Unis.

"Les Etats-Unis ont annoncé il n'y a pas très longtemps par la bouche de leur président, a ajouté M. Lesage, que les Canadiens devaient faire preuve de retenue dans leurs emprunts aux Etats-Unis sinon les Etats-Unis seraient peut-être obligés de prendre des mesures.

"Et d'ailleurs, a poursuivi le premier ministre, il est toujours dangereux que la question de l'exemption spéciale en faveur

du Canada vienne devant le Congrès américain".

M. Lesage, qui participait à l'examen des estimations budgétaires du ministère de la Voirie, a rejeté les allégations selon lesquelles le gouvernement a promis de compléter l'autoroute de la rive nord entre Montréal et Trois-Rivières avant le début de l'Exposition universelle de 1967, allégations qu'a développées dans un discours d'une heure M. Maurice Bellemare (UN-Champlain).

Le premier ministre, titulaire également du ministère des Finances, a déclaré que le Québec dans ses emprunts est, "à toutes fins pratiques, sauf pour un montant que je ne pourrais mentionner maintenant, limité au marché canadien qui, lui-même a ses limites".

### AUCUNE PROMESSE

Aussi est-il financièrement et physiquement impossible de réaliser l'autoroute de la Rive-Nord entre Montréal et Trois-Rivières pour 1967. M. Bernard Pinard, ministre de la voirie, annonçait il y a quelques jours l'adjudication de contrats pour la construction

## Cliche dénonce le programme des travaux d'hiver

OTTAWA — M. Robert Cliche, chef du parti néo-démocratique pour le Québec, estime que le programme des travaux d'hiver est piétinement organisé et qu'il donne lieu à un scandaleux gaspillage des deniers publics dans les districts ruraux.

Dans une allocution prononcée devant le National Press Club, il a affirmé que les prétendus experts qui ont la direction de l'entreprise ne connaissent rien des problèmes ruraux et approuvent des projets inutiles qui équivalent à des pures gratifications aux agriculteurs.

"Je pourrais, dit-il, vous citer un millier d'exemples."

Dans une région du Québec, qu'il a refusé de nommer, on a versé \$250,000 à des agriculteurs pour qu'ils creusent des puits artificiels près de maisons afin de les protéger contre l'incendie. Une pelle mécanique accomplit le travail pour une fraction de la somme prévue mais les agriculteurs n'en ont pas moins touché toute la somme.

M. Cliche reproche aux gouvernements fédéral et provinciaux d'avoir honteusement négligé les agriculteurs de l'Est du pays. Son parti préconise la création de coopératives, de commissions provinciales des marchés et l'assurance des récoltes afin d'accroître le reve-

de certains secteurs de cette autoroute et il a prêté que d'ici 1967 l'autoroute de la rive-nord s'étendrait de Montréal à Joliette.

M. Lesage a fait état, pour expliquer l'impossibilité financière de construire l'autoroute de Montréal à Trois-Rivières pour 1967, d'un "facteur inflationniste" qui peut jouer d'ici 1967 à cause de l'Exposition universelle, et d'un "facteur déflationniste" qui pourra jouer après l'Exposition.

"Il faut donc planifier à plus long terme, a ajouté le premier ministre, les travaux des investissements publics du gouvernement et de l'Hydro-Québec, compte tenu des investissements privés pour essayer d'éviter l'inflation possible que je viens de mentionner d'une part, et la déflation possible, après 1967, et tout cela en tenant compte de l'argent disponible sur le marché canadien et sur les autres marchés qui nous sont disponibles".

M. Lesage a déclaré qu'il n'a jamais fait de promesses sinon qu'il y aura une autoroute sur la rive-nord du Saint-Laurent entre Montréal et Québec. Il a dit n'avoir jamais fixé de date quant à la construction de cette autoroute qui coûtera, a-t-il rappelé, \$150 millions.

nu et la sécurité financière des agriculteurs.

### 15 néo-démocrates

Le mécontentement contre les partis libéral et conservateur gronde dans le Québec, spécialement dans les districts ruraux. Les candidats néo-démocrates ont bon espoir de pouvoir remporter au moins 15 sièges dans le Québec à la prochaine élection fédérale.

M. Cliche, avocat d'une petite ville du comté de Beauce, espère que l'aile québécoise du parti néo-démocratique adoptera une nouvelle constitution à son congrès de Montréal en fin de semaine.

L'aile québécoise aura son propre programme mais elle collaborera étroitement avec le chef néo-démocrate, M. Douglas, et ses partisans des provinces autres que Québec.

## Ste-Foy et Québec ont un très mauvais dossier de sécurité

OTTAWA — Dans un rapport sur les accidents de la circulation routière en 1964, le Conseil canadien de la sécurité routière dévoile qu'au nombre des villes possédant plus de 40.000 habitants c'est celle de Ste-Foy, près de Québec, qui présente la plus mauvaise fiche au pays.

Pour les 42.000 habitants de Ste-Foy, il est survenu 15 mortalités à la suite d'accidents de la route, soit une moyenne de 3,448 par 10.000 habitants.

Parmi les villes ayant 100.000 habitants et plus, c'est Québec qui présente la pire situation avec 23 morts, ou une moyenne de 1.331, Montréal suit de près avec 156 victimes de la circulation ou une moyenne de 1.310 par 10.000 habitants.

De façon générale, les calculs du Conseil ont démontré que le nombre des accidents mortels de la route avaient augmenté au Canada. Pour tout le pays, cette augmentation a été de 10,6 pour cent, passant de 4.207 victimes en 1963 à 4.655 en 1964.

C'est encore dans le Québec que l'augmentation a été la plus sensible, passant de 1.315 victimes à 1.581, soit une hausse de 20,2 en pourcentage.

Il existe par ailleurs, fort heureusement, une ville de plus de 40.000 habitants qui n'a

pas enregistré un seul accident mortel dans les rues. C'est la ville de Sault-Sainte-Marie, en Ontario, qui a déjà réussi l'exploit une autre fois durant les quatre dernières années. En 1963, quatre personnes avaient perdu la vie à Sault-Sainte-Marie à la suite d'accidents de la circulation.

Saint-Jean à Terre-Neuve, Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, Fort William en Ontario, Moncton au Nouveau-Brunswick, et St. Catharines en Ontario sont par ordre les municipalités qui détiennent les meilleures fiches.

Au Canada, le nombre des blessés dans des accidents de la route a augmenté de 11,5 pour cent en passant de 125.992 à 139.534. Le nombre des accidents entraînant des dommages de plus de \$100 a été de 7 pour cent plus élevé qu'au cours de l'année précédente.

Seule la province de Terre-Neuve a réduit le nombre de ses victimes de la route.

## Le chômage a baissé légèrement de janvier à février

OTTAWA — Le chômage a baissé légèrement, entre le mois de janvier et le mois de février. Contrairement à l'habitude pour cette période de l'année le nombre des chômeurs a baissé de 408.000 à 398.000.

Dans leur rapport mensuel sur la situation du chômage au Canada, le Bureau fédéral de la statistique et le ministère fédéral du travail signalent que le nombre des chômeurs à la mi-février représentait 5,8 pour cent de l'effectif ouvrier, comparativement à sept pour cent l'an dernier.

Si l'on fait le rajustement saisonnier, le taux du chômage en février était de quatre pour cent. Ce pourcentage était de 4,3 pour cent en janvier et de quatre pour cent en décembre.

Il y avait 223.000 travailleurs employés de plus qu'en février 1964 et il y avait 69.000 chômeurs de moins.

L'embauche générale, le secteur agricole excepté, a augmenté de 25.000 emplois — cinq pour cent — par contre, on a constaté une baisse de 62.000 dans le nombre des personnes travaillant sur des fermes.

Voici un bref aperçu de la situation du chômage au pays les chiffres sont en milliers.

Effectif	1965	Jan.	Fév.
Ouvrier	6.844	6.855	6.690
Ayant emploi	6.446	6.447	6.223
Sans emploi	398	408	467

Ces statistiques sont déterminées à partir d'un échantillonnage effectué auprès de 35.000 foyers durant la semaine qui s'est terminée le 27 février.

Dans leur rapport, le ministère fédéral du Travail et le Bureau fédéral de la statistique

notent qu'il ne s'est produit aucun changement marqué dans le chômage comparativement au mois de janvier bien que par les années passées, "le chômage augmentait fréquemment à cette période de l'année".

### Le tableau de l'embauche

OTTAWA — Tableau de l'embauche au Canada à la mi-février (milliers de personnes): AU CANADA

	Février 1965	Janvier 1965	Février 1964
Effectif ouvrier	6.844	6.855	6.690
Ayant un emploi	6.446	6.447	6.223
Sans emploi	398	408	467
REGION DE L'ATLANTIQUE			
Effectif ouvrier	600	592	575
Ayant un emploi	522	528	502
Sans emploi	78	64	73
QUEBEC			
Effectif ouvrier	1.943	1.928	1.905
Ayant un emploi	1.789	1.789	1.729
Sans emploi	144	159	176
ONTARIO			
Effectif ouvrier	2.512	2.540	2.455
Ayant un emploi	2.419	2.442	2.340
Sans emploi	93	98	115
REGION DES PRAIRIES			
Effectif ouvrier	1.146	1.155	1.135
Ayant un emploi	1.100	1.108	1.079
Sans emploi	46	47	56
REGION DU PACIFIQUE			
Effectif ouvrier	643	640	620
Ayant un emploi	606	600	573
Sans emploi	37	40	47

**Pour ceux qui recherchent un changement rafraîchissant**

Fatigué de toujours boire la même chose? Essayez ce changement rafraîchissant!

Dégustez le vermouth rouge Martini & Rossi frappé. Il possède une limpidité, une légèreté et un velouté presque inimaginables. Essayez-le et vous verrez!

Le Martini & Rossi est délicieux de bien des façons... avec un zeste de citron... frappé... mélangé avec du "tonic water"... ou mélangé à parts égales au vermouth Martini extra dry.

Mmmmm... le vermouth rouge Martini & Rossi est vraiment un changement rafraîchissant. Servez-le à vos amis! Demandez le vermouth rouge Martini & Rossi au magasin de la Régie des alcools par son numéro: RAQ 559-I. EMBOUTILLE EN ITALIE

**UN CHANGEMENT RAFRAICHISANT**

**MARTINI & ROSSI**

**VERMOUTH ROUGE**